John Adams Library,

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

SHELF No.
ADAMS
245.17
v.3

PHILOSOPHIE RURALE,

OU

ÉCONOMIE

GÉNÉRALE ET POLITIQUE.

DE L'AGRICULTURE,

RÉDUITE à l'ordre immuable des Loix phyſiques & morales, qui aſſurent la proſpérité des Empires.

Digitized by the Internet Archive
in 2010

http://www.archive.org/details/philosophierural03mira

philosophie
Rurale
en 3. To.

Boston 7th Le
2 Mars 1780

PHILOSOPHIE RURALE,

OU

ÉCONOMIE

GÉNÉRALE ET POLITIQUE

DE L'AGRICULTURE,

RÉDUITE à l'ordre immuable des Loix phyſiques & morales, qui aſſurent la proſpérité des Empires.

TOME TROISIEME.

A AMSTERDAM,

Chez LES LIBRAIRES ASSOCIÉS.

M. DCC. LXIII.

ADAMS
7457
.3

TABLEAU ÉCONOMIQUE.

Objets à considérer; 1°. trois sortes de dépenses; 2°. leur source; 3°. leurs avances; 4°. leur distribution; 5°. leurs effets; 6°. leur reproduction; 7°. leurs rapports entr'elles; 8°. leurs rapports avec la population; 9°. avec l'Agriculture; 10°. avec l'industrie, 11°. avec le commerce; 12°. avec la masse des richesses d'une Nation.

DÉPENSES. PRODUCTIVES *Relatives à l'Agriculture, &c.*	DÉPENSES DU REVENU, *l'Impôt compris, se partagent à la Classe productive et à la Classe Stérile.*	DÉPENSES. STÉRILES *Relatives à l'Industrie, &c.*
Avances annuelles *pour produire un revenu de 2000 lt sont 2000 lt*	Revenu *Annuel de*	Avances annuelles *pour les Ouvrages des Dépenses Stériles sont 1000 lt*
2000 lt produisent net	2000 lt	
Productions		Ouvrages, &c.
1000 lt ... s ... d reproduisent net ...	1000 lt ... s ... d	1000 lt ... s ... d
500 ... reproduisent net ...	500 ...	500 ...
250 ... reproduisent net ...	250 ...	250 ...
125 ... reproduisent net ...	125 ...	125 ...
62 ... 10 ... reproduisent net ...	62 ... 10 ...	62 ... 10 ...
31 ... 5 ... reproduisent net ...	31 ... 5 ...	31 ... 5 ...
15 ... 12 ... 6 reproduisent net ...	15 ... 12 ... 6	15 ... 12 ... 6
7 ... 16 ... 3 reproduisent net ...	7 ... 16 ... 3	7 ... 16 ... 3
3 ... 18 ... 2 reproduisent net ...	3 ... 18 ... 2	3 ... 18 ... 2
1 ... 10 ... 1 reproduisent net ...	1 ... 10 ... 1	1 ... 10 ... 1
0 ... 10 ... 6 reproduisent net ...	0 ... 10 ... 6	0 ... 10 ... 6
0 ... 0 ... 0 reproduisent net ...	0 ... 0 ... 0	0 ... 0 ... 0
0 ... 5 ... reproduisent net ...	0 ... 5 ...	0 ... 5 ...
0 ... 2 ... 6 reproduisent net ...	0 ... 2 ... 6	0 ... 2 ... 6
0 ... 1 ... 3 reproduisent net ...	0 ... 1 ... 3	0 ... 1 ... 3
0 ... 0 ... 8 reproduisent net ...	0 ... 0 ... 8	0 ... 0 ... 8
Total 2000 lt ... s ... d	Total 2000 lt ... s ... d	Total 2000 lt ... s ... d

Il n'est pas nécessaire de s'attacher à l'intelligence de ce Tableau avant la lecture des premiers chapitres, il suffit à chaque chapitre de faire attention à la partie du Tableau qui y a rapport.

ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET POLITIQUE DE L'AGRICULTURE.

CHAPITRE DIX.

Rapport des Dépenses avec l'Industrie.

L'étendue & les avantages de l'Industrie.

NOUS venons de découvrir la base de la vie humaine, de fomenter la racine, & de vivifier le tronc de l'arbre économique. Considérons maintenant cette belle plante dans ses branches ; démêlons leur dépendance, leur objet & leurs raports avec les parties nourricieres. Dégageons-les de la mousse parasite qui les desseche ; prévenons les superfluités dans leurs rejets, qui les porteroient à s'étouffer réciproquement par l'embarras de l'embranchement. Cherchons, en un mot, la véritable direction de la nature,

mere constante de la perfection physique & morale, dont la perfection politique n'est qu'un dérivé. C'est en suivant les loix & l'indication de cette mere bienfaisante, que nous avons jusqu'ici embrassé, par une méthode simple, les plus grands ressorts de la vie humaine, dans le cercle de notre étude, qui n'a qu'un objet, en apparence, borné, *l'objet de la subsistance.* Mais tout tend à cela, comme tout en dérive, & la suite de nos spéculations le fera voir.

L'industrie humaine est tout ici bas, elle a tiré l'homme hors de rang d'avec la brute, elle engendra les Sciences & les Arts; seule elle développe nos organes, étend les lumieres naturelles, conduit à la connoissance de l'ordre, de la Loi éternelle, de la morale, & de la satisfaction même de nos sens. Sans elle nous ne jouirions de rien & ne sçaurions sur quoi asseoir la modération que nous enseigne la morale, la réciprocité que nous dicte la Loi suprême, la reconnoissance, l'amour & l'espoir, vertus inséparables de l'ordre. L'industrie humaine est tout, je le répete. Les hommes dispersés & peu nombreux, qu'une vie errante a fait

renoncer à ſes avantages, n'en ont preſqu'aucun ſur les fauves qui habitent les forêts. A la vérité ils les ignorent ces avantages; ils les dédaignent, parce qu'ils les ignorent, mais ils ne peuvent dans cet état ni ſe multiplier, ni former de grandes & puiſſantes Nations. Et il y a toujours ici la différence de l'état de privation à l'état de jouiſſance; différence bien réelle entre les légrés de bien être & de ſatisfaction, entre ſouffrir les injures des ſaiſons & es incommodités de la vie, ou les éviter; entre ignorer des biens délicieux, ou les connoître & en jouir, entre reſter dans les ténebres de l'ignorance, ou étendre les lumieres de la raiſon. En un mot, l'induſtrie eſt accordée à l'homme pour ſe procurer es avantages & les ſecours néceſſaires l'exécution des travaux indiſpenſables aux beſoins de la vie & aux progrès des Arts & des Sciences qui s'entre-aident mutuellement. Les Apôtres es Peuples ſauvages ſont louables 'apporter parmi leurs Néophites, les alens de l'induſtrie avec les lumieres e la foi. La grace eſt un ſecours néeſſaire; mais en même-temps, il eſt on de diſpoſer l'eſprit de l'homme à

recevoir les vérités sublimes, & les peres de l'industrie furent toujours regardés comme les premiers bienfaiteurs de l'humanité.

Les Sciences accélerent les progrès de l'Industrie, & l'Industrie facilite les progrès des Sciences.

A considérer l'industrie sous ce point de vue noble & vrai, elle embrasse d'abord les Sciences & les Arts supérieurs, qui ont la premiere influence sur l'instruction, l'anoblissement & l'élévation de l'homme; ensuite les Arts méchaniques, qui servent à sa subsistance & à sa commodité. Les premiers d'entre ces objets, dont l'homme a souvent abusé, comme de tout le reste, renferment tant d'avantages, souvent méconnus de ceux mêmes qui s'y attachent, que leur déduction par ordre, & l'exposition de leur étendue, d'où résulte celle de leurs bornes, doivent entrer dans le plan de cet ouvrage, dont l'objet est le bien général, & la recherche de tous les moyens de parvenir au plus grand avantage de l'humanité. L'idée simple, juste & précise des choses étant l'opposé de toute erreur & la base de notre travail, elle doit être aussi la regle essentielle de notre conduite.

Des Sciences spéculatives.

Les Sciences doivent être regardées comme spéculatives & comme

pratiques. *Les Sciences ſpéculatives* ſont ou *réelles* ou *hypothétiques*. Ces dernieres ne ſont dignes que du plus grand mépris, ainſi que les Sophiſtes qui nous en infectent. On n'en ſçauroit dire autant de mal qu'elles en cauſent dans l'ordre public.

Des vraies & des fauſſes Sciences.

Mais *les Sciences ſpéculatives réelles ſont le flambeau de toutes les opérations de l'eſprit* dans la conduite civile & politique, & dans l'exercice de toutes les Sciences pratiques, & de tous les Arts qui exigent des connoiſſances lumineuſes. Ces Sciences renferment :

Importance de la vraie Science.

1°. Les Mathématiques, qui ſont le guide infaillible de toutes les Sciences pratiques, & de tous les Arts où il y a à compter & meſurer, entr'autres, l'Arithmétique, la Géométrie, les Méchaniques, l'économie générale & particuliere, la Géographie & l'Arpentage, l'Aſtronomie & la meſure des tems, la Navigation, l'Optique, l'Hydraulique, la Statique, l'Architecture civile & militaire, l'Artillerie, & tous les Arts manuels & aſſujettis à quelque préciſion.

Expoſition ſommaire de l'ordre naturel des Sciences.

Les Mathématiques.

2°. La Phyſique. Par ce mot, je n'entends pas, comme les Philoſophes viſionnaires, la Science des cauſes

La Phyſique.

primitives, mais l'enchaînement de effets & des causes immédiates & sensibles, c'est-à-dire, la connoissance de l'ordre naturel, où des loix de la nature auxquelles tous les travaux productifs des hommes, tout l'ordre économique & toutes les Sciences physiques & pratiques sont assujetties.

Le droit naturel.

3°. Le droit naturel, lequel est essentiellement lié à l'ordre naturel, & qui n'existe que dans l'ordre naturel même.

Arrêtons-nous à ce principe, qui est la base de toute regle, le guide de la raison & le titre fondamental de tous les droits de l'humanité. Il n'est point d'erreurs où l'orgueil insidieux de l'esprit humain ne puisse se perdre, s'il manque d'asseoir ses raisonnemens sur la certitude des vérités concretes & manifestes.

Evidence de cette Loi suprême.

Le sentiment du droit naturel, qui vit au-dedans de nous, a de tout tems forcé les hommes à differter sur sa nature & sur ses attributs. Les esprits subtils, tentés de parcourir cette carriere, comme toutes les autres, en suivant le fil des idées abstraites générales, se sont engagés & enfermés dans le lacet même de leurs abstractions, & ont perdu la route lumineuse

Le droit naturel ne peut être conçu que conjointement avec l'ordre naturel.

qui pouvoit les conduire solidement à la connoissance la plus essentielle au genre humain. Mais à la lueur d'une logique hypothétique, ils ont décidé avant que de toucher, de voir & d'observer l'ensemble, les réalités particulieres, leurs rapports essentiels & réciproques, & leurs combinaisons physiques & morales. Livrés sérieusement à des idées générales, à des cathégories imaginaires, toute leur raison, toute leur science, toutes leurs déductions se sont englouties dans le gouffre ténébreux de l'idée factice, confuse & absurde *du hasard*. Ils vous diront sérieusement que les animaux respirent, parce que le hasard leur a fait des poumons; que les oiseaux volent dans l'air, parce que le hasard leur a fait des ailes; que les poissons nagent, parce que le hasard leur a fait des ouies & des nageoires; que les animaux voyent, parce que le hasard leur a fait des yeux; que les hommes qui agissent selon les lumieres de leur raison, qui sement pour avoir des moissons, qui fabriquent des étoffes pour s'habiller, &c. sont formés & instruits par le mouvement confus d'un cahos d'atomes. L'intelligence même, le discernement,

Source du Pirrhonisme moral.

les deſſeins, les déciſions finales, le choix des moyens, &c. ſont rapportés au haſard. Dès-lors nulle idée diſtincte du haſard, de l'intelligence, de cauſes & d'effets reglés. Dans cet égarement, dans cet état de folie, ils ont perdu toutes traces de la raiſon univerſelle, de l'intelligence ſuprême, toute idée de juſte & d'injuſte abſolu, d'ordre & de déſordre, de bien & de mal moral, n'ayant enviſagé toutes ces choſes que ſous l'aſpect des phantômes d'idées abſtraites, générales, confuſes & contradictoires avec l'eſſence des êtres, avec les connoiſſances diſtinctes & évidentes, avec l'ignorance même, & ils ont élevé ſur ce cahos, le trône de l'impiété. Mais n'attribuons pas ces fictions abſurdes à la Philoſophie, & ne confondons pas ces viſionnaires extravagans avec les Philoſophes, avec ces hommes lumineux qui déteſtent l'abus des ſciences hypothétiques.

De tels délires & de tels attentats n'euſſent point été conçus, ſi l'on avoit ſeulement établi & fixé la queſtion, QU'EST-CE QUE LE DROIT NATUREL? Le Pirrhoniſme moral ne peut combattre la réalité méthaphyſique du droit naturel, ſans nier

la réalité évidente de l'ordre physique. Le droit naturel absolu est donc fondé sur des rapports réels, évidens, immuables, qui constituent la régle exacte & fondamentale de toutes les loix positives & des mœurs régulieres de toutes les Nations. Cette regle intellectuelle, relative à l'homme, n'est accessible qu'à la raison; & c'est cette loi invariable, propice, obligatoire, instituée par la Sagesse suprême, qui assure la subsistance, & fixe, par compte & par mesure, les droits & les devoirs réciproques des hommes. Si cette loi, que nous trouvons si rigoureusement juste, contrarie les passions des hommes pervers, qu'ils ne disputent plus avec nous, qu'ils contestent avec Dieu, avec leur souverain Maître qui l'a gravée dans notre ame, ou plutôt qu'ils tremblent. S'ils doutent de la sanction d'une loi si impérieuse, si évidente, si admirable, ce doute, qui ne peut naître que de leur égarement, les effrayera & les tourmentera eux-mêmes : car en ce point le doute même est terrible. Que les Souverains & les Ministres à qui cette Théocratie est confiée, jugent par-là de l'importance & du danger de leur emploi.

Tout Gouvernement parfait se réduit à la théocratie, & la théocratie constitue le droit naturel.

La Métaphysique ou la Science des idées.

4°. La Méthaphysique, qui conduit l'esprit, non pas à l'évidence intuitive, mais à la certitude de l'existence de la cause premiere & universelle, de l'Etre par excellence, de l'intelligence par-essence, de la volonté suprême d'une Puissance infinie qui gouverne l'Univers. Si on ne suppose la démonstration de cet Etre nécessaire, même par les causes physiques, la Méthaphysique n'est plus qu'une Science hypothétique & dangereuse.

La Grammaire ou la Science expositive des idées.

5°. La Grammaire, qui est le développement, l'énonciation, la communication & la transmission de nos idées. C'est l'Art qui scrute, qui analise, qui généralise, qui spécifie, qui combine, qui arrange, qui copie les idées. Sans les dénominations abstraites, concretes & composées des formes, des qualités & des évaluations des choses, sans l'exposition & l'ordre méthodique des idées, par l'élocution & par l'écriture, il n'y auroit point de Méthaphysique des idées, point de connoissances distinctes des opérations de l'esprit. Ainsi la Grammaire n'est pas simplement un Art assujetti à des préceptes & à des régles; c'est une Science primitive, contem-

plative, fort étendue, fort instructive, essentielle à la perfection de l'intelligence humaine. Elle est le truchement de toutes les autres Sciences, de la communication des idées des hommes, de tous les engagemens & de toutes les instructions réciproques.

6°. L'Histoire qui instruit, par l'expérience, des actions des hommes, & des évenemens qui nous ont précédé; qui nous avertit de nous tenir en garde contre les déréglemens des hommes, & nous assure de la marche constante & bienfaisante de l'ordre naturel & physique. L'Histoire ou la Science rémémorative des événemens passés.

7°. La Logique, la Rhétorique, la Poësie, qui sont des Arts & non des Sciences, parce qu'elles n'ont pas pour objet immédiat les connoissances, mais l'habileté du raisonnement & de la diction persuasive & agréable, établies sur des regles & des préceptes qui provoquent, étendent & guident l'esprit & le génie. On doit envisager de même les autres Arts supérieurs de goût & d'ostentation, qui décorent les Nations & qui leur attirent l'estime & la considération des autres peuples. Les Arts supérieurs.

On peut juger, par ce coup d'œil jetté rapidement sur les Sciences & Les Sciences pratiques.

ſur les Arts ſublimes, de leur fécondité & de leur influence ſur la proſpérité & la conſervation des Etats, ſur les progrès de l'induſtrie, ſur l'inſtruction, ſur la jouiſſance, ſur les mœurs, ſur la légiſlation, ſur la Police, ſur la Juriſprudence, ſur la Médecine, ſur la Politique, ſur le repos des Nations. Repréſentez-vous des hommes privés de ces ſecours intellectuels, vous les verrez réduits au rang des bêtes féroces, dépourvus de toute ſûreté les uns envers les autres, & de toutes les lumieres néceſſaires pour conduire à la jouiſſance des droits de l'humanité, & à l'exiſtence du plus grand nombre d'hommes.

Les hommes ne doivent pas ſe conduire ſimplement par des connoiſſances, ils doivent être guidés par les Sciences, c'eſt-à-dire, par le développement des connoiſſances, pour marcher des effets aux cauſes, & des cauſes aux effets. Sans cette extenſion de lumiere, ils ne peuvent rien établir ni réformer avec intelligence dans l'ordre civil ni dans l'ordre économique. Or, l'ordre civil & l'ordre économique s'étendent depuis le Gouvernement général d'une Nation juſqu'au

Gouvernement particulier de chaque famille & de chaque emploi du Citoyen. Ce ſont donc les Sciences qui aſſurent les ſuccès de la conduite & des travaux des hommes, & la proſpérité des Empires. Les Sciences ne ſont redoutables qu'à ceux qui ont intérêt qu'on ne leve pas le voile qui couvre les malverſations, & l'impoſture.

La néceſſité des Sciences ſpéculatives & pratiques pour la proſpérité des Etats.

Telle eſt l'élevation d'où la vraie politique doit conſidérer le premier eſſort, les progrès, la marche & l'emploi des Sciences & des Arts. Ce point de vue fera ſentir que c'eſt à bon droit que l'humanité révere les Princes & les Miniſtres qui ont conſidéré l'avancement des Sciences & la protection des Arts, comme un des principaux devoirs de leur emploi. Souvent, il eſt vrai, le faſte, l'oſtentation & le goût de la flaterie ont défiguré ce ſoin paternel, en l'infectant d'un vernis de corruption, de prodigalité & de dérangement. Mais ſi les abus entraînoient le décri de la choſe, quelle eſt celle qu'il ne faudroit pas proſcrire ici bas? Les abus ſont dans l'homme & dans ſa liberté; mais les vertus y ſont auſſi, & même en leur place naturelle.

Tout ce que l'homme peut imaginer & exécuter, tout, dis-je, a sa place & son rang naturel dans les actes & la plénitude de la vertu. Tous les déplacemens en ce genre ne proviennent que de l'erreur & du défaut de lumieres, de la perversion, de l'intérêt mal entendu. On ne peut marcher que par le secours des jambes; mais on a à craindre les faux-pas. Pour éviter ce danger, écouteriez-vous ces réformateurs ceptiques, qui épuiseroient toutes les ressources de leur éloquence à prouver la nécessité de l'amputation des jambes. Les hommes sont tous entraînés par un penchant invincible vers le bonheur; éclairez la carriere, ils verront tous la route la plus égale & la plus droite, & la parcoureront avec sûreté. Un Gouvernement qui néglige les Sciences, qui dédaigne les Arts, est l'ennemi de la société humaine, & le ministre du cahos.

Importance de l'Industrie dans l'ordre économique.

Après ce premier coup d'œil jetté sur la carriere de l'industrie éclairée, il faut, selon notre plan, nous borner aux considérations sur l'industrie économique, nous borner, dis-je; & cependant un regard de vérité jetté

sur cet objet, découvrira que tout ce que l'industrie humaine a de plus sublime est assujetti aux regles constantes & fixes qui ne semblent astreindre d'abord que les Arts simples & mécaniques de premier besoin.

L'industrie, envisagée dans toute son étendue, & conformément aux besoins des hommes, & à la proportion convenable des dépenses qui l'alimentent dans l'ordre économique d'une Nation agricole, s'établit d'elle-même régulierement, à raison & dans les proportions du revenu du territoire, quand sa marche naturelle n'est pas dérangée par le Gouvernement politique. Tel est le principe d'où doit partir un bon Econome d'Etat, qui tend à étendre l'industrie. En conséquence, il voit d'abord ce que demande le *besoin ;* il en laisse le district à la nature, & se charge uniquement de celui du desir. Je m'explique.

Voici un terrein plantureux de sa nature qui m'est donné à vivifier ; mes premiers soins sont ceux que nous avons traités dans le Chapitre précédent, sçavoir, d'ouvrir les débouchés pour attirer la valeur vénale qui va couvrir la terre de colons, & les fera

redoubler de travail. Voilà donc le principal fait. Venant enſuite à ce qui concerne l'induſtrie, je conſidere d'abord ce qui eſt du reſſort du *beſoin*, certain que la nature fera d'elle-même cette partie. Mes colons ont beſoin d'être logés, couverts & vêtus. Certainement, ſitôt qu'ils auront quelques richeſſes, il s'établira autour d'eux des hommes propres à leur conſtruire des cabanes quelconques, des chauſſures informes, des vêtemens groſſiers, mais le tout correſpondant au premier beſoin. Tout ce qu'il me reſte donc à faire, eſt d'éveiller en eux le deſir de rapprocher d'eux l'art de faire des logemens plus ſains & des chauſſures plus commodes, des vêtemens plus complets. Je concours, par des revenus que je reçois des produits de la terre, aux avances, aux premiers frais de l'établiſſement de cette nouvelle induſtrie parmi eux, afin que les marchandiſes ſe préſentent en une ſorte de niveau avec les richeſſes de mes nouveaux colons. Dès-lors le deſir s'éveille parmi eux, chacun aſpire à jouir de ces nouvelles commodités; ils redoublent de travail pour ſe procurer un ſurcroît de richeſſes

qui les mette à portée d'y atteindre. Les Agens de l'induſtrie, dès-lors ſoudoyés ſuffiſamment, ſe fixent dans la contrée. Leur conſommation accroît le débit & la valeur vénale des denrées, & par-là les revenus qui les ſoudoyent. Mon peuple devient riche & dépenſier ; il conſomme, il travaille, il produit, & c'eſt-là ce qu'on appelle proſpérité. Si par hazard il ſe trouve, dans le nombre des objets de deſir, que j'ai voulu préſenter à mes colons, quelque choſe dont la fabrication entraîne plus de frais que la richeſſe fonciere du Canton n'en ſçauroit payer, cette choſe tombera d'elle-même, ainſi que la manufacture qui l'apporta ; & loin que cette chute ſoit un mal, c'eſt un bien : car l'ambition de la poſſéder auroit bientôt ruiné mes colons. C'eſt ce que nous examinerons tout à l'heure. Quoi qu'il en ſoit, voilà la vraie & ſeule maniere de ſemer, de provigner l'induſtrie, & de l'aſſeoir à demeure ſur notre territoire.

Limites de l'uſage de l'Induſtrie.

Si, au contraire, je fais ce raiſonnement-ci : *Voici une Nation qui m'eſt confiée, je veux la rendre riche & puiſſante. Il eſt notoire que le commerce fait la*

Abus de l'Induſtrie dans l'ordre économique.

richeſſe des Nations ; par conſéquent je veux la rendre commerçante. Le profit d'un commerçant eſt de vendre, d'où s'enſuit qu'il faut que mon peuple ſoit vendeur. Ce qu'il eſt le plus à propos de vendre, eſt ce que l'on vend le plus cher. Cet avantage ſe trouve dans les ouvrages d'induſtrie, & toujours plus grand en raiſon de ce qu'ils ſont plus précieux. Je dois donc établir chez moi l'induſtrie ; & la plus recherchée ſera la meilleure. Ce raiſonnement, faux dans tous ſes principes & dans toutes ſes conſéquences, me rejetteroit, dans le fait, à mille lieues de mon propre deſſein, me feroit bâtir ſur le ſable, amonceler des cailloux roulans, cimenter avec de la cendre, échafauder en carton, couvrir le tout de clinquant, & le premier orage diſperſeroit même les débris de mon édifice. Car, 1°. je ferois un peuple commerçant, c'eſt-à-dire, une légion errante, ſervile, qui a ſes richeſſes diſperſées, partout perſonnellement libre, chez elle ſujette en apparence & libre au fonds ; un peuple, en un mot, qui ne peut jamais être Nation. 2°. Une légion d'acheteurs au dehors, puiſque le fonds négligé chez moi rendroit ſi peu de cho-

Induſtrie précaire.

Elle tend au gouvernement républicain.

Elle devient paraſite.

se ; & de vendeurs chez moi : d'où il s'ensuit, que leurs profits seroient aux dépens du peu qui me reste. 3°. Donc plus ils vendroient, plus le dommage seroit grand pour moi. 4°. Mes ressorts, pour encourager & soutenir son industrie, romproient à chaque instant dans mes mains : car les Nations plus soigneuses de leur territoire, & par conséquent plus en état de soudoyer l'industrie, me l'enleveroient sans grand effort. Le bas prix des subsistances, il est vrai, servant de mesure au bas prix de la solde des Ouvriers, me mettroit en état d'espérer quelque préférence dans la concurrence. Mais ce spécieux avantage si désastreux, en ce qu'il est la cause & l'effet du dépérissement de mes revenus ; si faux, en ce que la véritable & permanente industrie est la fille de l'abondance ; cet avantage prétendu, dis-je, disparoît à l'instant même, en ce que l'industrie des Nations pauvres est obligée d'aller chercher la consommation au loin, & que celle des Nations riches l'a sous la main. En un mot, tout séchera visiblement sous mes pas & le fonds & la forme, & je me trouverai tout à coup, non-seulement pauvre en manquant de tout, mais encore ruiné.

Elle est fugitive.

Funeſtes mépriſes ſur l'uſage de l'Induſtrie précaire.

C'eſt pourtant ſur ces principes qu'on a prétendu, dans le ſiécle paſſé, fonder l'induſtrie d'une grande & floriſſante Nation agricole. On conſidéra dans l'induſtrie uniquement l'avantage d'attirer l'argent étranger dans le Royaume, & l'on intercepta les véritables canaux pour accroître ce fonds poſtiche & ſtérile, qui n'eſt fourni que par une rétribution fondée ſur le bas prix des productions du fonds productif. En effet, occupé ſeulement de faire prévaloir la main d'œuvre du pays dans le marché univerſel des fantaiſies de l'Europe, on s'appliqua à tenir à bas prix les denrées de premier beſoin, afin que la ſubſiſtance des Ouvriers, plus facile, mît leurs ouvrages au rabais. J'ai aſſez démontré quelle ruine provenoit d'une telle erreur, pour n'avoir pas à la répéter ici, l'entretien d'une telle machine devint pénible en raiſon de ce qu'elle étoit mal aſſiſe. La Nation s'appauvriſſant chaque jour, devenoit chaque jour moins capable d'entretenir ſes propres manufactures, & voyoit ſes découvertes ſervir de renſeignement à ſes voiſins, moins induſtrieux par nature, mais plus en état d'occuper l'induſtrie

le besoins, à l'avantage même du débit des productions du territoire. Mais en cherchant à les corrompre par la contagion de notre luxe, il a fallu, dès-lors, faire des secrets de nos fabrications, s'armer de prohibitions, bientôt réciproques, contre l'imitation étrangere, & enfin intéresser le régime politique, la violence & les armes au maintien d'une industrie, d'autant plus intéressée à devenir exclusive, qu'elle étoit moins assurée d'une consommation voisine & favorable. L'effet de tant d'efforts fut, comme il le devoit être, contraire à leur objet. La Nation s'appauvrit encore par les prohibitions & les guerres. Toutes les manufactures destinées à sa consommation tomberent, parce qu'elle n'étoit plus en état de consommer, & il fallut que le phantôme politique de l'industrie se rejettât vers les manufactures du luxe le plus rafiné & le plus frivole, pour irriter les desirs des Etrangers dont on ne pouvoit plus fournir les besoins. La bijouterie, les glaces, les tapis, les porcelaines, les soyeries en desseins recherchés & passagers, les étoffes d'or & d'argent furent alors les ornemens du caducée

de ce nouveau conducteur du Fleuve du Lethé. On excita le goût du Prince pour la magnificence, érigeant ainsi une maigre & pusillanime passion en maxime d'Etat, & l'on fit d'un magasin de colifichets, de quincaillerie & de variations de modes, le principe alimentaire d'une Nation à qui la nature avoit prodigué la rosée du ciel & la graisse de la terre.

Comment néanmoins pourroit atteindre à tout cela une Nation déja misérable & ruinée ? En supposant qu'elle parvienne à croire bien réellement que ce soient là des richesses de revenu annuel, elle se trouve nécessairement dans le cas des *sic vos non vobis*..... de Virgile. C'est donc le luxe des gala d'Allemagne & des cérémonies publiques d'Angleterre, qu'il faut humblement servir. Nos étoffes enchéries par tous les droits, dont le fisc doit nécessairement surcharger l'industrie d'une Nation qui n'a presque plus d'autre fonds, deviennent cheres & mauvaises ; bientôt imitées chez toutes les Nations riches, elles nous raviroient ce reste de moyens, si notre goût pour les desseins, l'arrangement & l'effet des couleurs, les co-

Fausses ressources de l'Industrie recherchée, & changeante.

onnes tantôt droites tantôt torſes, les
uirlandes, la calandre, les picots, la
henille, les ſoucis d'hanneton, &c.
l'étoit inimitable & ſans pair. Voilà
lonc toute l'induſtrie & l'aiſance d'une
rande Nation fondée ſur le talent de
uelques jeunes gens, (non au-deſſus
le 24 ans, car paſſé cela, l'imagina-
ion n'eſt plus aſſez vive) qu'on en-
oye faire leur cours dans les grandes
illes, étudier aux promenades l'effet
les couleurs au grand jour, & aux
pectacles leur reflet aux flambeaux,
our venir enſuite dans un cabinet re-
êtu de toutes les nuances émanées du
riſme de Newton, imaginer de nou-
eaux deſſeins & des aſſortimens mer-
eilleux . . . . Je ris, quoique plus
orté, peut être, à imiter Heraclite,
uand je jette un œil de frere ſur les
rreurs, c'eſt-à-dire, ſur les malheurs
e l'humanité.

Cependant cette ombre même de icheſſes ne peut ſe ſoutenir qu'en en-loutiſſant les reſtes des produits d'un tat languiſſant. Les Notables, à l'e-emple du Prince, veulent ſe diſtin-uer par l'oſtentation & le luxe de écoration, & ce principe d'appauvriſ-

Déſordres de cette induſtrie inſidieuſe.

ſement ſe joignant encore à celui qui provient du dépériſſement de leurs terres, ils ne peuvent déſormais ſubſiſter qu'à la ſolde du fiſc, ou par de viles manœuvres de péculat provenant de la vente de leur crédit. Ce crédit, enfant de l'aſſiduité & de l'intrigue, demande une préſence continuelle au ſéjour du monopole conſtant, & par conſéquent un exil perpétuel des lieux de leurs Domaines. Ils leur refuſent ainſi la ſauve-garde & les avantages du reverſement de leur propre dépenſe, que nous avons dit être ſi néceſſaire partout. Ils ne cherchent, au contraire, qu'à en tirer le plus qu'ils peuvent, & qu'à les mettre à contribution; plus d'entretien honnête ni utile aux lieux de la réſidence de leurs peres, plus de liens entr'eux & leurs Fermiers, plus de miſéricorde & d'appui pour les tenanciers; on abbat les futayes; on raſe ou l'on laiſſe périr les maiſons; on aide ſoi-même au ravage de ſon fonds, & tout viendroit ſe perdre dans le gouffre de la Capitale. Là tous les riches ſeroient obſcurs, & tous les obſcurs pourroient eſpérer de devenir riches. Alors l'économie dégénereroit en luxe, le commerce en monopole,

nopole, le Gouvernement en législation fiscale, le fisc en impôt illusoire, la contribution en imposition indirecte, en spoliation, en pillage sur l'interception du commerce, de l'industrie & des consommations. Alors tous les genres de déprédation assailliroient ensemble une Nation. Les branches d'administration se multiplieroient pour étendre partout & en toutes manieres les exactions du fisc. Chaque branche exerceroit son avidité en concussions particulieres (& toutes auroient leurs abonnés) & coopéreroient de concert à l'oppression & à la dévastation générale & aux abus d'une sous-administration dépravée. La ville s'enfleroit de riches oisifs, entretenus & engraissés de profits illicites, incalculables & certains. Ces riches, qui par leur état & par la nature de leur chevance, ne sont tenus à rien ni envers la Société, ni pour le fonds du territoire, ne croiroient pas user de leurs richesses, s'ils n'en abusoient. Ils donnent d'autant plus vivement dans tous les abus de la recherche, qu'ils n'ont point été élevés aux regles de la mesure & de la décence.

L'Industrie de décoration provoque le luxe.

Les Agens du luxe leur tendent,

autant qu'ils peuvent, tous les piéges de la décoration, *plane quidam villas opipare extruunt, & domos ditissimè exornant, & familias numerosissimè comparant. Sed in istis omnibus in tanta affluentia rerum, nihil est indignum præter quam dominus ædium.* C'est ainsi qu'une Nation ruinée s'acheve elle-même par un luxe ruineux. Nous allons tâcher de traiter à fonds, par les principes, quoique sommairement, cette grande question du luxe. Répétons auparavant cette maxime fondamentale en saine économie, par laquelle nous avons débuté, que *l'industrie envisagée dans toute son étendue, conformément aux besoins des hommes & à la proportion convenable des dépenses qui s'y distribuent dans l'ordre économique d'une Nation agricole, s'établit d'elle-même régulierement, à raison des revenus du territoire, quand sa marche naturelle n'est pas dérangée ou forcée par le Gouvernement politique.*

Le luxe qui l'anime & qui suit la gradation des conditions & des fortunes régulieres des Citoyens n'est pas un luxe nuisible. Ce n'est pas même, rigoureusement parlant, un luxe. Ceci demande un juste discernement fondé

en principes ; & la demonſtration de celui-ci nous oblige néceſſairement à rappeller en bref nos principales maximes économiques.

Ce que c'eſt que le luxe.

Le luxe eſt un ſuperflu de dépenſe préjudiciable à la reproduction.

Ses effets deſtructifs.

Pour comprendre facilement les effets deſtructifs du luxe exceſſif de décoration qui augmente les dépenſes dans la claſſe ſtérile, il faut faire attention au principe fondamental de la reproduction des richeſſes annuelles d'une Nation agricole, qui eſt celui-ci. *L'Agriculture fait renaître la ſubſiſtance de ſes Agens, & celle qu'elle vend à bon prix à ceux qui ne cultivent pas la terre.*

Cette reproduction totale exige donc préalablement trois conditions. 1°. Que les Agens de l'exploitation de l'Agriculture ayent d'avance leur ſubſiſtance pour ſatisfaire à leurs beſoins pendant les travaux de cette exploitation. 2°. Que la ſubſiſtance des Conſommateurs des autres claſſes leur ſoit achetée pour qu'ils puiſſent la faire renaître, & pour former des revenus. 3°. Qu'elle leur ſoit payée à un prix qui reſtitue les dépenſes de l'exploitation de la culture, & qui fourniſſe de grands revenus.

Cette partie de reproduction, qui fait ſubſiſter les hommes qui ne cultivent pas la terre, forme le revenu des Propriétaires des terres, & la rétribution des hommes occupés aux travaux & aux ſervices de la claſſe ſtérile. Ce revenu & cette rétribution n'appartiennent pas aux Agens de la claſſe reproductive, puiſque c'eſt le fonds de la ſubſiſtance des autres hommes. Mais pour que l'un & l'autre ſoient continués, il faut que ce fonds ſoit reproduit, & qu'il repaſſe dans les mains de la claſſe reproductive. C'eſt ce qui ſe fait par la vente des productions qui repréſentent ce fonds qui revient en entier au Cultivateur pour les faire renaître; car toutes dépenſes payées à l'Agriculture doivent être reſtituées par l'Agriculture. Mais la ſubſiſtance des Agens de cette même claſſe doit leur appartenir entierement; autrement, l'exploitation de l'Agriculture & la reproduction dépériroient, & s'anéantiroient enfin.

Donc ſi les Propriétaires ou l'impôt tiroient un revenu plus fort que le produit net que fournit la culture au-delà des frais, ils détruiroient leur revenu.

Donc tout retranchement de dé-

penſe d'exploitation fait à la claſſe productive eſt ruineux pour une Nation.

Donc tout accroiſſement de dépenſes d'exploitation procuré à cette même claſſe, eſt accroiſſement de revenu pour une Nation.

Donc ſi le luxe de décoration augmentoit les dépenſes dans la claſſe ſtérile, au préjudice des achats des denrées du crû à la claſſe productive, il diminueroit l'exploitation de l'Agriculture & la reproduction des richeſſes annuellement renaiſſantes, & appauvriroit la Nation.

Or il eſt évident que l'excès du luxe de décoration diminue les achats des denrées du crû; car il ne peut exiſter que par l'épargne ſur ces achats même, puiſqu'on ne peut, avec une quantité de richeſſe déterminée, augmenter en pure déprédation les dépenſes d'un côté, qu'on ne les diminue de l'autre.

Fauſſe apologie du luxe.

Mais, dira-t-on, ſi le luxe augmentoit lui-même les richeſſes, il pourroit ſubſiſter en augmentant les dépenſes dans la claſſe ſtérile, ſans les diminuer dans la claſſe productive; puiſque les dépenſes de la premiere reviennent à la derniere, & récipro-

quement & perpétuellement ainſi de l'une à l'autre.

On ne conteſteroit point alors la totalité de ce retour réciproque, mais toujours s'agiroit-il de prouver cet étrange paradoxe, que *l'excès du luxe de décoration eſt lui-même une ſource de richeſſes*, par laquelle il peut augmenter le nombre & la ſubſiſtance de ceux de la claſſe ſtérile. Car, pour cet effet, il faudroit un accroît de ſubſiſtance au-delà de celle qui renaît annuellement des travaux & des dépenſes de la claſſe productive. Autrement, nous le répétons encore, ce luxe ne peut exiſter que par l'épargne ſur les achats des denrées du crû; épargne qui diminue les travaux de la claſſe productive, en augmentant ceux de la claſſe ſtérile.

Dira-t-on, & on le dit en effet, que cette épargne eſt incompatible avec le luxe de décoration, même avec ce luxe le plus exceſſif, parce que l'augmentation d'Ouvriers & de ſubſiſtance dans la claſſe ſtérile ſe perpétue par les achats de cette ſubſiſtance même à la claſſe productive; & qu'ainſi le retour total de cette dépenſe, dans la claſſe ſtérile, eſt toujours aſſuré à la claſſe reproductive?

Cela peut-être ainſi à l'égard de la dépenſe des achats du luxe borné à l'ordre du Tableau de proſpérité ; mais ce n'eſt pas de celle-la dont il s'agit, c'eſt de la dépenſe même de ceux qui ſe livrent au luxe de décoration qui excede cet ordre économique, & qui ſe dévouent à une épargne ſur les achats des denrées du crû, ſans laquelle cet excès de luxe de décoration ne pourroit exiſter, & par laquelle l'Agriculture eſt privée de plus-en-plus des richeſſes qui payent les dépenſes de l'exploitation, qui fait renaître annuellement les richeſſes que les hommes conſomment journellement. Car voici le point myſtérieux de la meilleure diſtribution des dépenſes, qu'il faut bien entendre & ne jamais oublier ; c'eſt que *plus la dépenſe des revenus d'une Nation ſe fait immédiatement à la claſſe productive, ſans paſſer par la claſſe ſtérile, plus il en reſte à la claſſe productive, au profit de l'exploitation & de la reproduction des revenus. Plus, au contraire, la dépenſe ſe fait à la claſſe ſtérile, plus il s'en dérobe à l'exploitation de la claſſe productive, & plus la reproduction annuelle diminue.* Ceci n'eſt pas à la portée du ſimple raiſonnement.

C'eſt au calcul qu'il appartient d'en décider.

Ne pourroit-on pas dire encore que l'excès du luxe de décoration ne ſeroit nuiſible qu'aux Nations qui n'ont pas la facilité ou la liberté du commerce extérieur des denrées de leur crû ; parce que celles-ci ne peuvent ſuppléer, par la vente de leurs denrées à l'Etranger, au débit des productions, arrêtées dans leur commerce intérieur par l'excès du luxe ? Mais la facilité & la liberté générale du commerce extérieur ne ſuffiſent-elles pas pour remédier à ce dérangement ? Ce commerce extérieur retarderoit peut-être beaucoup les progrès des effets deſtructifs de l'excès du luxe de décoration. Mais ce commerce même ne s'étend pas à l'exportation de tous genres de denrées du crû ; car la plûpart ne peuvent être conſommées que dans le pays qui les produit. D'ailleurs, ce commerce extérieur lui-même ne peut ſe ſoutenir qu'autant qu'il eſt réciproque. Le Commerçant lui-même veut porter & rapporter, pour gagner ſes frais & ſe procurer du profit. Or, par quels achats une Nation, livrée au luxe de décoration, entretiendra-t-

elle avec l'Etranger le commerce de la vente des denrées de ſon crû ? Ce n'eſt pas en achetant de l'Etranger même des denrées de ce genre ; car ſon luxe l'a réduit à l'épargne ſur la conſommation de ſes denrées. Sera-ce donc encore par des achats de marchandiſes de luxe de décoration ? Mais alors ce commerce extérieur ne ſerviroit qu'à hâter plus promptement les progrès de ſa ruine. De plus, il faut toujours faire attention que *le commerce n'eſt qu'un vehicule diſpendieux du débit des richeſſes, & non une ſource de richeſſes.* Si l'on ſuppoſe encore que l'Etranger achetera nos marchandiſes de main-d'œuvre, ne faudra-t-il pas qu'il vende quelques autres marchandiſes pour pouvoir acheter. D'ailleurs, cela ſe rapporteroit à ſon luxe & non pas au nôtre. Or, c'eſt le nôtre qui nous intéreſſe, & c'eſt de lui uniquement dont il s'agit ici.

Démonſtration des effets deſtructifs du luxe.

Quand le luxe de décoration domine dans une Nation, il s'étend à toutes les claſſes d'hommes, & l'on ne peut, comme nous l'avons prouvé, y ſatisfaire que par l'épargne ſur la conſommation des productions du crû, & qu'au préjudice de la rétribution

des Agens de la classe productive, & par conséquent aussi au détriment de l'exploitation de la reproduction & du revenu. Les différens degrés de cette déprédation sont faciles à calculer, par le changement de l'ordre des dépenses, qui peut être représenté dans le Tableau. Supposons donc que pour satisfaire à ce luxe de décoration, les Propriétaires, les hommes de la classe productive & ceux de la classe stérile fassent passer un dixieme de plus de leur dépense à la classe stérile. Quelle diminution ce changement causeroit-il dans la reproduction annuelle du revenu, & quels seroient les progrès successifs de cette diminution ! On peut faire aussi une semblable opération, pour calculer les effets avantageux de l'état inverse, où une Nation s'épargneroit sur le luxe de décoration, pour étendre ses dépenses sur la consommation des denrées du crû, & l'on verroit que la reproduction augmenteroit dans le dernier cas, dans la même proportion qu'elle diminue dans le premier.

Quand la distribution d'un revenu de 2000 livres (ou de deux milliards) se fait également entre les deux classes, & que les avances de la classe produc-

tive rendent cent pour cent de produit net, la reproduction totale eſt de 5000 livres. Cette ſomme de 5000 liv. (ou de cinq milliards) eſt égale aux ſommes de 2000 livres d'avances de la claſſe productive, de 2000 livres de revenu, & de 1000 liv. d'avances de la claſſe ſtérile, qui font enſemble 5000 livres.

La dépenſe de 2000 liv. d'avances de la claſſe productive reproduit ces mêmes 2000 livres d'avances.

Celle de 2000 liv. de revenu, reproduit ces 2000 liv. de revenu.

Celle des 1000 livres d'avance de la claſſe ſtérile, fait renaître les 1000 livres d'intérêts des avances primitives & annuelles du Cultivateur.

La maſſe des richeſſes, qui circulent dans le Tableau, eſt de 8000 livres; ſçavoir :

La reproduction	5000 liv.
L'argent circulant, ou l'argent du payement du revenu . .	2000
Avances de la claſſe ſtérile . .	1000
TOTAL	8000 liv.

Voyons la déprédation qu'un dixieme de la dépenſe d'une Nation, porté

de plus à la classe stérile, causeroit dans les richesses d'un Royaume.

PREMIER TABLEAU de la dégradation causée par un cinquieme de surcroît de luxe.

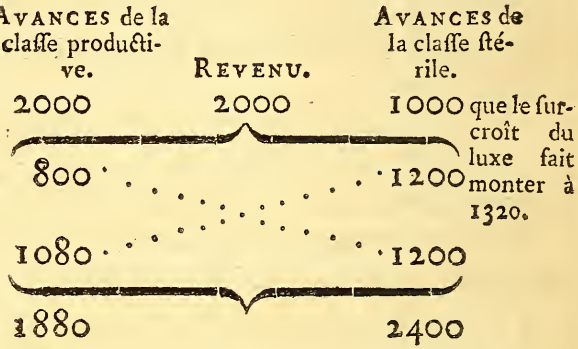

La reproduction totale est égale aux sommes qui se réunissent & se dépensent à la classe productive; sçavoir :

La recette de la classe productive réduite à	1880 au lieu de 2000.
Les avances de cette classe réduites par son surcroît de luxe, à ..	1800 au lieu de 2000.
Les avances de la classe stérile qui reviennent à la classe productive, & qui, par le surcroît de luxe, sont montées de 1000 à.	1320
TOTAL.	5000

)ont.	320	ont repassé, & sont retenus à la classe stérile, où ils ont augmenté de 320 les avances de cette classe, qui seroient restées à 1000, si le luxe n'avoit pas augmenté.
eſte	4680	
)ont le Cultivateur retire pour ſes repriſes	3000	
eſte pour le revenu .	1680	au lieu de 2000.

TOTAL. 4680

La perte de 320 livres, que le calcul ait tomber en totalité ſur le revenu, tant repartie également ſur les avanes de la claſſe productive & ſur le reenu, eſt pour chacun 160 livres; ce ui réduit la reproduction des avances e la claſſe productive à 1840, & celle u revenu également à 1840.

C'eſt ſur cette réduction égale que oit ſe calculer, l'année ſuivante, le épériſſement cauſé par la continuaion du ſurcroît de luxe, en ſe reſſouenant que les avances de la claſſe ſtéile ſont montées à 1320 livres, au ieu de n'être qu'égales au quart du evenu & des avances productives riſes enſemble, comme elles étoient vant le ſurcroît de luxe. Ainſi cette ugmentation doit, l'année ſuivante,

ſe retrouver en entier à la claſſe ſtérile. Mais on verra qu'elle décroîtra annuellement par la continuation du même ſurcroît de luxe, parce que les richeſſes diminuent de toutes parts par cet excès de luxe, qui d'abord paroît enrichir la claſſe ſtérile.

Nota bene. Ainſi on voit que non-ſeulement l'excès de luxe ne peut jamais être avantageux à la claſſe ſtérile, mais qu'il eſt impoſſible auſſi de l'enrichir au préjudice de la reproduction annuelle; ſoit par l'augmentation des revèrſemens ſur cette claſſe; ſoit par la diminution des prix des denrées du crû, pour faire vivre les Fabricans à meilleur marché, aux dépens des revenus de la Nation; ſoit en retenant dans le Royaume les matieres premieres des ouvrages de fabrication, s'il en arrive une perte à la claſſe productive, ſur le prix de la vente de la premiere main de ces matieres premieres; ſoit par l'impoſition ſur les entrées dans le Royaume des marchandiſes de main d'œuvre de l'Etranger, car l'Etranger ne paye point l'impôt d'autrui établi ſur le commerce, il faut qu'il trouve ſon compte, ſans quoi le commerce extérieur s'anéantiroit; ſoit enfin en

iſant ſupporter les charges de l'Etat
ux Agens de la claſſe productive, pour
ſoulagement de ceux de la claſſe
érile, &c. tous expédiens funeſtes à
ne Nation agricole.

'ABLEAU de la ſeconde année de la continuation d'un cinquieme de ſurcroît du luxe.

VANCES la claſſe oductive.	REVENU.	AVANCES de la claſſe ſtérile.	
1840	1840	1320	qui ſe trouvent réduits à 1214 2 cinquiemes.
736		1104	Cette claſſe reçoit cette année 2208; elle n'en dépenſe que 993 3 cinquiemes à la claſſe productive; il reſte ici pour les avances de cette année, 1214. 1 cinquieme.
993 $\frac{3}{5}$		1104	
1729 $\frac{3}{5}$		2208	

Les avances de cette claſſe ſont réduites de 1320 à 1214. Ainſi elles ſont diminuées de 106.

La reproduction totale eſt égale ux ſommes qui ſe réuniſſent & ſe dépenſent à la claſſe productive; ſçavoir :

La recette de la classe productive..	1729 $\frac{3}{5}$.	
Les avances de cette classe, réduites par l'excès de son luxe, de 1840 à	1656	
Les avances de la classe stérile de 1320, desquelles il n'est dépensé cette année que 1214, dont 106 sont pris sur les 1320 de ces mêmes avances, & conformément à cette reprise, elles se trouvent réduites à....	1214 $\frac{2}{5}$.	
TOTAL...	4600	
Dont.....	294	ont repassé, & sont retenus à la classe stérile, & y soutiennent les avances de cette classe à 1214, lesquelles, sans l'excès de luxe, n'auroient été que de 920, c'est-à-dire, égales au quart des sommes des avances productives, & du revenu, prises ensemble.
Reste.....	4306	
Le Cultivateur retire pour ses reprises... Avances...	1840	
Intérêts...	920	
TOTAL..	2760	
Reste pour le produit net.....	1546	au lieu de 1840.
TOTAL...	4306	

Ce déchet de 294 étant reparti entre les avances de la classe productive & le revenu, les réduisent de part & d'autre, à 1703.

Ainsi, en deux années le déchet sur les avances de la classe productive, est de 307, & autant sur le revenu; en total, 614.

Les avances de la classe stérile, qui augmentent d'abord par le surcroît du luxe, dépérissent ensuite rapidement par la continuation de cet excès de luxe même. Dans le cas du surcroît de luxe, que l'on suppose ici, elles diminuent dès la seconde année de 106, & cette diminution est un pur anéantissement, ainsi que le déchet progressif que souffrent les autres classes, & qui s'étend proportionnellement d'année en année sur la classe stérile.

L'excès du luxe est donc une dépense fort préjudiciable à la classe stérile même. Ceux qui le protegent ou le provoquent en faveur des Manufactures, en attirent au contraire la ruine & celle de l'Etat. *Le luxe & la frugalité sont pere & mere de la pauvreté dans un Royaume agricole.*

Nous nous sommes livrés rigoureu-

ſement ici aux réſultats du calcul ; cependant nous n'avons pas deſſein d'inſinuer que les progrès des dépenſes volontaires d'un ſurcroît de luxe, ſuivent effectivement l'ordre ſucceſſif des deux Tableaux que nous avons tracés, pour démontrer les effets deſtructifs d'un luxe exceſſif qui pourroit anéantir une Nation en peu d'années, s'il exiſtoit réellement dans cet état progreſſif. Il eſt certain au contraire que les progrès de dépenſes de ce luxe doivent ſe ralentir à raiſon de la diminution des richeſſes : car les progrès de la diminution des dépenſes de ſubſiſtance d'année en année s'étendroient bientôt ſur le néceſſaire abſolu. Le luxe entiérement déſordonné ne peut exiſter que chez les gens de fortune ; mais plus ils ſont nombreux, plus ſes progrès ſont rapides & ruineux.

Mais, dira-t-on, que ſont donc devenues les ſommes abſorbées par la claſſe ſtérile ? Ceux qui font cette queſtion, bornent leur vue à l'argent circulant, & ne penſent pas que l'argent lui-même a plus ou moins les effets de richeſſes, ſelon qu'il ſe porte plus ou moins à la claſſe productive. Pourvu que ſa maſſe ne diminue pas,

s croyent toujours retrouver leur ompte. On auroit peut-être de la eine à leur faire comprendre que le ond des richeſſes d'une Nation conſiſ- e dans un courant de conſommation t de reproduction ; & que c'eſt dans augmentation ou dans la diminution e ce courant que conſiſte auſſi l'aug- ientation ou la diminution de ces ri- heſſes. Or, c'eſt cette augmentation u cette diminution, & non l'argent, ui eſt calculée dans les Tableaux. our ramener tous nos Lecteurs à ce ême point de vue, je vais moi-mê- ne leur propoſer une queſtion, & je ompterai aſſez ſur leur compréhen- ion, pour ne pas attendre leur ré- onſe.

Explication du Tableau économique, par un exemple familier.

Depuis pluſieurs années, j'ai payé nnuellement à quatre hommes, 200 ivres chacun. Deux de ces hommes toient employés à ratiſſer les allées e mon jardin, les deux autres culti- oient deux champs d'artichaux, qui ne rapportoient chacun 400 livres, n total 800 livres, j'employe cette omme à payer les quatre hommes, & eux-ci la dépenſoient dans le Pays à cheter leur ſubſiſtance.

Cette année j'ai changé de conduite,

j'occupe trois de ces hommes à ratisser des allées, & un à cultiver des artichaux. Je demande ce qui m'arrivera de ce changement. La culture des artichaux me rapportera-t-elle le même revenu ? Pourrai-je payer avec ce revenu la même somme que je payois à ces quatre hommes ? Ces hommes pourront-ils dépenser dans le Pays autant qu'ils y dépensoient les années précédentes. Le problême, je crois, n'est pas difficile à résoudre.

Je ferai meilleur économe l'année prochaine ; je n'emploierai qu'un homme à ratisser des allées, & trois à cultiver des artichaux. Je pourrai payer, comme précédemment, 800 livres de salaire à ces quatre hommes ; & de plus, mon revenu sera augmenté de 400 livres, & ma jouissance augmentera d'autant, par l'augmentation de la dépense que je pourrai faire, sans dépérissement.

Ce n'est donc pas notre argent, mais les produits de l'emploi de l'argent, c'est-à-dire, les produits de l'emploi des dépenses qu'il faut calculer, pour connoître l'état de nos richesses. Mais gardez-vous bien de confondre dans votre calcul l'argent & les produits.

L'argent eſt un fond commun de
icheſſes d'adoption, qui ne ſe con-
omme point, qui n'eſt point renaiſ-
ant, qui paſſe continuellement & in-
ermédiairement des mains des Ache-
eurs dans les mains des Vendeurs, où
repréſente ſucceſſivement une mul-
itude innombrable de ſommes d'ar-
ent, quoiqu'il ſoit toujours à peu-
rès le même en ſubſtance & en quan-
ité dans un Royaume en proſpérité;
c lorſqu'il paroît y en avoir plus ou
oins, c'eſt que la circulation y de-
ient plus ou moins inégale ou irré-
uliere, ou que la valeur venale des
roductions eſt dérangée, ou leur
uantité diminuée ou augmentée:
'eſt de-là que dépend l'état de votre
inance; ne vous en occupez donc
oint; car il ſera toujours conforme
l'état & au prix de vos productions.
Ce n'eſt qu'une richeſſe putative qui
ne doit pas être confondue avec les
icheſſes de jouiſſance, qui doivent
enaître annuellement, & qui ſeules
ont l'objet phyſique du bonheur & de
a ſollicitude des hommes.

Ainſi, quand je dis que mon champ
d'artichaux me rapporte 800 livres,
je veux dire ſeulement qu'il me rap-

porte une richeſſe de la meſure de 8c
livres, que par divers échanges, cett
richeſſe paye le ſalaire de quatre hom
mes ; ce ſalaire paye leur ſubſiſtance
& c'eſt dans cette ſubſiſtance même
que conſiſtent alors les frais de la re
production ; mais ſi un quart de cett
dépenſe de 800 livres eſt porté de plu
au ſtérile, cette même richeſſe dimi
nue de moitié, c'eſt-à-dire, de 4c
livres. Au contraire, elle augmente
de moitié en ſus, ou de 400 livres
ſi ce quart eſt dépenſé de plus au pro
ductif ; ces diminutions & augmenta
tions de richeſſes arrivent effectiv
ment toujours dans la même propo
tion, ſelon l'emploi productif ou ſt
rile de nos dépenſes.

Quant à l'argent, que nous impor
qu'il y en ait peu ou beaucoup dans
monde, puiſque nous pouvons e
avoir toujours notre part, propo
tionnellement à nos richeſſes de joui
ſance que nous pouvons vendre, &
à la liberté de notre commerce.

Si vous voulez faire l'applicatio
de cette regle & de l'exemple familie
que je viens d'expoſer aux impoſi
tions diſpendieuſes, qui occuper
une eſpece de ratiſſeurs beaucoup plu

lommageables, vous verrez clairement que ces dépenſes ſe perdent de même dans la claſſe ſtérile, & cauſent, en raiſon de leur dérangement, les mêmes dommages & la même deſtruction dans les revenus des Propriétaires & du Souverain.

Dans votre exemple de ratiſſeurs l'allées & d'impoſitions diſpendieuſes, l ne s'agit, me dira-t-on, que de dépenſes qui ne laiſſent point d'ouvrages que l'on puiſſe vendre, & même plus cher qu'ils n'ont coûté.

En effet, un Entrepreneur de Manufactures, ne retire-t-il pas des étoffes de luxe qu'il fait fabriquer, plus qu'il n'a payé aux Fabricans ? Oh! ne doutez pas que je n'aye apperçu que l'Entrepreneur ne fait pas cette dépenſe pour ſon compte, mais pour le compte de ceux qui acheteront ces étoffes de luxe pour leur uſage. Or, ceux-ci retirent-ils autre choſe de leur dépenſe que la jouiſſance de ces étoffes, de même que le Maître du jardin a auſſi pour dédommagement de ſa dépenſe, la jouiſſance de ſes allées ratiſſées. Mais calculez bien, vous trouverez toujours que de telles dépenſes, de part & d'autre, ſont éga-

lement préjudiciables à la reproduction.

Les matieres premieres de l'excès de luxe de décoration forment elles-mêmes un surcroît de dépenses nuisibles.

Le calcul des deux Tableaux du surcroît de luxe est fondé sur la supposition que toutes les matieres premieres des ouvrages de la classe stérile s'achetent dans le Pays; mais les matieres premieres d'un luxe de décoration recherchée, sont pour la plûpart étrangeres, & même séparées du commerce extérieur réciproque des productions usuelles. Ce sont des matieres précieuses, des pierreries, des métaux rares, des productions de Pays fort éloignés, qu'on ne se procure que par un commerce simplement passif & de pure déprédation, qui est d'autant plus dominant que le luxe de décoration est démesuré. Alors la dépense en ce genre de matieres premieres surpasse celle de la subsistance des Ouvriers du luxe, au préjudice de la classe stérile & de la classe productive.

Il est à remarquer de plus que ce luxe destructif seroit sur-tout annexé aux fortunes de ceux qui enleveroient les richesses de l'Agriculture; ce qui accélereroit doublement les progrès de la ruine d'un Etat. Or, ce luxe ruineux étant toujours en raison de ces fortunes

fortunes ruineuſes, leurs funeſtes effets marchent enſemble, & peuvent être calculés les uns par les autres, dans les ſupputations des cauſes de la décadence des Nations livrées à ces dérangemens.

Avantages du ſurcroît des dépenſes de ſubſiſtance.

Mais ſi nous conſidérons la diſtribution des dépenſes dans un ordre inverſe, où une Nation s'épargneroit ſur le luxe de décoration, pour augmenter les dépenſes d'exploitation de la culture, on verra que cette Nation augmenteroit ſon revenu à raiſon de ſon épargne à la claſſe ſtérile, & de ſon ſurcroît de dépenſe à la claſſe productive.

TABLEAU inverſe du premier Tableau du ſurcroît d'un cinquieme de luxe, repréſentant au contraire une diminution d'un cinquieme de dépenſes à la claſſe ſtérile, qui eſt portée de plus à la claſſe productive.

PREMIERE ANNÉE.

AVANCES annuelles de la claſſe productive, tombées par l'excès du luxe, repréſenté ci-devant dans le premier Tableau, de 2000 à **1840**

REVENU tombé de 2000 à **1840**

AVANCES annuelles de la claſſe ſtérile, montées, par l'excès du luxe, de 1000 à **1320** qui ſe trouveront réduites à 1106.

1105 735

950 735

180 Epargne de cette claſſe ſur le luxe, employée de plus à la culture.

Recette de la claſſe ſtérile **1470**

Recette de la claſſe productive... 2239
Avances de cette claſſe 1840
Avances de la claſſe ſtérile 735

} Somme rendues à la claſſe productive, 4814.

LES achats qui ſe font à la claſſe ſtérile n'étant que de 1470, elle n'a beſoin que de 735 d'avances; mais la quantité des Agens de cette claſſe ſera peu diminuée; ainſi, malgré l'épargne qu'ils feront auſſi ſur le luxe, leur dépenſe pour ſub-

Reproduction 4814

Reprises du Cultivateur 2760

Reste pour le revenu... 2054 au lieu de 1840.

Accroît 214, qui, étant partagé également entre les avances de la classe productive & le revenu, les fait monter de part & d'autre à 1947.

fister sera au moins de 950, pris sur la recette de 1470, dont il ne reste plus, pour les avances, que 520. Ces avances doivent être de 735, il faut que les avances de l'année précédente, qui sont de 1320, & qui excédent ici de 585, y suppléent pour 214, ce qui les réduit à 1106, où il se trouvera encore un excédent qui, les années suivantes, sera par degré employé de même à compléter les avances de cette classe, jusqu'à ce que sa recette soit devenue, suffisante pour fournir en entier les avances & la dépense des Agens de cette même classe.

SECONDE ANNÉE.

AVANCES annuelles de la classe productive montées de 1840, à 1947

REVENU monté de 1840, à 1947

AVANCES annuelles de la classe stérile réduite de 1320, à 1106 qui se trouveront réduites à 835, & il ne restera que 56 d'excédent.

1168 779

950 779

195 Epargne de cette classe sur le luxe, employée de plus à la culture.

Recette 1558

Recette de la classe productive... 2313
Avances de cette classe 1947
Avances de la classe stérile..... 779

Sommes rendues à cette classe, 5039.

La classe stérile dépense, pour la subsistance de ses Agens, 950 sur sa recette, qui est de 1558. Il ne lui reste que 508 pour ses avances, qui doivent être égales à la moitié de sa recette, c'est-à-dire, de 779; les avances de l'année précédente qui sont de 1106, & qui excédent

Reproduction	5039
Repriſes du Cultivateur	2920
Reſte pour le revenu . . .	2119

ici de 327, y ſuppléent de 271 : ce qui réduit l'excédent à 56.

La recette de cette claſſe eſt augmentée de 88 ; elle augmente ainſi ſucceſſivement, au lieu que dans l'excès du luxe elle diminue d'année en année, comme on l'a remarqué ci-devant.

Accroît 172, qui, étant partagé également entre les avances de la claſſe productive & le revenu, les fait monter de part & d'autre à 203.

Cette épargne, ſur le luxe de décoration, a procuré en deux années à l'Agriculture un accroiſſement de 386, qui accroiſſent le revenu de la Nation de 193 millions.

Voilà les effets différens & infaillibles des divers ordres de la diſtribution des dépenſes. On peut juger delà ſi un ſurcroît de charrues n'enrichit pas plus une Nation qu'un ſurcroît de ſuperbes Manufactures, qui, en provoquant le luxe de la Nation, dérobent à l'Agriculture des dépenſes, dont le mauvais emploi éteint la reproduction des richeſſes, tarit la ſource du revenu du Souverain & de la Nation, & dégrade l'adminiſtration du Miniſtere même du Gouvernement économique.

La vente de nos Fabrications de

luxe, quelque éblouiſſante qu'elle ſoit, ne dédommage pas de la déprédation de l'excès de luxe. Il vaut mieux éviter le mal que de chercher dans ſa cauſe même un dédommagement perfide, qui n'eſt favorable qu'à des Marchands, dont les gains paroiſſent accroître les richeſſes de la Nation. Ce commerce ſéduit & occupe vainement le Miniſtere à le varier, à l'arranger, à le modifier de mille manieres. Il ſuſcite des guerres auſſi illuſoires dans leur objet que ruineuſes par les dépenſes. Il fait dédaigner, tourmenter & intervertir le commerce des denrées du crû; il déplace les richeſſes de l'exploitation des biens fonds, il inſpire des dégoûts & du mépris pour l'Agriculture; les Villes regorgent pendant un tems de Fabricans, d'Artiſans & de Marchands attirés par les ſoins & la prédilection du Gouvernement, & par la volupté. *Beati qui habitant Urbes*, dit Salomon, & nos terres ſeront en friche. De-là le Proverbe: *Habit de ſoie, ventre de ſon.*

Préjudice des faux revenus de rentes ou intérêts d'argent.

Les rentes établies ſur le revenu royal, qu'elles ſurchargent, ont le même effet que l'excès de luxe, puiſ-

que c'eſt une portion onéreuſe de ce revenu, qui paſſe de plus à la claſſe ſtérile qu'à la claſſe productive; car ceux qui retirent cette portion de revenu ne ſont pas Cultivateurs. Il en eſt de même de toutes les autres rentes d'intérêt d'argent qui n'eſt pas employé en acquiſition ou en exploitation directe ou indirecte (*a*) des biens-fonds. Elles ſont également préjudiciables à la reproduction de revenus d'une Nation. C'eſt pourquoi elles ont toujours été reconnues uſuraires, c'eſt-à-dire, ruineuſes. Mais ne pourroit-on pas en dire autant du revenu lui-même? Non, par la raiſon même qu'il eſt revenu, c'eſt-à-dire, produit net ou gratuit, annuellement renaiſſant, &

(*a*) L'exploitation directe eſt la culture, l'entretien & la conſervation des biens-fonds; l'exploitation indirecte eſt la préparation & le commerce des productions. Mais les prêts qui ne doivent être que des ſecours charitables ou d'obligation dans les beſoins, & les prêts illicites, qui favoriſent la diſſipation, ne peuvent retirer d'intérêt ſans cauſer un dommage réel dans l'ordre économique particulier & public. Ces différens cas ne ſont pas toujours aſſez démêlés dans les Traités de l'Uſure pour conduire à des déciſions exactes fondées ſur le profit ou ſur le dommage, qui doivent autoriſer ou exclure les intérêts des emprunts.

qu'il doit être dépensé pour être reproduit; mais sa dépense doit être distribuée dans l'ordre qui en assure la reproduction, ou qui l'augmente; c'est cet ordre, prescrit par la nature même, qui regle la sagesse des Loix du Gouvernement économique.

La distribution des dépenses du revenu des Propriétaires se rapproche toujours du bon ordre, & celle des dépenses des Financiers & Rentiers s'en écarte.

Supposons, au lieu de ce tas énorme de Rentiers, qui jouissent sans soins ni frais d'entretien, sans crainte de cas fortuits, sans aucun des rapports naturels, enfin, entre les fonds & le produit net, qui forme les revenus des Nations civilisées, supposons dis-je, que les revenus y soient distribués, dans l'ordre naturel, dans les mains d'abord des Propriétaires, d'où la distribution s'en fait dans les deux classes laborieuses; on trouvera dans la nature des choses, la regle déterminante des mœurs & usages, & le principe de la régularité de cette distribution. Pour s'en convaincre, il suffit de jetter les yeux sur le plus grand Propriétaire & sur la plus haute classe de la dépense, je veux dire, sur la dépense de l'Etat: en ce sens, le Prince doit être regardé comme un grand Propriétaire suzerain. 1°. La résidence lui est fixement prescrite au milieu de son

Domaine ; & quelque merveilleux qu'ait pû être dans le tems le carnaval de Veniſe, telle ou telle autre fête ou occaſion dans une terre étrangere, il eſt contre ſa dignité, je le ſçai, mais plus encore contre la nature de ſon opulence, d'en aller prodiguer ailleurs la dépenſe. 2°. Quelque goût, enflé par la flatterie, qu'il puiſſe avoir pour les joyaux, pierreries, ameublemens, vêtemens & autres ſomptuoſités du luxe de décoration, quoiqu'exige même en ce genre la repréſentation indiſpenſable de ſon état, comparez les parties de ſa dépenſe, verſées ſur ces ſortes d'objets, avec celles qui vont en entretien d'hommes, de chevaux, d'agrès de toute eſpece, qui conſomment directement dans la claſſe productive, ou en tirent les matieres premieres de leur entretien journalier; & cette comparaiſon vous démontrera clairement que le faſte & la dépenſe royale déſavouent le luxe, & gratifient la claſſe productive. 3°. La multitude de Conſeils & de Tribunaux, dont le Souverain eſt environné, l'aſſiduité de ſon travail quotidien, ſa ſollicitude ſur tous les accidens qui peuvent attaquer les parties les plus recu-

lées de son Domaine, & où l'on rend compte régulierement au Gouvernement, vous démontrent l'emploi du Propriétaire, & vous apprennent si un usufruitier oisif mérite ce nom. 4°. L'embarras de l'étiquette à laquelle il s'assujettit volontairement, en apparence, mais dans le réel, par décence d'état & par nécessité, sous peine de désordre & d'irrégularité dans le jeu de tous les ressorts qui émanent de lui, vous prouvent que dans l'ordre naturel de la société, l'assujettissement du riche compense le travail du pauvre. Passez de-là, de grades en grades, à toutes les classes de Propriétaires, & vous verrez, dans une disproportion immense, il est vrai, mais pourtant dans un ordre assujetti aux mêmes regles, que si les Grands d'un Etat, & les Propriétaires de tout genre vivoient vraiement de leurs revenus, & non de gages ou d'affaires de Finance, que si les revenus étoient dévolus aux Propriétaires des fonds, & non à des Rentiers, qui connoissent à peine le nom de leur hypothéque, les riches connoîtroient l'importance du bon entretien de leur Domaine, & verseroient fréquemment leur dépen-

ſe deſſus ; qu'ils dépenſeroient beaucoup plus en dignité & en ſubſiſtance, qu'en luxe & en décoration ; qu'ils ſeroient attentifs au bon ordre dans leurs Domaines, à leur réparation, décoration de domicile & rétabliſſement ; qu'ils ſe croiroient enfin obligés, par décence d'état, & par égard pour ceux qui dépendent d'eux, à un ordre dans les mœurs, & à une régularité dans la dépenſe, dont les rentiers ou les hommes de fortune n'ont ſeulement pas d'idée.

Le luxe, déguiſement de la miſere d'une Nation en décadence.

Plus un Etat déchoit & s'appauvrit, plus la miſere s'y fait ſentir, plus on y voit le luxe choquant multiplier ſes grimaces & ſes fantômes de richeſſes. La raiſon en eſt toute ſimple. L'ordre des riches obſcurs, vernis & engraiſſés des miſeres publiques, y groſſit dans ſes proportions avec tout le reſte ; & leur repaire, théâtre de leur dépenſe, contraſte chaque jour d'avantage, par ſon odieuſe volupté, avec le tableau de miſere répandu ſur tout le reſte du territoire ; mais ce ſymptôme du mal en réagrave chaque jour les accidens, au moyen de l'effet conſtant des régles que nous venons de déduire. Voulez-vous étouffer le luxe pré-

judiciable, & rétablir les mœurs en même-tems ? Rétabliſſez le revenu foncier du fixe, arrêtez les fortunes ſpoliatives, travaillez conſtamment à éteindre les rentes établies ſur l'Etat, à reſtraindre chaque jour l'intérêt des dettes des Particuliers, ce qui ſe fait de ſoi-même quand l'Etat ceſſe d'emprunter ; rendez toute leur vigueur aux Loix qui veillent à l'extirpation de la vermine uſuriere. Bientôt, par ce moyen proſpére, on ne ſe plaindra plus du luxe dans votre Etat. Les mêmes dépenſes de décoration néanmoins y ſubſiſteront, & même avec plus d'abondance & d'égalité ; mais elles ne ſeront plus que l'emploi d'un ſuperflu renaiſſant, dont la baſe & la durée ſeront bien établies, par une fructueuſe circulation entretenue par les dépenſes de ſubſiſtance, & par le libre jeu du commerce.

Le luxe alors ſuivra les gradations des conditions & des fortunes régulieres des Citoyens ; & par ce moyen, loin d'être nuiſible à l'induſtrie, il l'animera, la perpétuera, & lui ſervira d'aiguillon, ainſi que de luſtre à la ſociété.

Le commerce d'exploitation des Subordination du com-

merce extérieur des marchandises de main d'œuvre au commerce extérieur des denrées du crû.

ouvrages de l'industrie, naturellement subordonné au commerce extérieur des denrées du crû, n'a besoin d'autre direction que de la facilité, la fidélité & la liberté du commerce. Que la vente des ouvrages de l'industrie à l'Etranger soit d'elle-même subordonnée à la vente des denrées du crû; c'est une assertion qui résulte de tous les principes que nous avons établis, discutés & prouvés dans tout le cours de cet ouvrage. C'est d'ailleurs une question qui paroît se rapporter plus encore au Chapitre du commerce, que nous traiterons tout à l'heure, qu'à celui-ci; mais elle est si importante, si méconnue, si contrariée par les préjugés courans, & souvent, qui pis est, par l'administration qui en résulte, qu'elle doit être raisonnée dans tous ses détails, & qu'elle est d'ailleurs partout à sa place dans mon ouvrage, dont l'objet unique est la prospérité constante des Nations.

L'Industrie ne peut prospérer que par l'Agriculture.

Quel est l'objet primitif & fondamental de l'industrie? C'est de procurer aux hommes leurs besoins, commodités & agrémens, par le moyen de l'appropriation des denrées à ses divers usages. L'industrie est-elle tra-

vail premier ou travail ſecond, travail ndépendant ou ſubordonné ? Il réſulte le ſa définition même, que l'induſtrie eſt travail ſecond, puiſqu'elle ne ſçait qu'apprêter & approprier les denrées, & qu'elle ne les produit pas. Elle eſt donc ſubordonnée à la production, qui ſeule peut lui fournir la matiere de ſon travail. Dans cet ordre de dépendance, les régles de proſpérité du travail ſecond, ſont-elles les mêmes que celles du travail premier ? Les mêmes préciſément. Elle a la même marche & la même méthode ; elle ne peut avoir le même objet, puiſqu'elle ne reproduit pas ; & c'eſt ce qui confirme ſur-tout ſa qualité de travail ſecond. A cela près, elle a des avances annuelles qui ſont évaluées & placées dans le Tableau, & ſon objet eſt d'obtenir, par la vente, la rentrée des avances annuelles & le remplacement des avances primitives. Elle fournit ainſi, elle étend, elle fait circuler la valeur venale, & contribue ainſi à la reproduction des richeſſes, quant au fond, & à leur emploi, quant à la forme. Ceci prouve que les régles & la marche de ces deux genres de travaux ſont les mêmes ; mais en réſulte-t-il

qu'ils n'aient qu'un seul & même intérêt ? Sans doute, & pour mieux se convaincre de cette vérité, il faut envisager cette question sous deux faces ; dans l'ordre de l'industrie, considérée séparément d'abord, ensuite dans l'ordre de réunion de ces deux objets, conjoints & faits pour entrer concurremment dans le grand plan de la société, qui est de rendre les hommes utiles & heureux.

Selon le premier de ces aspects, on trouvera que les dépenses, la consommation, la valeur venale & le bon prix des ouvrages sont l'intérêt de l'industrie, comme celui des denrées est l'intérêt de la cultivation ; parité d'intérêts dans ces deux parties considérées comme isolées.

Dans le second aspect, c'est-à-dire, dans l'ordre de réunion de ces deux objets, on trouvera que, par la raison qui fait qu'il faut planter & cultiver un arbre par sa racine, il faut appuyer l'industrie par le fondement de la cultivation, puisqu'elle est la vraie racine de l'industrie, non-seulement parce qu'elle fournit la matiere de son travail, mais encore parce que ce n'est que la cultivation qui peut lui

ournir la ſeve & la nourriture. En ffet, nous avons aſſez démontré que a production des biens uſuels étoit la aſe de toute ſubſiſtance ; que pour xciter la reproduction de biens, il alloit leur procurer la qualité de ri-heſſes ; que cet avantage ne s'obte-noit que par la dépenſe qui leur attri-uoit la valeur venale ; qu'au moyen le la valeur venale, la reproduction bondante entretenoit les avances pri-nitives, remplaçoit les avances an-nuelles, & fourniſſoit en outre un roduit net, dont ſe formoient les revenus ; que la dépenſe & la diſtri-ution de ces revenus faiſoient vivre toutes les claſſes ouvrieres de la ſocié-té, qui de leur part contribuoient, par leurs dépenſes de la portion du revenu, à elles échue pour prix de leur travail, à la valeur venale & à la reproduction des revenus, dont la diſpenſation devoit perpétuer leur ſa-laire. Telle eſt toute la machine ſim-ple, mais invariable, de l'intérêt gé-néral & particulier. Dans cette rota-tion uniforme eſt englobée l'induſtrie de tout genre, comme tout le reſte. Il n'y a, dans toute la maſſe de la re-production, que le revenu de diſpo-

nible ; tout le reſte eſt deſtiné au remplacement de la choſe productive. Il n'y a donc que le revenu qui puiſſe être dépenſé en ouvrages agréables d'induſtrie. Plus on aura de revenu, plus on dépenſera en matieres ouvrées. C'eſt donc dans l'augmentation de revenu que ſe trouvent les dépenſes, la conſommation, la valeur venale & le bon prix des ouvrages de l'induſtrie que nous avons dit, tout à l'heure, être ſon intérêt iſolé.

Cette démonſtration renferme, je crois, la preuve abſolue de la ſubordination décidée dans l'ordre naturel, de l'induſtrie à l'Agriculture. Mais comme il ne faut rien négliger dans une matiere tant embrouillée & défigurée de préjugés invétérés, il faut débattre la queſtion ſous le point de vue propoſé d'abord uniquement, pour ne rien laiſſer à dire ſur cet article.

Nous avons dit d'abord que le commerce extérieur des ouvrages d'induſtrie doit être ſubordonné au commerce extérieur des denrées du crû. Il ſuffiroit, ce ſemble, pour rendre cette aſſertion inattaquable, d'avoir prouvé que ces deux choſes n'ont

'un ſeul & même intérêt, qui ſe
nit & ſe concentre dans l'intérêt
imitif de l'une des deux; mais je
ux bien encore détailler cette queſ-
n ſéparément, comme ſi elle n'é-
it pas une ſuite des autres.

Conformité du commerce intérieur & du commerce extérieur d'ouvrages d'Induſtrie.

L'avantage de l'exportation n'eſt, crois, qu'un préalable ſubſidiaire à vantage des dépenſes, des conſom-ations, de la valeur venale & de la production. Toute vente eſt une portation. Le Laboureur qui vend n grain à ſon voiſin, l'exporte de ez lui, & d'exportations en expor-tions privées, vient enfin l'expor-tion nationale, ou chez l'Etranger, qui ne fait rien du tout aux grains, n'eſt relatif qu'à des différences de omination. Il eſt avantageux de ven-e à l'Etranger, parce qu'il eſt abſo-ment néceſſaire de vendre; & il audroit même beaucoup mieux ven-e à ſon voiſin qu'à l'Etranger, parce ue plus la denrée s'éloigne, plus il en perd par les chemins. L'unique térêt donc de la choſe eſt ſa conſom-ation, qui procure ſa vente avanta-euſe; & le plus ſûr moyen d'obtenir t avantage, c'eſt de mettre le voiſin état de conſommer. C'eſt ce que

nous avons prouvé dans les Chapitre précédens. C'eſt-là le grand ſecret d cet axiome, qu'on a cru moral, ſan doute, juſqu'aujourd'hui, ſçavoir que *le Prince eſt riche des richeſſes d ſes Sujets*; mais qui eſt parfaitemen & inviolablement phyſique. Quan tous conſommeront dans un Etat agri cole, tous ſeront riches, & la repro duction ſera encore plus forte que l conſommation. C'eſt ce ſurabondan qui ſeroit un ſuperflu dans la Nation & à qui l'exportation chez l'Etranger donne une valeur vénale aſſurée & conſtante, & c'eſt en cela que conſiſt l'avantage de l'exportation. L'avan tage de l'exportation eſt donc ſubor donné à l'avantage de la production puiſqu'il en dérive, & ne peut être tenu pour utile que comme étant ur ſurcroît de conſommation. Reprenons maintenant la partie de l'induſtrie, & voyons ſi elle s'échappe en ceci des liens qui la tiennent en tout le reſte, attachée & unie d'intérêt avec la partie productive.

En quoi conſiſte l'avantage du commerce d'exportation des marchandiſes de main-d'œuvre.

Nous avons compris que l'intérêt de l'induſtrie étoit la dépenſe, la conſommation, la valeur venale & le bon prix de ſes ouvrages. La conſomma-

on la plus voisine, toutes autres choses étant égales, est celle qui lui consomment le mieux, par la même raison qui attribuoit tout-à-l'heure cette consommation à la production. Pour que l'on consomme, il faut qu'il y ait des revenus; & pour qu'il y ait des revenus, il faut appuyer sur toutes les conditions que nous avons dit être nécessaires à la production des revenus. Plus on s'appliquera à améliorer ces conditions, plus les revenus croîtront, & plus l'industrie profitera sur la dépense de ces revenus. La base des profits de l'industrie une fois bien assurée sur la consommation de ses voisins, un accroissement de profits la mettra en état de faire & fournir un accroît d'ouvrages qui feroit un superflu dans la Nation, & à qui l'exportation, chez l'Etranger, donne la qualité de richesses, multiplie les échanges de commerce réciproque extérieur, & étend, par cet accroissement de commerce, la jouissance d'une Nation opulente. C'est en cela; c'est, dis-je, en cela seulement que consiste l'avantage de l'exportation de l'industrie chez l'Etranger.

L'argent monnoyé

« Mais, dira-t-on, si l'argent n'est

n'eſt qu'une richeſſe d'échange, qui ne s'obtient que par l'échange, & qui n'eſt bonne que pour l'échange; elle n'enrichit ni n'appauvrit une Nation qui la paye ou qui la vend par échange.

» pas richeſſe, vous avouez du moins
» qu'il en eſt le repréſentatif, qu'il eſt
» la matiere mobile qui a donné tout
» le branle à la circulation, a intro-
» duit la valeur venale, & par elle
» donné à tout la qualité de richeſſes.
» C'eſt le tein, en un mot, de la glace
» qui multiplie les valeurs en les re-
» préſentant, & donne ainſi la vie à
» toute la machine économique. L'ar-
» gent eſt tout ce que demande le La-
» boureur, pour prix de ſes travaux,
» en échange de ſes produits, bien
» certain qu'avec de l'argent il aura
» tout le reſte. C'eſt donc quelque
» choſe, c'eſt tout que d'attirer de l'ar-
» gent dans l'Etat; & l'attirer par les
» voies les plus courtes & les plus
» abondantes, eſt un objet digne de
» toute notre attention. Or, ſi nous
» trouvons que les ouvrages les plus
» curieux & les plus rafinés ont, au
» moyen de notre ſupériorité d'in-
» duſtrie de main-d'œuvre, une vogue
» conſtante chez l'Etranger, & que
» tous les riches employent leur ſu-
» perflu à ſe les procurer, pourquoi
» ne prendrions nous pas un ſoin tout
» particulier d'acquérir & de nous con-
» ſerver cette voie d'avoir leur ar-

gent, comme la plus courte & la plus avantageuſe ? Vous ne voulez conſidérer dans nos ouvrages de main-d'œuvre que deux ſortes de prix combinés ; ſçavoir, *prix de la premiere main*, *& montant de la rétribution des Ouvriers*. Cela peut être, & même encore avec quelque reſtriction, dans la main-d'œuvre groſſiere à laquelle vos vues, excluſivement bornées à la charrue, veulent donner toute préférence. Mais dans la main-d'œuvre curieuſe & recherchée, il y a une troiſieme portion toute auſſi réelle & bien plus forte que les deux autres, qui eſt *le prix d'opinion*. C'eſt cette portion qui eſt en profit, & qui répond à ce que vous appellez *le produit net* de l'Agriculture. Car, prétendre que, dans la bijouterie de Lempereur, dans l'Horlogerie de Le Roy, dans l'Orfévrerie de Germain, &c. il n'y entre que le prix des diamans, des matieres d'or, d'argent & d'émail, & puis le prix tout juſte de la retribution dûe à leur travail & à leurs talens, & qui leur aſſûre un état d'aiſance conforme à la ſupériorité de leur génie & de leur habi-

» leté, & au temps & aux dépenſe
» qu'il leur en coûte pour les acqué
» rir ; ce ſeroit nous ſuffoquer de p
» radoxes. Ce profit donc ou produ
» net, qui doit ſurpaſſer les revenu
» des terres les plus richement cult
» vées & même favoriſées par cett
» liberté du commerce, que vous r
» clamez ſi ardemment, arrive en a
» gent dans l'Etat. Cet argent ſe d
» penſe comme tout autre; & quan
» le ſigne ſe dépenſe, c'eſt preuve qu
» la choſe repréſentée ſe dépenſe auſ
» Ce profit donc vivifie la productio
» par toutes les caſcades que vou
» avez déduites, & certainement
» vous faudroit un furieux volume d
» bled, pour faire, en un trait, l
» profit que nous faiſons ſur toute
» les fournitures en tout genre, pou
» une ſeule grande nôce en Allema
» gne. D'ailleurs tout le monde a l
» privilége de faire naître du bled, s'
» a le terrein qui peut le produire
» *conditio ſine qua non.* Chacun a che
» ſoi les denrées qui naiſſent de l
» terre, & à la réſerve, peut-être
» de quelques vins de Bordeaux, ce
» denrées ne ſçauroient jamais avoi
» de prix de fantaiſie ; au lieu qu

l'Empire du luxe & des modes, toujours déterminé en notre faveur, nous assûre un tribut constant de la part des autres Nations ; nous abandonnons donc en effet le district de la charrue, comme ne devant pourvoir qu'à bas prix & suffisamment à la subsistance de la Nation. Si nous en dirigeons la police, c'est uniquement pour empêcher en ceci, comme en tout autre chose, le riche d'étouffer le pauvre. Mais nous ne sçaurions considérer nos Colons comme des illotes destinés à un travail opiniâtre, pour nourrir des Etrangers. Ce qu'il faut envoyer aux Etrangers, c'est ce qu'ils payent cherement, ce qui nous coûte peu & nous rapporte beaucoup ; c'est ce qui constitue une haute valeur en peu de volume, & ce qui fait circuler parmi nous beaucoup d'argent, que nous n'avons pas eu la peine d'aller chercher dans les mines ».

Voilà, je crois, un petit traité entier & complet, comprenant en substance toutes les raisons des Patrons de la Mercerie. Plusieurs d'entre ces raisons ont été prévenues & déja ter-

raſſées dans divers endroits de cet O
vrage. Mais nous n'avons pas entrepr
une œuvre auſſi importante & capita
que l'eſt celle-ci, ſans nous être a
paravant réſignés à tout le travail
la démonſtration la plus ſenſible &
plus répétée. Si quelquefois, ſi tr
ſouvent, peut-être, j'emploie le t
de l'anathême, contre les erreurs q
je combats, celui qui m'a donné
voix m'eſt témoin que je n'inſult
jamais à l'opinion de perſonne en pa
ticulier; mais dans la carriere que
parcourre, les erreurs ſont trop fat
les à l'humanité, pour les voir regn
d'un œil tranquille. Je ne décide q
ſur ce que j'ai profondément étudi
je ne crée rien; je n'annonce que
règne de l'ordre naturel, que l'Et
ſuprême inſtitua au jour de ſes œ
vres, & je ne combats que ceux qu
voulant s'élever au-deſſus de ſes in
muables decrets, n'ont opéré par l
efforts de leur orgueil, que la confi
ſion des langues, & la diſperſion d
Nations. Mais tout aſſuré, tout ce
tain que je doive être, & que je ſo
moi-même de la vérité, je ne do
point oublier que c'eſt pour mes frer
& à mes freres que je parle; qu
to

ous mes égaux ou mes ſupérieurs en
umieres, ils ne doivent point ſe ren-
re à de ſimples allégations, mais ſeu-
ement à la certitude la plus évidente,
je ne dois épargner aucun travail,
our les y conduire. Tel a été le motif
e l'objection ci-deſſus; & celui qui
ne dévoue à répondre en détail, quoi-
qu'en bref, autant que je le pourrai,
tous les articles qu'elle renferme.

L'argent a vraiment toutes les pro-
riétés dont on l'inveſtit dans l'objec-
ion; mais qu'on ſe ſouvienne que
'argent ne ſert qu'à circuler, qu'à
arcourir toutes les claſſes de la So-
iété, ſelon l'ordre que nous avons
réſenté à la vue; que cet uſage de
'argent a des bornes au-delà deſquel-
es un excédent en argent n'eſt plus
ne richeſſe; c'eſt, au contraire, un
épériſſement de richeſſe. Car les ri-
heſſes, avec leſquelles on achete l'ar-
ent, doivent renaître inceſſamment
ar la circulation de l'argent même;
ces richeſſes ne renaiſſent pas, il
a extinction de richeſſes, appau-
riſſement dans la Nation: l'argent
iſif & amoncelé eſt donc une ri-
heſſe deſtructive. Qu'on ſe rappelle,
is-je, & qu'on ne perde pas de vue

ces vérités démontrées ci-devant par le raisonnement & le calcul, nous en aurons besoin dans la suite.

Que le commerce extérieur & la vente des marchandises de main-d'œuvre les plus recherchées soient la voie la plus courte & la plus avantageuse pour attirer l'argent de l'Etranger dans l'Etat, c'est ce que je nie formellement. En effet, vous avouez que cette consommation ne peut convenir qu'aux riches, & comme dans toute Nation les riches sont en infiniment petit nombre, eu égard à toutes les autres classes prises ensemble, vous êtes obligé de convenir que la consommation du genre de marchandises, auquel vous donnez la préférence, sera très-bornée. Mais, direz-vous, le nombre des riches comprend néanmoins ceux qui ont tout l'argent. C'est encore ce qui vous trompe, & ce que vous n'auriez point avancé, si vous aviez jetté un regard studieux sur le Tableau qui peint toute circulation quelconque dans toute Nation. Vous appellez riche, sans doute, la classe propriétaire des revenus, qui seule paroît avoir des deniers disponibles; mais si votre police, sur les produc-

Contradictions d'idées dans la préférence du commerce de marchandises de main-

ns de la charrue, étoit obſervée rtout, aucune Nation ne ſeroit ri- e, aucune Nation ne pourroit vous heter ces précieux ouvrages d'in- ſtrie qui doivent vous enrichir. Sup- ſons cependant que les autres Na- ns ſoient plus attentives à accroître urs richeſſes par la valeur vénale des oductions de leurs territoires, vous vez appercevoir alors, que dans rdre de la circulation, l'argent ne t que toucher barre chez les pro- iétaires des biens fonds, en ſuivant battement du balancier économi- e, pour retourner tout de ſuite re ſon tour dans les deux claſſes de rvice; ou pour obtenir, par le com- erce réciproque extérieur, une com- nſation entre les ventes & les achats, i obvie au dépériſſement des richeſ- . Les propriétaires ne touchent pas us d'argent que les autres. Il eſt vrai e, comme ils ſont en plus petit mbre, chaque individu y voit de us groſſes ſommes; mais ces ſommes t leur emploi preſcrit dans l'ordre la circulation, & ſi le propriétaire prudent & amorcé par l'étalage de s raretés, détourne partie de ces mmes en faveur de votre induſtrie,

d'œuvre ſur le commerce des produc- ctions du crû.

il tarit d'autant la ſource de ſes rev
nus & diminue la quotité de vos ch
lans. En un mot, ou la Nation qui vc
achete ſe gouverne ſelon l'ordre na
rel, ou elle a éprouvé des déran
mens ſemblables aux vôtres. Dans
premier de ces deux cas, les propr
taires des revenus chez cette Natio
le ſont auſſi des fonds, & alors le pr
verbe qui dit, *aux grandes portes fr*
pent les grands vents, eſt fait pour e
Ils ont de grandes dépenſes à fair
ſoit d'entretien, ſoit de faſte relati
leur état; la partie donc de leurs re
nus, qui excede ces dépenſes de
voir & d'habitude, eſt fort peu
choſe en comparaiſon de la totali
& ce peu devient une ſource très-f
ble pour les profits auxquels vous vc
bornez. D'ailleurs, vous retirerez p
d'argent des Nations opulentes;
elles ne ſont opulentes qu'autant qu
les trouvent dans leur commerce
térieur une compenſation entre le
achats & leur vente; vous ne leur v
drez donç que marchandiſes pour m
chandiſes: ainſi point de tranſmiſſ
d'argent ou très-peu. Le comme
étranger eſt rarement un comme
d'exportation d'argent; il n'y a d

régions que des Compagnies des
es qui exercent un pareil commer-
qui certainement n'eſt pas à l'a-
ntage de l'Europe. Ceux qui n'ont
une idée du commerce étranger,
us diſent continuellement, qu'il faut
ndre à l'Etranger pour avoir leur
ent, & ne rien acheter d'eux pour
ter qu'ils n'enlevent le nôtre. Nous
i avons voulu nous ériger en Nation
mmerçante, nous ſommes encore
atués de ces maximes ridicules; &
us ne connoiſſons encore les avan-
es du commerce extérieur, que par
que nous appellons *balance du com-*
rce; & voilà où vous en êtes encore
us même actuellement. Quittez le
étier, car vous enrichiriez le Mar-
and, & vous vous ruineriez. Sui-
ons cependant votre marche. Je viens
obſerver combien vous avez peu à
pérer d'argent par la vente de vos
retés aux Nations habiles dans le
mmerce. Voyons ſi vous réuſſirez
ieux, avec des Nations qui ne con-
îtroient point d'ordre économique;
ſuppoſons que les mêmes erreurs
ent cours chez les peuples où vous
lez vendre, & y euſſent les mêmes
fets que chez vous, alors les proprié-

taires des fonds ſont pauvres & ruinés, & il n'eſt point queſtion d'eux quand on parle de riches. Les vrais propriétaires des revenus ſont alors, là comme ici, des rentiers ou uſuriers. Quant à ceux-ci, leur argent s'accumule & guette, de leur coffre, l'inſtant de groſſir, par une vile uſure, la liſte de leurs revenus. Ainſi ce n'eſt encore qu'une très-petite portion de cet argent qui vous peut revenir. D'ailleurs, les riches d'un Etat, qui ſe ruine par cette voie, riches de revenus diſponibles & qui ne les lient à rien, ſe cantonnent & ſe cachent dans les Villes. Les profits réſultans de leur dépenſe, y ramaſſent une infinité de dépourvus qui ne peuvent vivre que d'induſtrie. D'entre ces induſtrieux, les uns vivent de jeux, d'intrigue, ou de proſtitutions; mais le plus grand nombre qui n'a pas ces avantages à ſa portée, s'ingénie en tous les genres de luxe & de colifichets pour piquer la fantaiſie des riches oiſifs, & détourner de ſon côté les profits réſultans de leur dépenſe; ainſi le luxe national trouvera chez ſoi à ſatisfaire ſes goûts, ſes dégoûts, & même ſes délires; & ſes Artiſans ne vous laiſſe-

ront de pratique que pour quelques raretés. C'eſt donc là, c'eſt ſur ce maigre filet de commerce que vous fondez tous les profits de votre exportation, pour enrichir les Entrepreneurs des Manufactures d'un Empire privé, par une adminiſtration ſpécieuſe, des revenus de ſon territoire. Daignez maintenant, perdant un inſtant de vue cette trompeuſe idole, ſuivre dans ſa marche l'ordre naturel, & conſidérer avec nous, ſi vous ne tournez pas préciſément le dos au profit que vous cherchez.

Le commerce de main-d'œuvre n'eſt pas comparable au commerce des productions du crû.

Selon les principes naturels que nous avons déduits ci-deſſus, & que vous ne pouvez conteſter, le véritable profit de l'induſtrie eſt la forte conſommation. Vous ne ſçauriez nier que les denrées que je veux fournir, comme matériaux à l'exportation, à la place de vos merveilles, n'ayent pour elle l'avantage du grand nombre de conſommateurs; car tout le monde mange & boit, tandis que très-peu de gens, en comparaiſon, portent des dentelles. Mais, direz-vous, tous ces conſommateurs, 1°. ſont pauvres: 2°. quand ils ne le ſeroient pas, perſonne ne paye le pain un prix de fan-

taisie & au-de-là du prix courant. 3°. Le pain se trouve par-tout ; on n'a communément que faire de le tirer de si loin ; & s'il vient du dehors, les frais de transport, considérables en raison du fort volume de la denrée, comparativement avec son prix, ces frais, dis-je, sont aux dépens du vendeur ; car, il faut toujours que le bas prix du pain se trouve, ou que la consommation en diminue. Je réponds, 1°. que je n'ai pas besoin de riches pour pratiques. Je vends le pain quotidien, & il m'est payé du salaire quotidien, sans lequel le pauvre n'existeroit pas. Un menu profit fort multiplié, & répété trois cent soixante-cinq fois dans l'année, vaut le centuple d'un profit cent quatre-vingt fois plus grand, en prix d'opinion ou de fantaisie fortuite, & qui ne se feroit qu'une fois dans l'an. C'est précisément, en un mot, parce que mes pratiques sont pauvres que j'en ai un grand nombre, d'où résulte un grand profit par une multitude de petits profits répétés. 2°. Personne, il est vrai, ne paye le pain un prix de fantaisie volontaire, qui a trait à votre *prix d'opinion*, dont je traiterai tout-à-

l'heure, mais on le paye un prix de beſoin. Oh ! je vous demande, en tout état de cauſe, lequel de ces deux mobiles, la *fantaiſie* ou le *beſoin*, lequel des deux, dis-je, eſt le plus puiſſant. Ce n'eſt point dans un prix avanturier que nous cherchons notre profit. Ce profit ne ſçauroit durer ; & nous voulons un profit conſtant & durable. Mais vous qui dédaignez les gains réſultans de la vente des denrées, ſçavez-vous ce que c'eſt que ce profit-là ? Sçavez-vous les milliards de richeſſes que la Nation peut exciter annuellement ? Faites un inſtant à l'Agriculture l'honneur de l'élever dans vos ſpéculations au grade de Manufacture ; c'en eſt une, en effet, qui a ſon cannevas, ſes outils, ſes matériaux & ſes Ouvriers ; mais elle a un privilége tout particulier ; c'eſt que ſon cannevas eſt productif de lui-même ; que c'eſt le ſein même de la nature qui reçoit la ſemence, l'engrais & la ſueur de l'Ouvrier, qui centuplent le tout en ſilence, & à l'aide de l'influence de tous les élémens combinés. D'après cette remarque, à la vérité de laquelle perſonne ne peut ſe refuſer, jettez l'œil ſur le Tableau ; voyez les

profits énormes qui réſultent de ce travail, qui fait vivre tout le reſte, & calculez, ſi vous le pouvez, quel gain peut revenir de la vente des marchandiſes provenantes du travail d'une Manufacture intariſſable, & qui donne d'autant plus de profit net, que la conſommation de ſes produits eſt plus forte, & que l'Acheteur paye non-ſeulement la forme de la marchandiſe, mais le fond même engendré gratuitement par la nature.

L'abondance des productions eſt inſéparable de l'abondance des Conſommateurs.

Vous dites que le pain ſe trouve par-tout? Tant mieux, s'il en eſt ainſi: car deſlors il y aura par-tout des conſommations & une fertilité qui attire & accumule les conſommateurs. Le Commandement du Créateur ſera accompli; *croiſſez & multipliez*. Son objet n'eſt pas une multiplication de piéces d'or & d'argent. La créature qui borne là ſes vues, pervertit l'ordre. Je veux pouſſer, ſi vous le voulez, la fertilité de la terre juſqu'à l'excédent; mais la Population, qui n'attend de toutes parts que de voir croître les ſubſiſtances, ne fournira-t-elle pas tout auſſi-tôt un ſurcroît de conſommateurs? A la Chine, cet Empire ſi étendu & ſi fertile, l'abondance

des consommateurs n'y surpasse-t-elle pas l'abondance même des productions ? Les nouvelles Colonies ont fait naître du bled en abondance dans des pays deserts ; & cette production de surcroît ne se trouve-t-elle pas toujours, comme auparavant, proportionnée à la quantité des consommateurs qui se sont multipliés aussi dans ces Régions qui étoient inhabitées ? La Population agricole est la pepiniere d'hommes la plus abondante, parce que la Jeunesse s'y marie dès l'âge de puberté, étant desiors en état de former un établissement, par lequel elle peut pourvoir aux dépenses du ménage, attendu que ces dépenses elles-mêmes sont productives. Il n'en est pas de même de l'établissement du Citadin, il lui faut apprendre une profession, s'y rendre habile, & attendre le moment favorable d'un mariage où il puisse subvenir aux dépenses d'une famille qui ne lui sera qu'à charge. Les trois quarts de sa vie se passent donc avant qu'il puisse parvenir à un établissement si inquiétant. Ainsi l'Agriculture, en faisant naître les consommations, est en même-tems le principal foyer de la multiplication des

consommateurs. Aussi cette classe occupe-t-elle, à peu-près, trois fois autant d'hommes qu'en occupe l'industrie.

Plus les Nations seront foncierement riches, plus elles auront de grandes Villes, plus il s'établira des sociétés rassemblées dans des Cantons dépourvûs de moissons, & subsidiairement alimentés, tels que la Hollande, Malte, &c. des Cantons de vignoble, des Pays de pâturage, des peuplades occupées à la pêche, au service du commerce extérieur, &c. qui veulent vous vendre le superflu des biens, dont la mere nature mêlangea le théâtre de notre séjour ici-bas, & par conséquent acheter le vôtre. C'est-là ce que vous devez chercher à vendre continuellement, puisque plus vous vendez, plus la matiere de vos ventes devient abondante; & il n'en est pas de même de vos joyaux.

Les frais de transport, dites-vous, sont considérables, en raison du fort volume de la denrée, comparativement à son prix. Eh! que vous importe cela, pourvu que le Laboureur trouve son profit dans la vente? Que dis-je, que vous importe; c'est encore

n avantage pour tous les genres de roductions. Les frais du commerce nt des frais, il eſt vrai, qu'il faut éduire ſur la maſſe des produits nets, par conſéquent qu'il faut tendre à éduire, autant qu'il eſt poſſible, tou-s autres choſes étant égales; mais es frais font vivre nombre de conſom-ateurs qui contribuent de leur dé-enſe à la valeur venale, grand pivot e toute proſpérité. Les agrès des voi-ures de toute eſpece ſont des produc-ons auxquelles le commerce donne ne valeur. En ce ſens, plus l'expor-tion occupe d'hommes & emploie matériaux, quand c'eſt à profit pour production par les ventes, plus elle it de bien. Le tout eſt que le Labou-ur trouve ſon profit dans la vente ſes denrées; que ce ſoit pour les onſommer à ſa porte, ou pour les orter à Cadix, cela revient au même our lui. Cela lui donne le moyen de ire auſſi-tôt reproduire & d'opérer plus grand bien de l'Etat, qui eſt de erpétuer & d'accroître ſes revenus.

Idée captieuſe du prix d'opinion de quelques marchandiſes de main d'œuvre.

Mais c'eſt *le prix d'opinion* que vous echerchez, c'eſt-à-dire, le prix de ntaiſie & de hazard. Il eſt certain ue nos denrées n'ont aucune préten-

tion à cet honneur-là; & c'eſt cet
privation attachée à leur valeur nat
relle, qui fait leur principal avantag
Notre climat produit naturelleme
les meilleurs grains & les vins les pl
ſalubres de l'Europe. Il n'y a à cela
fantaiſie, ni opinion, leur valeur e
décidée par le beſoin; ils auront tou
jours leur prix aſſuré, qui n'a poi
à craindre de préférence. Vous avou
rez, je crois, que je ne m'avantag
point ſur le mot, en rendant voti
prix d'opinion ſinonime avec *le prix*
fantaiſie; car, quand Lempereur moi
te des diamans, ſa façon, plus reche
chée que celle d'un autre Ouvrier
n'en augmente ni le poids ni la beaut
réelle, mais ſeulement l'éclat appa
rent; non-plus que Germain, l'utilit
& la valeur intrinſeque de la vaiſſelle
ſoit dit ſans dédaigner l'excellence d
travail réſervée à un fort petit nom
bre d'Artiſtes. Vos étoffes de l'année
n'ont pas plus de valeur réelle qu
celles qui les ont précédées; le chan
gement des modes fait leur mérite
Tout cela git donc en fantaiſie, &
vous le ſçavez bien, puiſque toute
votre étude du jour eſt de ne pas reſ
ſembler à la veille. Oh! ne voilà-t-i

is un produit net bien assuré, que
lui qui est assis sur l'accession & le
veil de la fantaisie, qui fait le béné-
ce de l'Artiste & rien de plus ? Le
aboureur peut aussi, par son sçavoir
ire & son habileté, étendre sa for-
ne ; mais il assûre de plus un revenu
Propriétaire, à l'Etat & au Déci-
ateur. L'Artiste le plus célèbre par-
ge-t-il avec quelqu'un le fruit de son
avail & le bénéfice du prix d'opi-
on, même de celui qu'il se fait payer
r ses Concitoyens ? Ce prix de fan-
isie n'est donc que dépense pour la
ation ? Quant à ce qu'en paye l'E-
anger, ce n'est qu'un bénéfice réser-
é à l'Artiste. Fais-moi rire, dit à
rlequin le Prince Férocel déchaîné,
ans la Comédie, *La vie est un songe.*
e pauvre diable s'épuise en lazzis &
n grimaces, pour faire rire son Do-
inateur impérieux, & n'en obtient
ue des dédains : *Veux-tu donc me faire*
re. Je crois voir une Nation fabri-
ante, dépliant des étoffes devant le
iche dédaigneux, &c. &c. &c. Mais
nfin ce prix d'opinion, qui tient tant
e place dans vos calculs, ne peut
tre, selon moi, qu'un attrait favo-
able au débit & au gain particulier

de l'Artiſte en ouvrages de luxe ; Ar
tiſte qu'il faut, dis-je, mettre ici
malgré ſon habileté la plus eſtimable
au rang de nos ratiſſeurs d'allée
D'ailleurs, ce bénéfice même, c
produit de la fantaiſie des riches n
peut me paroître qu'une miſere tou
jours chancellante dans ſa baſe, qu
je ne puis croire réelle, vu le peti
nombre d'Artiſtes qui peuvent ſe pro
curer ce prix d'opinion, & le peti
nombre de gens qui, dans toute Na
tion, ſont en état de donner à leur
fantaiſies. Vous voilà donc rédui
dans votre ſyſtême au gain particulie
de quelques millions pour les Artiſtes
à l'excluſion des milliards que l'Agri
culture peut faire naître du territoi
re, & qui feroient bien mieux proſ
pérer la Population, votre Commer
ce, vos Manufactures, vos Arts mê
me, vos Arts ſupérieurs, & votre
prix d'opinion, par l'accroiſſement de
vos revenus. Conſidérons ce peti
ſyſtême dans ſes effets, pour n'avoi
pas à nous reprocher d'avoir rien né
gligé.

Si votre prix d'opinion peut en
effet être aſſimilé à notre *produit net*,
il doit, comme lui, former de grands

:venus & des fortunes durables. Vous
ous dites privilégiés en ce genre, &
n poſſeſſion de cette ſinguliere prédo-
ination ; vous y avez donc beau-
oup profité. Cherchons la trace de
es profits. Votre *prix d'opinion* qui,
elon vous, équivaut au produit net
e l'Agriculture complette d'un grand
erritoire, doit paſſer dans les mains
ui repréſentent les Propriétaires,
'eſt-à-dire, être le revenant-bon du
abricant, au-delà de ſes dépenſes &
e la rétribution conforme à ſon état ;
e doit être, dis-je, un revenu an-
uellement renaiſſant, & annuelle-
ent rapporté *gratis* à des Proprié-
aires ou à la Nation. Où ſont donc
es Propriétaires qui le reçoivent pour
ux ou pour la Nation ? Sans cette
ondition, point de revenu réel pour
a Nation ni pour l'Etat. Appelleriez-
ous revenu les taxes levées ſur le
ommerce, où l'on ne diſtingue pas
es ouvrages de prix d'opinion d'avec
es autres, & que nous payons par le
enchériſſement de toutes ces mar-
handiſes ? Eſt-ce-là un produit net ?
Où ſont donc du moins les fortunes
abricantes parmi-nous ? ces fortunes
ormées au moins autant à nos dé-

pens qu'à ceux de l'Etranger ? Le Siécle passé a vu des fortunes de commerce maritime. Celui-ci voit, &c. &c. &c. &c. & quelques Revendeurs & Artisans quitter de bonne heure leur Profession, & acheter des maisons & jardins de Campagne ; mais je ne vois point de grandes terres de l'Empereur ou de Germain ; & quand je les verrois, encore prierois-je le Seigneur de me montrer le Fief allemand ou anglois, ou russe ou portugais. Mais, hélas ! s'ils les intituloient ainsi, par reconnoissance, du nom des Cantons dont est venu le profit qui mit le nouveau maître en état de les acquérir, l'un s'appelleroit *Quartier de Richelieu*, un second, *Place de Vendôme*, un troisieme, *la Cour*, un quatrieme encore hypothequé, *Fauxbourg S. Germain*, & l'on verroit que le profit étranger y entre pour bien peu de chose. Ainsi, ceux qui préparent le verd de gris, l'orpiment, la litarge & les poisons, sont-ils les premiers à ressentir les effets de leurs drogues dangereuses ; ainsi se vérifie l'ancien Proverbe, que je puis répéter ici.

Tel, comme dit Merlin, cuide enſeigner autrui,
Qui ſouvent s'enſeigne lui-même.

Quoi qu'il en ſoit, le prix d'opinion peut bien faire, par une de ces bouffées de délire qu'enfante l'air épais des Villes corrompues, la fortune de quelques Fabricans ou Artiſans, en cela auſſi heureux que le furent de nos jours l'Inventeur des Pantins, Ramponneau, l'Opera comique, &c. Mais c'eſt une manivelle fautive, trompeuſe, nulle, & à tous égards indigne d'être ni connue, ni ſentie, & moins encore comptée pour quelque choſe par l'adminiſtration des grands Empires, ſi différente de l'adminiſtration des Comptoirs ou des petits Etats commerçans, fabricans, revendeurs.

Inconſéquence abſurde du ſyſtême mercantile.

Otons donc d'abord à cette miſere laqualité de produit net. Quand après cela, vous dites que le profit qui en réſulte arrive en argent dans l'Etat; que cet argent s'y dépenſe comme tout autre; que quand le ſigne ſe dépenſe, c'eſt marque que la choſe repréſentée ſe dépenſe auſſi, & que ce profit vivifie la production par toutes les caſcades que nous avons déduites;

alors même que vous réduisez, par votre police vivandiere, le travail de la charrue au seul usage de fournir suffisamment, & au plus bas prix, la subsistance à la Nation ; alors même que cette portion sacrée seroit livrée au monopole, au moins est-il de fait qu'elle se trouve réduite alternativement à la non-valeur & à la famine : vous retombez dans les brouillards, qui, dans ces derniers tems ont offusqué toute la politique moderne, & tout jetté dans un dédale de contradictions, dont le terme fut la destruction des hommes, l'abandon des terres, l'anéantissement des revenus, l'aliénation des Nations contre les Nations, des Campagnes contre les Campagnes, des Cités contre les Cités, des Familles contre les Familles, des individus contre les individus, & le résultat naturel de tout cela, l'ébranlement de toutes les sociétés, toutes tendantes vers leur ruine. Pour marcher à travers cette confusion, à la lueur divine, éclipsée par les nuages de l'erreur, voile ténébreux de l'iniquité, il faut nous assujettir à l'ordre immuable des decrets de la Sagesse éternelle, de décomposer les idées

falsifiées, & réduire aux principes simples & naturels les vérités évidentes auxquelles toute créature intelligente ne peut se refuser. Appliquons donc les mesures de notre Tableau à la totalité de votre prétendu profit, & ses régles immuables à la marche des différentes parcelles de ce même profit. Je veux bien, pour un instant, vous rendre les trois parties, dont nous avons à peu-près anéanti celle des trois qui tenoit le plus de place dans vos espérances. Voici donc ces trois parties. 1°. *Prix des matieres premieres.* 2°. *Prix d'opinion.* 3°. *Prix de rétribution des Ouvriers.* Dans notre hypothèse actuelle, qui consent à réaliser un instant vos prétentions d'égalité, la premiere de ces parties correspond *à la classe productive;* la seconde, *à la classe propriétaire;* la troisieme, *à la classe stérile.* Voyons maintenant ce que deviennent ces trois portions de profit, pour juger si elles parcourent l'ordre complet de circulation, qui seul peut rendre l'abondance toujours renaissante & perpétuelle.

Pour parvenir à l'objet de cette recherche, il faut suivre chacune de ces portions de profit dans sa marche & dans son emploi.

La premiere, qui eſt le prix des matieres premieres, nous échappe d'abord dans tout ce qui s'appelle marchandiſe de luxe & de recherche; car les diamans, les métaux, les matieres d'or & d'argent, les belles ſoieries, &c. ne ſont point des fruits de notre climat, des productions de notre terre. Par-tout il faut renoncer à cette portion. Loin de parcourir chez nous le cercle entier de la circulation, tout l'argent qui correſpond à cette portion n'eſt qu'un rendu, qui, tout de ſuite, & de la main à la main, va rechercher de nouvelles matieres. Poſons donc zéro d'abord ſur cette portion.

Quant à la partie qui compoſe *le prix d'opinion*, c'eſt, ainſi que nous l'avons dit, le profit gratuit du Fabricant, il faudroit, pour qu'elle vivifiât la production, par toutes les cauſes que nous avons déduites, que non-ſeulement le Fabricant dépenſât tout ſon profit, mais encore qu'il l'employât en dépenſe de ſubſiſtance. Ce n'eſt pas, je crois, ce que vous attendez de lui; cette conduite ne ſeroit pas conſéquente aux déportemens du luxe ſi favorables à votre ſyſtême. De deux choſes l'une donc, s'il fait de grands

ofits, ou il les dissipe en folies d'usa-
, c'est-à-dire, de luxe de décora-
on, provoqué par l'administration,
forcé par l'imitation; alors il fait
entôt banqueroute, & son industrie
t perdue pour l'Etat; ou s'il faut vous
croire, il songe à établir solidement
fortune & celle de sa famille, il
cumule ses profits. Mais vous sçavez
ue tout argent arrêté ne vaut pas
ieux qu'une pierre dans l'Etat. Lors-
ue son trésor est assez grossi pour
ire quelque placement, il devient
ntier, c'est-à-dire, loup dans la
ciété, ou Propriétaire de maison de
aisance & de délassement, ou de
traite pour la vieillesse, où il va
épenser ses faux revenus qu'il s'est
rmé en intérêts d'argent. La partie
onc qui représente *le prix d'opinion*,
t encore stérile; elle est même ravie
la circulation, & manque toutes les
ascades de vivification que nous
ons déduites.

Reste enfin la derniere portion,
est-à-dire, le prix de rétribution.
elle-ci sert à l'entretien des Ou-
riers, & par conséquent, doit être
assée en consommation. Mais prenez
arde qu'un Ouvrier qui est payé 10

livres par jour, n'a pas plus de beſoin réels, & en a peut-être moins qu celui qui eſt payé 20 ſols par jou En conſéquence, voilà neuf dixieme de ſa coopération à la circulation, la reproduction, à l'abondance, à l richeſſe & à la proſpérité, de retran chés, & employés, comme chez l Fabricant, ou en dépenſe ſuperflue d décoration, ou en épargnes infruc tueuſes & même nuiſibles à la ſociété Il n'y a donc, en tout ceci, ni revenu ni accroît renaiſſant, ni dépenſes prc ductives.

Voilà donc non-ſeulement les me ſures, mais encore l'emploi de votr prétendu profit déterminés, & la plu grande partie des avantages que vou en attendez, transformés en domma ges pour la Nation. J'ai déja répondu à ce que vous dites que les denrée ne ſçauroient avoir de prix de fantai ſie, & démontré qu'une utilité conſ tante ne pouvoit jamais avoir la fan taiſie pour baſe. Vous abandonnez, dites-vous, le diſtrict de la charrue au peuple qu'elle doit nourrir, & vous n'en dirigez la police, que pour em pêcher le riche d'étouffer le pauvre. Et moi je vous dis que la charrue doit nourrir

nourrir tout le monde ; que là où ceſſe la charrue, là ceſſe le culte de l'Etre ſuprême, là diſparoiſſent les Rois, les Loix, les Empires, les Nations mêmes ; car les ſociétés commerçantes, qui ne cultivent pas la terre, n'exiſtent & ne proſpérent que par l'Agriculture des autres Nations : Que loin que votre police inſidieuſe empêchât le riche d'étouffer le pauvre, elle ſeroit le montant du monopole, qui ne ſeroit autre choſe que la plus criante tyrannie déguiſée. Tout ceci a été aſſez démontré. Je vous dis que votre comparaiſon des Illotes eſt d'autant plus fautive, que les Illotes nourriſſoient des Maîtres impérieux & oiſifs, bornés au néceſſaire rigoureux, au lieu que le Cultivateur, indépendant & libre de vendre ſes denrées, eſt lui-même le maître des mercenaires qui les achetent, obligés de travailler dans tous les genres, pour acquérir, par échange, ces produits ſi indiſpenſablement néceſſaires à leurs premiers beſoins & à la ſatisfaction de leurs appetits. Je vous dis, enfin, que de toutes les Manufactures, celle qui coûte le moins, en raiſon de ce qu'elle rend, & qui par conſéquent donne le

plus de produit net, eſt, ſans contredit, l'Agriculture, Manufacture d'inſtitution divine, où le Fabricant a pour Aſſocié l'Auteur de la nature, le Producteur même de tous les biens & de toutes les richeſſes; l'action productive & vivifiante, dont il la doua dès l'inſtant de ſon inſtitution, lui aſſura la fécondité excluſivement à tous les autres travaux des hommes. Par conſéquent ce ſont ces productions toujours renaiſſantes pour ſatisfaire à nos beſoins, qui nous coûtent peu & nous rapportent beaucoup; ce ſont donc ces productions, dis-je, que nous devons préférablement envoyer à l'Etranger, ſelon votre propre intention.

Les Commerçans, les Entrepreneurs, les Ouvriers de marchandiſes de main d'œuvre ſont payés par l'Agriculture.

Quant à cela, vous ajoûtez qu'il faut que nos envois conſtituent une haute valeur en peu de volume; vous eſpérez, ſans doute, la découverte de quelque nouveau Perou, où dans les premiers tems, au moyen de quelques petits miroirs, ciſeaux, couteaux & ſiflets, on rapportoit des tonnes d'or. Vous en imaginez un nouveau, dis-je; car le premier eſt déja épuiſé, & la malheureuſe humanité achete bien cher aujourd'hui, dans de

profondes mines, cet or, boiſſon brûlante de l'hydropique avide, & pomme de diſcorde entre les Nations. Vous eſpérez voir renouveller à chaque ſiécle une nouvelle découverte en ce genre, ſans diminution du prix; car, à moins de cela, duſſiez-vous faſciner tour-à-tour les yeux de chaque peuple au point de leur faire ſurpayer à l'excès vos richeſſes d'opinion, vous les auriez bientôt épuiſées l'une après l'autre, & votre combat d'intérêt finiroit de lui-même, faute de combattans. Mais il n'en eſt point ainſi: pourquoi cela? C'eſt que les Nations qui pourroient vous acheter le plus cherement & le plus conſtamment les marchandiſes de luxe de vos Ouvriers mercenaires, ſont celles qui vendroient le plus conſtamment & le plus abondamment les denrées & les productions de leur territoire, fruits d'une Agriculture libre dans ſes débouchés. Et conſéquemment elles ont une baſe ſolide de richeſſes, des revenus conſtans & un retour aſſuré d'argent, dont le ſuperflu fait la loi, & tient à ſes gages & dans une ſervitude réelle, votre induſtrie rafinée, travaillée, & coûteuſe, au niveau du peu de rétribu-

tion dont ils daignent la soudoyer, & obligée de s'évertuer, pour attirer quelques regards de la part de ces maîtres dédaigneux.

Tel est l'emploi resserré, bas, dépendant & transfuge, contre lequel vous avez échangé la qualité de Propriétaire & de puissante Nation agricole. Tels sont les gains sordides, précaires & abusifs, pour lesquels vous avez renoncé à la rosée du Ciel & à la graisse de la terre, que la nature vous accorde sans mesure; & ces gains misérables, tels qu'ils sont, tels qu'ils peuvent être, décroissent chaque jour dans vos mains, & sont tous prêts à vous manquer. La richesse rétributive & précaire ayant pris chez vous la place de la véritable abondance, ne peut s'étendre aux différentes classes d'hommes d'une Nation. Les besoins de l'Etat toujours croissans en raison de ce qu'il est plus difficile de recevoir un tribut d'un Peuple indigent, qui par conséquent ne tient par aucun lien à la Patrie & à la Souveraineté, que d'un Peuple riche des revenus du territoire, & conséquemment Citoyen attaché à son Pays & à l'Etat; les besoins de l'Etat, dis-je, ne pouvant

asseoir leurs levées sur vos revenus détruits, les établissent sur vos profits prétendus. Les taxes, les droits, les Douannes arrêtent la matiere premiere, enchérissent les consommations & la main-d'œuvre, hérissent de buissons les débouchés, & renversent vos Manufactures. Voilà, peut-être, ce que vous appellez les revenus & les produits nets de l'industrie. Vous nous dépouillez & vous exaltez les revenus de la nudité. Ce sont les produits nets du *travail en finance*, que vous confondez avec le salaire de l'industrie & avec le revenu réel de production gratuite. Votre industrie surchargée s'expatrie elle-même, décheoit rapidement & sensiblement; vous perdez à la fois le fond & la forme. Sortez enfin, s'il est possible, de la plus insidieuse, de la plus ruineuse des illusions. Apprenez que l'industrie ne peut s'établir solidement qu'à côté des revenus & dans une proportion réelle des revenus, c'est-à-dire, en raison de la portion des revenus qui lui peut être attribuée dans l'ordre économique de leur dispensation & de la circulation. Dans cet ordre, *l'industrie étend la jouissance qui s'obtient*

par le revenu & prévaut même sur le revenu, parce que le revenu n'est bon que pour la jouissance. Mais la jouissance ne doit pas anéantir le revenu ; car l'anéantissement du revenu anéantiroit la jouissance. Or, dès que la jouissance est restrainte à l'ordre économique, l'industrie fondamentale, qui est celle qui satisfait aux premiers besoins de la multitude, s'établit & s'étend autour de vous en proportion de la dépense d'un Peuple innombrable, alimenté des produits d'une Agriculture inépuisable, salarié en raison des travaux multipliés, & en état de fournir amplement à ses besoins. Cette premiere classe fait alors la base solide d'un autre ordre d'industrie plus ingénieuse à multiplier les commodités & les agrémens de la vie, & sert, par la consommation & par l'achat nombreux & favorable des matieres premieres, à la crue des revenus des dépenses de la reproduction, & par conséquent à son propre entretien. La moyenne industrie, qui fournit aux besoins rafinés, c'est-à-dire, aux commodités de la vie, vient ensuite & s'étend en raison du grand nombre d'aisés qui se trouvent dans un Etat

enrichi par une forte & puiſſante Agriculture, mere des revenus conſtans. Celle-là, ſoudoyée par des Propriétaires qui vivent dans l'abondance, & qui ne ſont point forcés d'épargner ſur le fond ni ſur la forme, commence déja à porter au dehors ſa réputation. L'induſtrie, l'entendement & l'économie des Ouvriers, la bonté des étoffes, l'invention, la ſolidité & la commodité des meubles donnent envie aux Etrangers opulens de ſe fournir chez une Nation dont les Ouvriers, ſolidement établis dans leur pays, joignent la probité au génie; & ce qui ſert chez vous aux médiocres, devient le luxe des riches étrangers. Sur cette ſeconde couche de l'édifice d'induſtrie tracée en piramide, s'éleve enfin la main-d'œuvre de décoration recherchée & magnifique, qui doit en couronner le faîte. L'abondance & la continuité de la reproduction entraînent l'accroiſſement ſolide & conſtant des revenus. Ceux-ci forment de riches Propriétaires, de vrais grands Seigneurs, & ſur-tout un trois fois grand & puiſſant Souverain, qui s'enrichit à meſure qu'il dépenſe, & qui regne en paix avec ſageſſe, & preſque ſans inquié-

tude, sous la sauve-garde d'une force militaire bien disciplinée & bien soldée; qui regne, dis-je, avec tout l'éclat de l'opulence & de la puissance sur un grand Peuple, d'autant plus docile qu'il est heureux & entiérement occupé, d'autant plus aisé à défendre, que personne n'ose ni ne veut attaquer ces hommes paisibles, bienfaisans & redoutables par leurs précautions & leurs ressources inépuisables pour la défense. *In multitudine populi dignitas Regis, & in paucitate Plebis ignominia Principis.*

Il n'y a point de Nation foncièrement militaire par constitution particuliere; car toute Nation qui a un patrimoine à défendre, doit être militaire. L'Espagnol, l'Anglais, le Français, l'Allemand, le Danois, le Suédois, l'Hongrois, &c. sont également militaires, &, je crois, également braves sous la conduite de Chefs habiles; cependant, toutes les Nations peuvent n'être pas également belligérantes, selon leur position & selon la sagesse des Princes qui les gouvernent. En général, une grande Nation en pleine prospérité, doit toujours être puissamment sur la défensive,

pour éviter la guerre, en imposant par la force à ses voisins ; mais elle ne doit pas s'abandonner aux entreprises de conquêtes : car, non-seulement les guerres violentes & fréquentes peuvent l'épuiser, mais elles lui sont encore bien plus funestes par le bouleversement qu'elles ne manquent presque jamais de produire dans le Gouvernement, en favorisant tous les expédiens & tous les déréglemens d'une administration dévorante, sous le prétexte spécieux des besoins de l'Etat. Alors le désordre moral même s'oppose si puissamment au rétablissement de l'ordre physique, que les progrès de la dévastation ne peuvent s'arrêter qu'au terme fatal de la ruine totale de la Nation.

Les riches, enfin, les grands, & sur-tout le Souverain employeront noblement leur superflu à exciter, instruire & récompenser le genie, à protéger les Arts & à les faire fleurir, à faciliter le commerce, en facilitant tous les débouchés par des travaux publics, qui font subsister une multitude d'hommes, & qui portent l'abondance dans toutes les Provinces. La construction des ponts, des ca-

naux, la beauté & la commodité des routes, la magnificence des édifices publics, les productions de l'esprit, les prodiges de l'Art, & sur-tout l'abondance des moissons, des troupeaux, des fruits de la terre, l'aisance & la gaieté des habitans exprimeront par-tout la grandeur & la gloire du Prince, l'excellence du Gouvernement, la splendeur de l'Empire & le bonheur des Sujets.

On se tromperoit fort si l'on nous soupçonnoit d'avoir & d'annoncer à cet égard des préjugés gothiques. C'est pour le bien même de l'industrie que nous en prohibons le déplacement & la chute. L'industrie est un présent du Ciel, & la plus haute & rare industrie est, à cet égard, le plus brillant de ses dons. Les Arts ne peuvent être vraiment protégés, excités & récompensés que par la dépense, c'est-à-dire, par l'achat de leurs prestiges & de leurs miracles; & cette dépense, suite de la richesse de la Nation, servira de digne ornement aux rangs supérieurs dans l'Etat & nécessaires dans la société. L'exemple d'une Nation fondamentalement prédominante, & à bon droit, distinguée à tant de titres entre

outes les autres, donnera aux Etran-
gers une digne émulation. Vous aurez
lors de droit le ſceptre volontaire de
'induſtrie, parce que vous emporte-
ez la balance des biens réels. On ren-
dra un juſte hommage à vos Sçavans,
vos Gens de Lettres; on vous de-
mandera des Artiſtes & des Artiſans.
Loin de cacher, comme aujourd'hui,
eurs prétendus & ruineux ſecrets,
ous ne refuſerez rien, vous enver-
ez vos meilleurs Artiſtes à vos voi-
ins; mais le voiſinage de l'opulence,
lu goût, de la politeſſe & de la joie
n'accompagnant pas le génie de ces
xpatriés, ils ſe trouveront tout-à-
oup déchus, & l'on en reviendra à
endre hommage à l'induſtrie du Pays
bondant & riche, à cet enſemble,
lont on ne ſçauroit ſubdiviſer ni imi-
er le foyer. On ſollicitera votre main-
l'œuvre, loin de la faire valeter. Vous
urez ainſi tout à la fois, dans la me-
ure du moins où il eſt convenable &
ermis de vouloir tout avoir, & vous
'aurez ſans jalouſie, ſans guerre & ſans
uire à vos voiſins. Vos richeſſes mê-
nes feront proſpérer leur commerce,
ui lui-même accroîtra votre opulen-
e. Vous aurez, dis-je, tout ce qui

peut se réunir dans le complement des richesses de votre patrimoine. Vous aurez tout, dis-je, non passagérement, non furtivement, & par le tribut de la folie, mais solidement, à demeure & dans l'ordre d'une constante & fructueuse exportation.

Conditions nécessaires pour faire fleurir le Commerce des productions & des marchandises de main-d'œuvre.

Mais n'oubliez pas que la base incommutable de cette prospérité, qui n'a rien que de réel & de facile, c'est la source des revenus. Le seul moyen de grossir cette source, c'est de grossir la dépense. Pour grossir la dépense, il faut accroître la consommation des produits. L'exportation n'a d'objet que d'aller chercher la consommation, & de participer, pour assurer constamment la valeur venale des productions, au prix courant entre les Nations commerçantes; c'est donc l'exportation des produits, ou la liberté entiere du commerce que vous devez solidement établir & maintenir constamment, & celle-là entretiendra toutes les autres. La consommation des ouvrages de main-d'œuvre est l'intérêt de l'industrie, comme la consommation des produits est l'intérêt de la production. La consommation intérieure des ouvrages d'industrie sera toujours (nous

'avons prouvé) en raiſon de la conſommation intérieure des produits. L'exportation, dans cette partie, comme dans la précédente, n'eſt autre choſe que la recherche d'une plus grande conſommation. Elle doit donc être aſtrainte aux mêmes régles. Donc l'exportation des ouvrages de main-d'œuvre ſera toujours en raiſon de l'exportation des produits, & de l'importation des denrées & des marchandiſes des autres; car les achats des marchandiſes des Etrangers provoquent la vente des vôtres, & leur aſſurent toujours le prix courant du marché général. De tout ceci s'enſuit, je crois, après une diſcuſſion peut-être trop détaillée, mais que j'ai cru néceſſaire, puiſqu'il falloit combattre des préjugés dominans; de tout ceci s'enſuit, dis-je, que *le commerce d'exportation des ouvrages d'induſtrie doit naturellement être ſubordonné au libre commerce des denrées du crû.*

Cette exportation n'a beſoin d'autre direction que de la fidélité, la facilité & la liberté générale du commerce.

De ces trois conditions, il y en a deux qui ſe rapportent à la manutention du Gouvernement; ſçavoir,

1°. la fidélité. Je n'entends point par ce reſſort la police qui veille à la fidélité & à la ſûreté de la fabrication. Cette portion de la fatale ſollicitude du réglement ne fait, comme toutes les autres, qu'introduire la gêne, le monopole, les exactions & la deſtruction de la choſe. On ſurcharge ainſi l'induſtrie de frais d'inſpection, emplois donnés enſuite à l'ineptie favoriſée, à l'ignorance, à la préſomption, &, qui pis eſt, ſouvent à l'avidité de frais de maîtriſe, de prohibitions, de difficultés mal-intentionnées, toutes inventions deſtructives de la liberté & de l'économie, qui font l'eſſence de l'induſtrie. Nous avons vu l'Ordonnance rompre dans la campagne les métiers des pauvres gens qui n'étoient pas en état d'en ravoir d'autres, parce que les toiles devoient être de telle largeur & de tel aunage, comme ſi l'aunage en long & en large ne décidoit pas également & viſiblement pour l'Acheteur & pour le Vendeur, & comme ſi le diſcrédit de ces toiles anciennes ne devoit pas faire de lui-même cette réforme, ſuppoſé qu'elle fût néceſſaire. Mais le cabinet, maudit cabinet, toujours attentif à vivre ſur le labeur

des pauvres, &, qui plus eſt, à les régenter tyranniquement, prétend mieux ſçavoir que nous ce qui nous fait vivre; il le ſçait ſi peu, qu'il eſt obligé de changer à chaque ſaiſon ſes ordonnances & ſes Inſpecteurs, de changer chaque année l'ordre de leurs revues. Ce n'eſt donc point de cette ſorte d'invaſions ſur le territoire de l'Induſtrie que je veux parler, quand j'attribue au Gouvernement le ſoin de la fidélité de la fabrication. Celle-ci ne peut être établie que par les mœurs, par l'aiſance, & par la bonne réputation des Artiſans. On fraude quand on ne peut faire mieux. Le fraudeur ſçait bien qu'il marche toujours dans la crainte d'être ſurpris, & qu'avec tout le bonheur poſſible il ne fournira gueres que pour une ſaiſon; car ceux qui auront été pris à ſa mal-façon n'y reviendront plus: mais actuellement, forcé par la miſere, il ne peut faire autrement. Les mœurs donc & la fidélité dépendent de l'aiſance. Quant à celle-ci, nous avons aſſez déduit à quoi elle tenoit, & tout cela eſt dans la main du Gouvernement, & *le Gouvernement n'a preſque rien à faire autre choſe que de ſe diſpenſer d'agir.* Plus il

y a d'adminiſtration de détail, plus il y a d'occaſions favorables à la malverſation tyrannique. La ſûreté du commerce eſt encore un garant de la fidélité de la main-d'œuvre ; & quant à ce point, c'eſt l'affaire du Gouvernement, tâche néanmoins fort aiſée, d'aſſûrer le regne de l'équité.

2°. La facilité ſe rapporte encore à ces ſoins, & il y pourvoit par l'inſtitution de la dépenſe des travaux, des chemins, des canaux, des rivieres & des ports pour la facilité des tranſports & des débouchés des denrées & des marchandiſes : tous travaux réellement productifs.

La troiſieme, ſçavoir, la liberté, doit être abandonnée à la ſagacité des Ouvriers, des Entrepreneurs & des Commerçans dont l'intérêt particulier agit toujours, par la liberté générale de la concurrence, à l'avantage du Public. Cette liberté générale de la concurrence, dans tous les genres d'exploitation, regle naturellement l'activité des reſſorts de la machine, dont la multitude, les combinaiſons & le détail des cauſes déterminantes ſurpaſſent infiniment l'intelligence & l'habileté de toute direction d'autorité.

elle-ci ne peut y introduire que es erreurs, du désordre, de la dégra- ation, de la séduction & de la per- ersion.

Il est inutile de s'étendre davantage r un sujet que nous avons déja am- ement discuté, sur lequel il nous fau- a encore revenir, & qui doit aller lui-même, conformément à l'ordre onomique des grandes Nations, qui avent tirer le plus grand revenu pos- e de leur territoire, & des petites ations, qui, faute de territoire, y ppléent, autant qu'il se peut, par s gains que leur procure la fabrica- on des marchandises de main-d'œu- e & le commerce de revendeurs. es derniers subsistent de ces ressour- s précaires par leurs gains, & les emiers en jouissent par leurs dépen- s proportionnées à leurs revenus. arrive ainsi que, par le commerce ciproque de ces revenus & de ces ins, comme on le remarquera ci- rès, ces revenus & ces gains se per- tuent les uns & les autres, & au ofit des uns & des autres.

Il est temps de passer à l'analyse de tte vérité, & de faire l'application nos principes à ce mobile universel,

tant pratiqué, tant recherché, & t peu connu, appellé *Commerce*. On y verra que dans cette union anoncée des revenus & des gains, pour se reproduire réciproquement & se perpétuer, tout y marche, comme ailleurs par les dépenses, & que les grande régles de l'ordre naturel qui embrass tout, sont constantes & uniforme comme la nature dont elles viennent & dans le sein de laquelle elles doivent rentrer consécutivement.

CHAPITRE XI.

RAPPORTS des Dépenses avec Commerce.

Source des préjugés sur le Commerce.

LA vertu n'est ici autre chose qu la vérité; le vice n'est autre chos que l'erreur.

L'erreur provient de trois causes 1°. L'inapplication de l'esprit humain 2°. L'orgueil, de l'illusion: 3°. La cupidité extraite du désordre des sens combinée avec les deux principe vicieux précédens. L'inapplication d l'esprit humain se refuse à la connoi sance des biens que l'homme a so

a main, & par conſéquent à la pure ouiſſance & à la juſte ſenſibilité, ce qui ravit l'homme à ſon propre bonheur, & à la reconnoiſſance envers celui dont il le tient. L'orgueil de ſa nature le porte toujours au *plus ultrà*, ſentiment dérivé d'abord de l'excellence de ſa deſtination, & d'autant plus dévoyé de ſa vraie route, que ſon inapplication l'empêche de reconnoître ſon indigence & ſa dépendance, & de ſentir l'avantage de tout ce qui lui eſt donné. La cupidité enfin eſt l'acte provenant de ces deux principes, l'acte ennemi de toute juſtice & de toute vérité, l'acte du cœur, applicable à toutes nos vues, à toutes nos actions, & par conſéquent le complément de l'erreur.

Multitude d'objets & de rapports à conſidérer dans le Commerce.

Quiconque donc veut attaquer l'erreur, doit la combattre dans ces trois principes, fixer l'inapplication de l'eſprit humain, & l'arrêter à la conſidération de nos vrais avantages qui ſont ſous notre main; abattre ſon orgueil, en lui montrant l'illuſion & la miſère de tous les preſtiges qu'il enfanta, le faux & le faux de toutes ſes meſures. Diriger enfin ſa cupidité vers le bien public & univerſel dans qui ſeul

peut ſe rencontrer le bien particulie
& individuel. C'eſt la méthode que j
me ſuis propoſé de ſuivre, parce qu'ell
m'eſt preſcrite par les loix mêmes d
la nature ; par les decrets irrévocable
de la Providence divine, qui a tou
prévu & tout ordonné pour les beſoin
des hommes : je ne me ſuis point fray
un chemin, je n'ai point formé d
ſyſtême de gouvernement économi
que ; je ſuis entré dans les voies d
la Sageſſe ſuprême, clairement ind
quées à tous les hommes ; & j'oſ
dire, avec bonne intention, que je le
ai ſuivies le plus ſcrupuleuſement qu'
m'a été poſſible, dans tout le cours d
cet Ouvrage, dont l'objet embraſſ
toute la carrière phyſique & moral
de l'homme ici bas : & ce ſont ce
voies lumineuſes & infaillibles, qu
je dois ſuivre juſqu'au bout, avec d'au
tant plus de zèle & de conſtance, qu
j'en trouverai les diverſes parties plu
embarraſſées de décombres, enfan
des préjugés, de l'intérêt mal entendu
& de l'impoſture des hommes injuſtes

Entre ces diverſes parties, certes
il n'en eſt aucune où le travail de ra
mener tout au ſimple & au vrai, pre
miere manœuvre contre l'inapplica

on de l'eſprit, ſoit plus effrayant à
ntelligence d'un homme médiocre
ır le génie, & uniquement ſoutenu
r l'amour du vrai & de ſes ſembla-
es, que dans celle que j'entreprends
ı ce moment. Nos derniers âges ont
ut raiſonné, calculé, rêvé, guer-
yé, traité, diſcuté, imprimé; com-
erce, tarifs, élémens, avantages &
ſavantages, &c. Au milieu de ce
luge d'opinions ſpécieuſes, la plû-
rt alambiquées, puériles, & fondées
r l'écho des Commerçans, bornés
ı intéreſſés, des adeptes frivoles &
appliqués, il a paru des lueurs, des
mieres même qui annonçoient la
oiture du cœur & la juſteſſe de l'eſ-
it; mais la baſe fautive des préjugés
ı temps, forçant la nature inquiétée,
ramene à ces faux ſyſtêmes les prin-
pales vérités, & fait gauchir, mal-
é eux-mêmes, les eſprits les plus
oits, & marqués peut-être à l'em-
einte des régénérateurs. Le plus
au génie de notre ſiécle, qui a jetté
nt de pots-à feu ſur la carrière du
roit public, lumiere qu'il n'oſa peut-
re ranger en un ordre plus clair &
us ſuivi, n'a pas même tenté la re-
ierche & la définition du vrai dans

cette partie. Il a donné, comme le
autres, le mot *Commerce*, en balot
& s'il a conçu quelque chose au-de
sous de lui-même, c'est sans doute e
cette question si importante par so
essence, par ses ressorts, par son in
fluence & par la fatalité désastreuse d
ses épidémiques erreurs. Commer
donc oserai-je entreprendre une m
tiere où tant de Grands Hommes o
échoué? C'est en devenant comm
un de ces petits, ainsi que le prescr
l'Evangile, c'est en m'assujettissant
l'ordre général & immuable, auqu
tous les hommes doivent se conform
pour leur sûreté & pour leur bonheu

Tout l'objet du travail de l'homm
est sa subsistance & sa commodité. Il n
peut les obtenir que par son travai
Mais comme ses besoins sont mult
pliés, & que son travail doit se réun
au travail de ses semblables, ils do
vent tous coopérer ensemble à l'œ
vre général qui leur procure les bie
nécessaires pour satisfaire à leurs b
soins.

Cette union est donc scellée d
mains de la nature, & les fruits e
sont perçus par le moyen de l'écha
ge. C'est cet échange qu'on appel

mmerce : d'où il ſuit que le commerce
t l'objet & le lien de la ſociété ; qu'il
t auſſi ancien que la Société ; que plus
ſe rapproche & ſe vivifie, plus il
unit & condenſe la ſociété ; plus au
ntraire il ſe relâche & ſe raréfie,
us la ſociété ſe diſſout, s'affoiblit &
perd.

Ces principes ſimples, connus &
ndamentaux une fois poſés, il eſt
eſtion de conſidérer en lui-même le
ommerce, cet être qu'on a voulu re-
rder comme iſolé d'un tout dont il
ſçauroit être que partie ; qu'on a
u pouvoir attirer dans les Etats par
e inſertion extérieure, tandis qu'il
peut naître que du ſein même de la
ciété, erreur ſemblable à la fraude
ces Charlatans, qui prétendoient
jeunir un corps uſé, en injectant
ns ſes veines le ſang d'un jeune
mme ! Pour parvenir à ſortir de cette
rrière de preſtiges, & de cet empire
nué, il faut regarder à nos pieds,
lever un plan ſimple & détaillé de
tre marche terre à terre.

Tout eſt commerce, comme je l'ai
t, tout va par le commerce ; & pour
pas ſe tromper ſur la nature de ſes
fférens reſſorts, & pour ne pas con-

Les diverſes eſpeces de Commerce.

fondre le commerce même avec
gain du ſervice mercenaire du Cor
merce, il faut analyſer & diſcuter
différentes parties.

Il faut diſtinguer d'abord le Cor
merce de propriété ou de premie
main, & l'exercice du Commer
mercenaire ou de revendeurs. l
premier eſt tout au profit du reve
& ſans frais pour l'acheteur, lorſq
ce commerce ſe borne à la vente
la premiere main, en faveur de cel
qui achete pour conſommer ſur le lie
Le ſecond eſt un ſervice public
diſpendieux, plus ou moins onéreu
ſelon qu'il exige plus ou moins de fr
de tranſport, & que les ventes & l
achats ſe multiplient. Conſidérons
parément chacun de ces objets ſi d
vers; conſidérons-les, dis-je, rel
tivement aux immuables principes
l'ordre économique & de la proſpé
té, qui ne peut dériver que de là.

La baſe de ces principes eſt que to
marche, dans la ſociété, par les r
cheſſes renaiſſantes, que plus on a
revenu plus on dépenſe, & que pl
on dépenſe, ſelon l'ordre preſcrit p
la nature, plus on ſe procure de rev
nu par la reproduction. Cette véri
fondamenta

fondamentale a été assez développée & démontrée dans tout le cours de cet Ouvrage, pour n'y plus revenir. Mais il faut se la rappeller sans cesse, comme le flambeau qui peut seul éclairer le dédale que les opinions humaines ont bâti dans l'avenue du temple sacré de la vérité. Sitôt donc qu'il est dit que le Commerce mercenaire, ou de revendeurs, est un service public nécessaire, mais dispendieux, il est certain que sa dépense est prise sur le revenu, ou sur les avances qui font naître le revenu, mais c'est encore aux dépens de ces avances; car toute dépense est prise sur cela; cette dépense diminue donc d'autant le revenu. Il s'ensuit de cette induction simple, qu'entre ces deux commerces que nous venons de distinguer, sçavoir, *le Commerce de propriété ou de premiere main, & le commerce mercenaire ou de revendeurs*, certainement c'est le premier qui doit être préféré, comme n'entraînant après soi aucune sorte de détraction sur le revenu, pour le payement d'aucun service intermédiaire.

Arrêtons-nous à cette premiere vérité à laquelle il faudra ramener toutes nos spéculations sur les autres bran-

ches du commerce, branches d'autant plus utiles qu'elles ſeront plus ſimples, & qu'elles paſſeront par le moins de mains, toutes d'autant moins profitables, qu'elles employent plus de revendeurs, & entraînent, en conſéquence, plus de complication de dépenſes.

Après cette énonciation ſimple de la nature & des avantages du premier de ces deux commerces, qui doit être l'étoile polaire de tous les Navigateurs d'Etat en ce genre, on nous demanderoit, peut-être, d'expoſer ici les moyens de mettre en vigueur ce commerce. Ils ſe préſentent d'eux-mêmes dans la proſpérité du Peuple & des Sujets. Mais ceci entrera dans nos déductions ſur la nature & les effets du commerce mercenaire.

Nous avons dit que le ſecond commerce eſt un ſervice public diſpendieux, plus ou moins onéreux, ſelon qu'il exige plus ou moins de frais de tranſport, & que les ventes & les achats ſe multiplient. Par exemple, un tonneau de vin apporté de loin, & commercé ſucceſſivement par dix marchands, comprend dans ſon prix, ſur le lieu de la conſommation, tous les

frais du transport & la rétribution de ous les Marchands qui l'ont commercé, abstraction faite, d'ailleurs, le la perte ou du gain fortuit qui peuvent arriver par la diminution ou l'augmentation du prix foncier de la marchandise même. C'est ce commerce nercenaire, ou de revendeurs, dont nous devons considérer toutes les nuances dans ce Chapitre, où il s'agit les rapports des dépenses avec le Commerce, & j'espere que le résultat le nos inductions démontrera clairement quelle est l'erreur des Nations agricoles, qui empruntent les préjugés des Comptoirs ou petites Nations le simples Marchands, & qui envisagent ce commerce dispendieux & si envié, comme une source de richesses pour les grands Empires, parce qu'il est la source des gains que font les Marchands aux dépens des Nations qui les payent; & que l'on confond es différentes constitutions des Etats, celle de ces petits Etats maritimes, qui ne sont que des Comptoirs de revendeurs, avec les Empires ou Royaumes agricoles, qui sont les Etats des Peuples vendeurs.

Pour ne point perdre le fil qui doit Diverses especes de

Commerces de Revendeurs.

nous conduire dans notre marche, il faut encore subdiviser ce commerce mercenaire de revendeurs en trois classes; sçavoir, 1°. Le Commerce rural: 2°. Le Commerce en gros: 3°. Le Commerce en détail.

Le Commerce rural peut être comparé aux racines de l'arbre; le Commerce en gros, au tronc; & le Commerce de détail, aux branches. Dans le premier, les petites parties vont en se réunissant & se grossissant de plus en plus par leurs réunions successives. De-là se forme le tronc, ou le *Commerce en gros*, c'est-à-dire, le commerce qui réunit les marchandises en grosses parties, & le commerce extérieur & réciproque, qui les exporte, & qui importe d'un Royaume à l'autre, & qui ensuite les distribue dans les Nations par les ventes & les achats successifs en divisions & sous-divisions, & dont les dernieres distributions, entre les acheteurs qui les consomment, composent le *Commerce de détail*. Ainsi il est manifeste que tous ces différens étages sont autant d'échelons d'augmentation de dépenses, qui ne sont profitables qu'à ceux

Le Commerce de Revendeur est mercenaire & dispendieux.

qui exercent ce commerce à la charge de ceux qui ſupportent ces dépenſes, c'eſt-à-dire, au détriment des vendeurs de premiere main, ou des acheteurs conſommateurs, ou commu nément des uns & des autres.

Les frais du Commerce de marchandiſes de main d'œuvre retombent ſur l'Acheteur.

Dans le commerce de marchandiſes de main-d'œuvre, par exemple, les dépenſes du commerce mercenaire ſont à la charge du conſommateur, parce que le prix de la vente de la premiere main, eſt toujours proportionné à celui de la fabrication de ces marchandiſes, lequel eſt limité par la concurrence même des Artiſans des autres Pays où cette fabrication peut aſſurer la ſubſiſtance de ces Artiſans. Ce n'eſt pas à dire que les frais qui portent ſur le conſommateur, & qui forcent celui-ci à conſommer moins, ou épargne dans ſa conſommation ne retombe toujours ſur le vendeur de la premiere main, en ce qu'on lui achete moins de matiere premiere. Mais on peut dire, dans la ſpéculation préſente & particuliere, qu'au-delà de la rétribution déterminée des Artiſans, toute dépenſe du commerce de marchandiſe de main-d'œuvre doit être ſupportée par l'acheteur conſommateur, autre-

ment le salaire des Ouvriers, toujours limité par la concurrence, deviendroit insuffisant, & ils renonceroient à leurs travaux; car tout métier doit nourrir son maître. Dès-lors le prix convenable du salaire se rétabliroit nécessairement & indépendamment de toutes dépenses du commerce de ces marchandises; ainsi la rétribution du Marchand revendeur est toujours payée infailliblement & forcément sur l'acheteur consommateur.

Les frais du Commerce rural se font aux dépens du revenu.

Il n'en est pas de même du Commerce intérieur des denrées du crû, qui naissent en différens lieux, plus ou moins éloignés de ceux où elles se consomment. Car le prix de celles qui sont les plus voisines, comprend moins de frais de transport que le prix de celles qui sont plus éloignées. Ainsi, la défalcation de ces frais, sur le prix que le Marchand retire de ses denrées, regle le prix de la vente de la premiere main des denrées éloignées, au préjudice du revenu des biens fonds.

Commerce de Vendeur ou de premiere main.

Ainsi, plus les Provinces, où sont situés les biens, sont habitées ou peuplées de riches habitans, en état de consommer sur les lieux, & pour ainsi dire, de la main à la main, moins les

frais du commerce y ſuppriment de revenu. On ſent cela ſans en avoir approfondi les cauſes, & l'on voit ſe plaindre communément de ce que les riches Propriétaires s'en éloignent & ſe retirent à la Capitale & à la Cour. De prétendus Politiques oppoſent à cela que la puiſſance des Grands, réſidents dans leurs Terres, pourroit être à charge aux habitans des Provinces, & de plus, donner un juſte ombrage au Gouvernement. Certains Miniſtres, qui vouloient avilir la Nation juſqu'à s'en faire adorer eux-mêmes, & non le Souverain, & peut être aſſujettir les campagnes à la ſous-adminiſtration arbitraire, alléguérent cette politique, à l'appui de leurs précautions, pour forcer les Notables à venir languir dans leur anti-chambre : Ils ſe vanterent d'avoir délivré les Provinces d'une multitude de petits Tyrans; & la plate citadinerie, toujours certaine de parler un langage qui n'eſt point entendu de la nature, & qu'elle ne ſe donne point la peine de contredire, a répété par écho, en vers & en proſe, l'éloge des prudentes meſures de ces Alcides de cabinet. Mais, 1°. il n'y a rien de ſi faux que cette préten-

Ce Commerce n'eſt ni mercenaire ni diſpendieux; ſes avantages, le moyen de l'étendre.

Avantages de la réſidence des grands Propriétaires dans leurs Terres.

due tyrannie que l'on impute aux grands Propriétaires; & je défie que l'on montre, dans nos vraies Annales, rien qui y reſſemble. Si on m'allégue les temps & âges barbares & de ſervitude, je pourrois dire que ce n'eſt non-plus là notre Monarchie que ne l'eſt le ſiécle de Dumnorix; & encore, ſi l'on veut y regarder de près, on verra qu'on a commencé aux guerres des enfans de Clovis pour les partages, & en ſuivant les ſecouſſes tumultueuſes de la Nation dans les temps que les Maires vouloient établir leur domination ſur les ruines de celle de leurs Maîtres, & dans les temps des célébres débats des enfans de Charlemagne, de la démence des derniers Rois de la ſeconde Race, des uſurpations des Gouverneurs des Provinces, & de la foibleſſe des premiers Rois de la troiſieme Race; on verra, dis-je, que la barbarie de la Nation, & les déſordres qui en réſultérent de toutes parts, ne provenoient que des tempêtes de la Cour, & de l'Anarchie du Gouvernement. Les malheurs de ces temps n'étoient point encore réparés, à beaucoup près, dans le 14e ſiécle, pendant lequel nous trouvons néanmoins les

veſtiges d'une multitude immenſe d'habitans, que nous avons cités au Chapitre de la Population. Ces petits Tyrans étoient donc Populateurs. La Jacquerie, les Maillotins, la Ligue, ſont-ce les malheureux Sujets du Royaume? Eſt-ce la Cour, enfin, qui les a engendrés, ou les petits Tyrans de campagne? Le Grand Prince, reſtaurateur de la France, lui qui, plus que tout autre, avoit ſouffert de l'inſolence de quelques Grands, gâtés à la Cour par les partialités & les machinations, enfantées ſous le Régne précédent, les renvoya néanmoins chacun chez eux, ſitôt qu'il fut le Maître, & ne craignit pas que leur puiſſance châtelaine l'empêchât de policer ſes Etats, en ſe fixant lui-même aux titres déciſifs de la ſouveraine autorité & des droits de la Nation, & à la conſervation de ſa puiſſance par la conſervation des richeſſes du Royaume. C'eſt la marche impérieuſe de la vraie Monarchie; c'étoit effectivement celle du Monarque même envers les Grands. Ils vous tracaſſeront, me pilleront, & vous chaſſeront, diſoit-il, à ſes Miniſtres, ſi vous les rappellez. En effet, que les Rois ſe déſa-

buſent comme les autres, qu'ils ne s'y trompent pas, perſonne ne ſert pour rien. On les ſervira pour l'honneur & pour la gloire, s'ils demandent des ſervices de gloire & d'honneur; on les ſervira pour les tromper, s'ils demandent de la flatterie; on les ſervira pour le crédit & le pouvoir, s'ils veulent des favoris; on les ſervira pour des gages & des profits, s'ils demandent des ſervices mercenaires; & à cet égard, ſi la dignité de leur rang exige qu'ils ſoient entourés de gagiſtes de cet ordre, la pauvre Nobleſſe vaut autant que la riche, & c'eſt là ce qui doit vivre des bienfaits viagers & domeſtiques du Souverain. Les Grands doivent remplir, auprès du Prince, les emplois qui ſont de leur rang, avec déſintéreſſement; & ils doivent lui faire leur Cour dans les occaſions, & le ſervir, d'ailleurs, en fomentant & entretenant leur patrimoine. Mais, 2°. quand j'accorderois ce que je nie formellement, lorſqu'on voudra bien diſtinguer, dans l'état de cette queſtion, les Grands qui étoient Souverains eux-mêmes dans les temps de la Monarchie Ariſtocratique, d'avec les grands Propriétaires, des temps de

pure Monarchie; quand j'accorderois, dis-je, ce que je nie formellement, dans l'état de Monarchie, je le répéte, le séjour de ces grands Propriétaires dans leurs Terres n'a jamais été nuisible au repos public; devroit-on aujourd'hui, au milieu des effets trop hâtés, peut-être, de la civilisation citadine, de la police universelle, des postes établis, des troupes réglées répandues sur tout le territoire; devroit-on, dis-je, avoir les mêmes ombrages qu'alors. Certes, s'il y a un Pays où les privilèges abusifs des Grands ayent été abolis, c'est en Angleterre, où les forces Militaires en imposent moins que les Loix. C'est néanmoins le canton de l'Europe où la Noblesse passe le plus de temps, & très-paisiblement, à la campagne. Qu'on me pardonne cette digression où j'ai été entraîné malgré moi, par la liaison qu'elle a avec mon sujet. Rien n'est plus dangereux auprès des Rois que les jalousies d'Etat. On n'ose, on ne doit pas même oser y répondre. Malheur à ces subalternes de régie fiscale, illégale & absurde, qui changeroient en lions les Bergers naturels des humains; & notre marche économique

n'a pas besoin de rencontrer sous ses pas les axiomes d'une fausse, sinistre & insidieuse police.

Il est donc utile, il est important, il est nécessaire, par les raisons économiques que nous avons dites ci-dessus, & qui seroient fort pressantes, surtout dans un Royaume ruiné, que les Riches, que les grands Propriétaires résident à portée de leurs revenus que leur consommation fait renaître. Mais l'effet des richesses, dans un Royaume en pleine prospérité, doit être la jouissance & la liberté. D'ailleurs, la liberté du débit, & la facilité des débouchés que les Etats doivent se procurer, peuvent diminuer sensiblement les frais du Commerce rural, & rendre ces absences beaucoup moins préjudiciables aux revenus des biens fonds.

Les frais du Commerce rural de Revendeur retombent sur les Propriétaires & sur les Acheteurs consommateurs.

A mesure néanmoins que le Commerce rural s'étend & s'éloigne, ses frais se trouvent également répartis sur le Vendeur de la premiere main, & sur l'Acheteur consommateur. L'augmentation du prix, causé par les frais de transport, doit toujours être prisé sur la chose. Sans l'éloignement, le premier pourroit la vendre plus cher, & le second l'acheter à plus bas

prix ; ce qui en augmenteroit le débit, & par conséquent la demande & la vente de la premiere main. Ainsi l'exemption des frais se trouveroit en compensation en faveur du vendeur de la premiere main & de l'acheteur consommateur ; & par la raison opposée, la surcharge, causée par les frais, doit être au préjudice de l'un & de l'autre.

Avantages de la consommation dans les campagnes.

N'oublions pas néanmoins que ces deux préjudices se réunissent en un seul, qui est le préjudice universel d'un état agricole ; car le consommateur qui est démontré si nécessaire dans nos principes, ne l'est que, comme sont indispensable du producteur. Tous ces rapports bien entendus, loin de se nuire les uns aux autres, se servent réciproquement, pourvu qu'ils soient à leur rang. On n'entendroit nullement dans nos idées & dans nos inductions, si l'on nous soupçonnoit de proscrire les frais de transport, & par conséquent du commerce ; mais voici leur place. Il faut d'abord appuyer & assûrer, autant qu'il est possible, le commerce de la premiere main, & cela se peut en appuyant & autorisant le luxe de subsistance dans

les lieux mêmes de la production ; ca
ſi j'ai beſoin d'un veau pour ma con
ſommation, je puis le recevoir direc
tement de mon Fermier à compte d
prix de ſon bail, ſur le pied que c
veau vaudroit au marché, & j'y trou
verai un profit conſidérable ſur le pri
que me coûteroit la viande qui auroi
paſſé par les mains des Marchands &
du Boucher. Les dépouilles qui n
ſervent point à ma conſommation
trouveront encore un débouché pou
la fourniture des Fabricans qui em
ployent ces dépouilles. Mais alors
j'ai beſoin moi-même d'une reliure e
veau, je ne puis la tirer de mon Fer
mier que par l'entremiſe du Mar
chand, du Boucher, du Tanneur, &
de je ne ſçais combien d'Artiſans qu
préparent ce mince reliquat ; auſ
faut-il que tous ces gens-là vivent, pa
notre correſpondance, ſur la valeu
primitive de nos productions. Le luxe
de ſubſiſtance, une fois en vogue dan
une Nation, déterminera naturelle
ment les Propriétaires à ſe plaire ſu
leurs domaines; car, ſitôt que je met
trai mon plaiſir & ma petite gloire
la qualité naturellement ſatisfaiſant
d'Amphitrion ; que je me plairai

traiter avec joye & abondance mes amis, mes voisins, mes domestiques, &c. j'employerai beaucoup d'ouvriers à des travaux profitables qui amélioreront mon patrimoine; j'animerai par ma présence & mon exemple, les travaux de mes Fermiers & des Habitans du canton; je m'appercevrai promptement qu'il m'est beaucoup plus facile de tenir un grand état à ma campagne qu'à la Ville: 1°. Parce que j'y reçois presque tout de la premiere main, au lieu qu'il faut sur-acheter toutes les denrées à la Ville: 2°. Parce que toutes les dépenses de décoration, qui ne satisfont guères au fond que celui qui veut s'attirer les regards des passans; que l'argent employé en tabatieres, vernis, dentelles, belles étoffes, &c.; que toute la dépense de vaine décoration, en un mot, est autant d'épargné dans les lieux où chacun se connoît & vit à la fois simplement & grandement; & la défalcation de ces dépenses ruineuses revient au profit du luxe de subsistance, de l'accroissement des revenus & de la vraie jouissance de la vie. 3°. La liberté, la joye & la salubrité de la vie champêtre venant à l'appui de

ces raisons principales, il ne sera aucunement besoin de forcer les Propriétaires à résider une partie de l'année sur leurs fonds. Le commerce de premiere main étant ainsi favorisé & porté à toute son étendue possible, par un moyen simple, doux & naturel, son effet sera un superflu de productions à qui le commerce de Revendeurs devient nécessaire.

Le Commerce de Revendeur s'accroît à proportion qu'on diminue les frais.

Ce commerce deviendra donc d'autant plus fort, plus assuré & plus prospére, qu'on cherchera plus à le borner. Je m'explique, le commerce de Revendeurs n'a de base que la production. Plus il y aura de productions, plus il y aura d'objets de commerce. Mais pour accroître les productions, il faut accroître les consommations; & pour accroître les consommations, il faut diminuer les frais de commerce qui les enchérissent, & qui par conséquent en diminuent d'autant la consommation. Ainsi le vrai moyen d'accroître le commerce de revendeurs, c'est d'en retrancher les frais, le plus qu'il est possible. Ceci se fait par des moyens doux & simples & résultants du premier ordre établi ci-dessus. Des campagnes fertiles, & fécondées par

'habitation & le reverſement continuel & immédiat des revenus de Propriétaires riches & aiſés, donnent chaque année des moiſſons plus abondantes. Le voiſinage de l'abondance eſt néceſſairement la population. Cette population occupée & entretenue par divers ſervices, par divers travaux, par divers genres d'induſtrie à l'uſage des aiſés, donnent leurs œuvres en échange des ſubſiſtances, & le commerce des Revendeurs eſt le truchement de ces échanges. Mais il n'y a que peu de marge encore, car les induſtrieux ſe raſſemblent autour des Propriétaires; ils peuvent recevoir de la premiere main la plûpart des choſes néceſſaires à leur ſubſiſtance. Si les Revendeurs veulent être reçus à leur épargner cette peine, elle eſt alors de peu de frais, & par conſéquent, les dépenſes du commerce ſont encore fort petites. Mais il ſuffit que cette épargne ſoit un profit pour la conſommation & pour la production, pour qu'il devienne un avantage pour le commerce : & voici comment. Les profits de la production tournent en ſurcroît de productions, & ce nouveau ſurcroît doit chercher plus loin

la consommation. Cette distance doi
être payée au commerce, & le voil
qui s'aggrandit. Car ce surcroît, sim
plement proportionnel à la masse d
production, devient un plus grand sur
croît à raison de ce que la masse aug
mente. Pour lui assurer & lui accroîtr
en ses mains cet avantage, il faut en
core continuer la même manœuvr
contre lui en apparence, & tendre
par tous moyens, à diminuer ses frais
On ouvre les chemins, on creuse de
canaux, on rend les rivieres naviga
bles, &c. & toutes ces facilités don
nées au Commerce, sont autant d'ar
ticles qui reviennent à profit; car, au
fond, ces prétendus articles demeure
roient dans les chemins, au désavan
tage de tout le monde. Mais, sans nous
arrêter à ce point déja discuté ailleurs,
il résulte que cette épargne prise sur
lui a toujours le même effet que ci
dessus, accroissement de consomma
tion, de production, d'abondance,
& par conséquent un accroissement
de richesses disponibles, qui consti
tuent la puissance de l'Etat, le bon
heur & la sûreté de la Nation. C'est
l'esprit vivifiant de tous les mouve
mens & de toutes les opérations libres

du corps ſolide de la ſociété & de l'ordre politique. C'eſt alors que le commerce de revendeur de nos productions apprendra la carte des chemins, des canaux, des fleuves & des mers; c'eſt alors qu'excité par une concurrence, fruit toujours certain de l'active & réelle abondance, qu'inſtruit par une économie radicale, qu'enrichi par un fleuve toujours renaiſſant de moyens d'agir & de tranſporter, il parviendra à fournir nos voiſins de productions d'une qualité plus recherchée & à auſſi bon marché que les leurs propres; il nous cherchera partout des conſommateurs de nos productions ſurabondantes, & nous apportera en échange celles des leurs, qui peuvent varier notre jouiſſance, les ouvrages de leur induſtrie, tout enfin ce qui pourra nous convenir, & toujours à l'avantage de la reſtitution de notre produit net, & de la rentrée de nos revenus. Telle eſt, telle doit être la marche du commerce mercenaire; c'eſt dans cette conduite ſeule que peuvent ſe trouver ſa baſe, ſa force, ſa durée & ſon utilité; c'eſt en tendant toujours à le réduire à ſon uſage indipenſable, qu'on parviendra

à l'étendre & le perpétuer. Tel eſt enfin ſon rang dans l'ordre naturel économique. En tout évitons les frais inutiles. Plus il y a de frais de tranſport, plus les Marchands ſurvendent, & plus le commerce eſt onéreux.

Avantages du commerce rural de magaſinage.

Il eſt un autre cas à conſidérer dans le commerce rural. C'eſt lorſque le marchand achette dans les temps où la denrée eſt à bas prix, pour la garder & attendre, pour la vendre, qu'elle monte à un plus haut prix. Alors les frais de cette ſorte de commerce ne peuvent pas être exactement déduits du prix incertain que le marchand en retirera. Celui-ci doit donc régler ſes achats purement ſur le prix courant de la vente de la premiere main. Mais ce prix ſuppoſera toujours, dans les différens cantons, les frais à faire, ſelon l'éloignement des lieux de la conſommation.

Le fruit de ce calcul eſt, à bon droit, au profit du commerce. Rien ne doit être plus autoriſé en ce genre & plus utile, quant à l'indemnité & la liberté du commerce rural, que le Marchand acheteur, qui magaſine dans les temps les moins favorables à la vente. Plus on le protégera, plus il

ſe ſupprimera à lui-même par ſa propre influence, ces profits illicites dont les aveugles, les ſots, & ſur-tout les Monopoleurs ont, ou feignent d'avoir tant de peur. En effet, plus on protégera ce commerce, plus les achats des denrées ſe multiplieront. La multiplication des achats eſt la vraie ſemaille qui accroît immanquablement la production; & comme l'abondance eſt le contrepied de la diſette, il eſt néceſſaire que les achats, pour les réſerves, entretiennent l'abondance en tout temps, & empêchent les dégats du bled, que la non-valeur & le défaut de débit livrent à la nourriture des beſtiaux. Il ſuit de l'exécution de ce commerce des denrées, que le Commerçant ne pourra jamais faire, ſur ces parties de réſerve même, que des profits licites & réglés. Ce commerce donc eſt ſi avantageux à l'Agriculture & à la Nation, qu'il ne peut être trop étendu & multiplié pour empêcher les dégats des grains & les grandes variations de leur prix. Qu'il ſoit donc l'emploi profitable de l'épargne ou de l'argent oiſif économiſé prudemment pour les beſoins prévus & imprévus, ſur les revenus, ſur les

gains, sur les salaires par les habitans de tous états, jusqu'aux domestiques mêmes. Plus il y a d'acheteurs, pour mettre les denrées en réserve dans les temps d'abondance & de bas prix, plus la concurrence de ces acheteurs en soutient le prix & le débit, & entretient l'activité & les dépenses de l'Agriculture. Plus il y a de magasins, plus la subsistance est abondante dans les temps mêmes des mauvaises récoltes, & plus la concurrence des vendeurs en modère le prix. C'est par ce commerce que la production, la consommation, la valeur vénale constante, & les revenus sont toujours assurés, sans qu'il soit jamais nécessaire, dans un Royaume agricole, de recourir à l'étranger pour les besoins de la Nation.

Avantages de la liberté du Commerce extérieur d'exportation & d'importation.

On ne sçauroit trop multiplier & étendre le commerce des denrées du crû. Nous avons assez démontré, dans les fréquentes occasions qui se sont présentées dans tout le cours de cet Ouvrage, de toucher à cette question, la plus importante de toutes, & la plus embrouillée, par les intrigues du monopole, sous le prétexte perfide d'exclure le monopole même; nous

vons assez démontré, dis-je, que ce ommerce est indissolublement lié à . liberté générale & indéfinie du ommerce d'exportation & d'impor- tion des denrées, & à la prospé- té des Nations agricoles ; que ce ernier a tous les avantages à la fois ; ais sur-tout, 1°. celui de nous faire rticiper, relativement à notre sub- stance, au prix courant & uniforme tre les Nations : 2°. D'établir & de aintenir à jamais les rapports des chesses relatives entre les Nations, les rapports du commerce récipro- ie : 3°. D'assurer la subsistance & la ondition aisée du menu Peuple : '. De soutenir, sur un pied constant avantageux, les revenus des Pro- iétaires & de l'Etat, & les reprises cultivateur : 5°. D'entretenir, par ie égalité constante de prix, l'égalité prix même du vendeur cultivateur ec le prix de l'acheteur consomma- ur ; car, quoiqu'il paroisse par la mme d'argent, qui est la même pour lui qui vend & pour celui qui ache- , que l'un retire de son bled le mê- e prix, que celui que l'autre lui aye, il est pourtant vrai que ces prix eviennent fort différens, quand le

prix courant du bled ſouffre ſucceſſ
vement de grandes variations, & qu
la différence qui eſt d'un quinzieme o
d'un dixieme, & quelquefois plus
eſt en pure perte pour le revenu, &
ſans aucun profit pour l'acheteur; e
ſorte qu'en formant un prix commu
de pluſieurs récoltes inégales & d
prix inconſtant, & que ce prix co
mun revienne à 18 liv. pour l'ach
teur, il ne ſera que de 16 liv. ou env
ron pour le vendeur (*a*); ce qui r
tombe en diminution du double ſur
revenu, comme on l'a déja fait obſe
ver ci-devant Chapitre 9. La crain
de me répéter m'interdit la faculté
traiter de nouveau ces différens objet
qui préſentent néanmoins toujours
nouvelles lumieres à un eſprit nou
des vrais principes. Qu'on me pa
donne ſeulement une obſervation
calcul ſimple ſur le ſecond de ces A
ticles, & d'autant plus admiſſibl
qu'elle a trait à tout, particuliereme
à nos principaux intérêts actuels.

Double avantage qui réſulte de la liberté du commerce extérieur d'une

Le commerce général actuel de l'E

(*a*) Voyez la démonſtration de ce calcul dans le Dictionnaire Encyclopédique, *article* GRAINS, & dans *l'Eſſai ſur l'Amélioration des Terres*, par PATTULO.

ro

rope en bled eſt environ de dix millions de ſeptiers, qui ſont fournis par les Pays du Nord, l'Angleterre, les Colonies Angloiſes, la Barbarie, la Sicile, &c. Si la France entroit dans ce commerce, la concurrence feroit néceſſairement baiſſer d'abord un peu le prix courant entre ces différentes Nations. Ce baiſſement diminueroit leurs richeſſes actuelles. Ainſi la France accroîtroit ſes richeſſes de deux façons, foncierement & relativement. Foncierement par l'augmentation de la valeur vénale de ſes productions; & relativement, par la diminution de la valeur vénale des productions des autres Etats. Pour mieux faire ſentir l'importance de cet objet, comparons, à cet égard, la France & l'Angleterre.

Nation par rapport aux richeſſes relatives des différentes Nations.

Comme l'Angleterre, loin de gêner ni déranger aucunement la liberté du commerce des grains, l'encourage au contraire par des moyens ſuperflus chez un Peuple actif & induſtrieux, le prix du bled y eſt toujours à peu près uniforme & conſtant, & l'on n'y éprouve point ces variations accablantes dont les ſuites ſont ſi funeſtes. Nous voyons, par les relevés des tarifs, pendant une longue ſuite d'années,

& sur l'évaluation faite des mesures & du taux des monnoyes, qu'en Hollande & en Angleterre le septier de bled pesant 240 livres, s'y tient régulierement au moins de 19 à 23 livres, ce qui fait en ce cas un prix commun tant pour le laboureur que pour l'acheteur de 21 livres, prix qui assure par-tout les revenus de la Nation & de l'Etat, la rentrée des avances annuelles d'une riche culture, les intérêts de ces avances, & la rétribution du laboureur ; prix, qui peut toujours soutenir la prospérité de l'Agriculture dans un Royaume, & qui lui procure des forces renaissantes, qui auroient dû être pesées dans les calculs politiques de ceux qui, dans un commencement de conflit entre deux Nations, disent pertinemment, *ceci est une guerre qui finira à l'avantage du dernier écu*. Elles finissent toutes de la sorte ; mais si j'ai 1000 liv. de revenu, & seulement dix louis dans ma poche, & que je plaide contre un Porte-balle qui a 300 louis en réserve, mon adversaire ira plus vîte, & moi plus long-temps, je l'épuiserai & le forcerai à se désister.

Dans un Royaume, où les débou-

chés extérieurs ſont fermés, où les communications intérieures ſont interceptées, on voit ſans ceſſe la cherté à côté de l'abondance & de la non-valeur; extrémités également funeſtes & préjudiciables, qui, d'un côté anéantiſſent, pour pluſieurs cauſes, l'Agriculture & les revenus de la Nation, en ruinant le Cultivateur; & qui, de l'autre, livrent le menu Peuple à la famine par des chertés inopinées, ou à la miſère par des non-valeurs, qui ſuppriment les travaux & les ſalaires. Les défenſes d'exporter au déhors, entraînent néceſſairement les empêchemens intérieurs; & les prohibitions de canton à canton rendent bien plus difficile l'établiſſement d'un prix commun; car indépendamment des variations exceſſives, qui ſe trouvent entre les prix des temps de diſette & ceux des temps d'abondance, les prix ſont ſi divers dans les différentes Provinces, qu'il eſt mal aiſé de former un total ſur ces points ſi diverſifiés. On peut porter néanmoins le prix commun de l'acheteur conſommateur de la plûpart des Provinces du Royaume, où il eſt bien différent de celui de Paris, à 13 liv. le ſeptier, peſant 240 livres,

c'eſt environ 11 liv. 10 ſols pour le Cultivateur.

Voilà notre état actuel, & relatif avec l'Angleterre. Conſidérons maintenant l'effet que produiroit, ſur ces deux parties rivales, un Edit qui permettroit & rendroit libre à jamais le commerce de nos grains au dedans & au dehors. Nous avons dit que la concurrence de la France, dans les marchés de l'Europe, feroit baiſſer d'abord le prix courant de 21 livres à 18 liv. tant pour le vendeur que pour l'acheteur. Je dis *d'abord :* car l'accroît de la population, qui ſuit l'augmentation des richeſſes, releveroit bientôt le prix par-tout. Or ce prix courant & conſtant, eſt, à cet égard, le taux des revenus de l'Angleterre ; ainſi donc l'effet de cet Edit ſeroit, par rapport à l'Angleterre, de baiſſer, dans les premiers temps, d'un tiers, le taux des revenus de ſon Agriculture. D'autre part, ce prix courant & conſtant nous deviendroit propre auſſitôt, & par conſéquent tripleroit au moins les revenus de nos terres. Ce rapport, d'ailleurs, doubleroit bien vîte l'avantage de la France par l'accroiſſement de notre Agriculture, que le prix &

le débit libre de nos grains feroient prospérer avec une rapidité incalculable. Les deux Nations reprendroient ainsi leurs rapports & leurs proportions naturelles, ce qu'on ne doit attendre ni des Armes ni des Traités, qui cependant ont presque eu pour objet le commerce dans les vues politiques de la France ; mais quel commerce, quelle politique, quel succès ! C'est au Conseil du Commerce & à la Police des grains à en rendre compte.

Cet axiome ancien, *qui est maître de la mer est maître de la terre*, étoit bon pour les Pyrates dans les âges d'enfance, où la Navigation étoit un Art nouveau & sans guide, & où les armées de terre n'étoient que passageres, sans discipline & sans artillerie. On supposoit qu'une Puissance maritime & errante étoit fortifiée par une multitude de Brigands redoutables ; mais aujourd'hui, pour peu qu'on veuille se rappeller nos principes & nos démonstrations, on dira bien plus à propos, *qui est le maître de la terre veut être le maître de la mer.* Mais cette maîtrise de la mer n'est que le pouvoir inique des voleurs de grands chemins ;

car la navigation appartient de droit à quiconque a quelque choſe à voiturer par mer. Parlons vrai, ce n'eſt ni la mer ni le commerce que l'on ſe diſpute aujourd'hui, c'eſt le métier de Voiturier, le métier du Marchand; & les Nations s'imaginent être elles-mêmes les Marchands : Les Marchands Portugais ont étendu leur commerce étranger dans toutes les parties du Monde; la Nation Portugaiſe en eſt-elle plus opulente ?

Eh! revenons plutôt aux principes éternels immuablement & invinciblement preſcrits par l'ordre naturel. C'eſt dans le commerce réciproque des Nations que conſiſte leur proſpérité. La France ne peut établir des impôts, qu'elle ne charge le commerce de l'Angleterre, & ne ſe nuiſe à elle-même. L'Angleterre ne peut faire un emprunt qu'elle ne reſſerre en France la circulation. L'Angleterre, en ruinant le commerce de la France, ruine ſon propre commerce. La France, en brûlant un Port d'Angleterre, brûleroit ſes propres magaſins. Il n'y a pas une banqueroute en France qui n'ébranle quelque Banquier en Angleterre. Si ces liens étoient totalement

rompus, les deux Nations tomberoient dans l'inertie & dans l'indigence. Juſqu'à quand nos paſſions aveugles nous armeront-elles contre notre propre intérêt? L'intérêt des individus eſt l'intérêt des familles; l'intérêt des familles eſt l'intérêt des Etats; l'intérêt des Etats eſt l'intérêt des Nations en général. La richeſſe d'une Nation dépend de la richeſſe des autres. C'eſt dans ce principe ſeul que peut ſe trouver la baſe d'une ſaine, franche & immuable politique.

Loin donc que les Anglois, malgré leur prétendu empire de la mer, ayent intérêt à nous empêcher de reprendre le niveau naturel de nos revenus, il eſt, au contraire, de leur intérêt que notre territoire produiſe tout ce qu'il peut produire pour nous & pour eux. Notre puiſſance alors, dit-on, leur feroit ombrage. Quel raiſonnement! Les ſoupçons & les craintes ſont les compagnons du brigandage; le deſir de porter dommage engendre la peur d'être endommagé. Mais, dira-t-on, dans la démonſtration même que vous venez de faire, en triplant le revenu de votre Agriculture, ne faites-vous pas tomber d'un tiers celui de l'Agri-

culture de l'Angleterre ; & n'eſt-ce pas là un dommage réel ? Oui, mais ce dommage doit peu inquiéter celui qui le ſupporte, parce que ce ne peut être qu'un dommage d'un moment. Car de l'autre côté, où il y aura accroiſſement de revenu, il y aura bientôt un accroiſſement de population & de conſommation, qui fera remonter le prix commun à ſon premier état, & même plus haut, au profit de tous les concurrens ; attendu que plus les Nations proſpérent, plus leur commerce réciproque ſe multiplie. Mais, direz-vous, l'Angleterre perdra du moins l'avantage de la ſupériorité du prix de ſes denrées. L'Angleterre n'a joui de cette ſupériorité que par notre fauſſe police, & elle ne peut que s'applaudir d'avoir mieux conduit ſon adminiſtration économique. Mais à quel titre pourroit-elle empêcher les autres de profiter de ſon exemple, & de ſe procurer, par la même voye, les mêmes ſuccès ? Elle n'en a aucun, ſans doute, ou bien il faudroit convenir que tous ceux qui vont vendre au même marché, devroient porter des piſtolets pour éloigner leurs concurrens. Ce ſeroit une redoutable forêt que la So-

ciété, si les Loix permettoient aux Particuliers ce qu'une politique effrenée veut s'attribuer, ou pour mieux dire, si l'homme simple n'avoit le cœur plus droit, que l'homme composé n'a l'esprit juste.

Importance de la liberté & de l'étendue du commerce rural.

Mais le premier pas, pour parvenir en France à un degré de vivification, aussi proscrit qu'il est avantageux, c'est que le commerce rural soit soutenu, protégé & provoqué de toutes les manières, loin d'être aboli & anathématisé, comme on le voit chez les Nations ruinées. Ce Commerce exige un grand fonds de richesses, parce qu'il doit faire toutes les avances des achats, & qu'il n'est pas réglé sur un débit courant. Ainsi il est très-avantageux que tous ceux qui ont de l'argent oisif se livrent à ce commerce, & participent eux-mêmes, par ce genre de trafic, aux avantages qu'il procure à l'Agriculture & à la Nation. Il faut donc qu'il soit exercé avec une entiere liberté & sûreté. Oh! combien les Nations ont erré sur cet article, le plus important de tous, jusqu'au temps où l'Angleterre, gouvernée par un Souverain, le plus pénétrant & le plus expérimenté des hom-

mes, ouvrit les yeux, & prit une voye opposée, dont la réussite auroit dû être aussi-tôt une leçon décisive pour la France, qui, elle-même, en avoit auparavant éprouvé les succès sous l'administration d'un Ministre, dont le zèle & la supériorité du génie rétablit sur les ruines du Royaume, la puissance du Monarque & la prospérité de la Nation. Quelles erreurs, quel vertige ne découvre-t-on pas dans nos Loix à ce sujet, sitôt que par notre aveuglement, nous nous sommes avisés de déranger l'ordre naturel ! Mais faut-il s'en étonner ? Ce n'est que de nos jours que l'économie politique a commencé à s'ériger en science, & pour notre malheur nous avons trop tardé à en approfondir les principes, les causes & les effets, & à la débrouiller d'avec la simple législation positive.

Loix surprises par l'intérêt particulier contre la liberté du Commerce rural.

En France le Commerce des grains, dans l'intérieur des Provinces, a été assujetti à des formalités établies par les Edits de 1567 & de 1577, & même de 1599, temps fertile, comme l'Histoire nous l'apprend, en reglemens singuliers, dont le Souverain reconnut les funestes effets, & en

confia la réforme au célébre & vertueux Sully, qui rappella l'abondance & les richeſſes dans le Royaume. Il étoit ordonné, par ces Réglemens inſidieux, que la profeſſion de Marchand de grain ne pourra être exercée que par ceux qui en auront obtenu la permiſſion du Juge, & prêté ſerment entre ſes mains. Elle eſt ſur-tout prohibée aux Gentils-hommes & aux Laboureurs. Arrêtons-nous ſur ces premieres conditions pour en conſidérer l'abſurdité ; oui, *l'abſurdité*, je le répéte. Je ſçais le reſpect qui eſt dû aux Loix ; je ſçais qu'elles impoſent ſouverainement & religieuſement aux Sujets l'obligation de les obſerver exactement ; mais ce n'eſt pas ſous ce point de vue que je les examine ici, c'eſt du côté des motifs de leur inſtitution. Or les motifs de l'inſtitution des loix ſont avant les loix, & alors ils ne ſont obligatoires, par eux-mêmes, qu'autant qu'ils pourront être conformes à la loi naturelle, & c'eſt ce que tout homme a droit d'examiner ; c'eſt même le premier devoir de l'humanité ; les meilleures loix poſitives ne ſont que des copies imparfaites des loix ſuprêmes & éternelles de

la Théocratie, qui eſt la regle fixe & invariable de tout gouvernement parfait. Les loix qui s'en écartent ſont des loix injuſtes, ſurpriſes par des intérêts particuliers, des loix dommageables & furtives que la lumiere doit faire rentrer dans le néant. Qui oſeroit réclamer cette loi qui, dans le temps de celles que nous venons de citer, fixa le prix de toutes denrées en particulier; le prix de la livre de chandelle, du gros & du petit poulet, d'une poule, d'un chapon, d'un pigeon, d'un lapin de garenne, d'un lapin clapier, d'une perdrix, d'une bécaſſe, d'un bécaſſin, d'une caille, d'un ramier, d'un biſet, d'une grive, d'une douzaine d'allouettes graſſes, d'un pluvier, d'une ſarcelle, d'un canard ſauvage, d'un canard paillier; d'un millier de tuiles, d'une corde de bois, d'un cent de bourrées, d'un cent de fagots, d'une paire de ſouliers, &c.? Il falloit taxer auſſi les vivres du chapon, du poulet, de la poule, &c. Il falloit de plus forcer, par cette même loi, les économes, les chaſſeurs, les marchands revendeurs, de pourvoir à l'abondance de ces productions, taxées en faveur des conſommateurs au

préjudice des vendeurs ; car autrement la disette & la cherté seroient infailliblement les effets d'une loi si absurde, qui ne peut être envisagée que comme une subversion de l'ordre public, de la prospérité d'un Royaume, de la propriété des biens. Tout droit naturel est aboli, tout est bouleversé en attaquant aussi désastreusement la culture des terres, source des revenus du territoire & des richesses de la Nation, le salaire ou l'existence même des hommes.

Voilà les déréglemens de ces loix surprises sous le prétexte insidieux d'assurer, à bas prix, la subsistance aux habitans des Villes aux dépens de leur subsistance même, c'est-à-dire, au préjudice de la reproduction des richesses & des revenus qui les font subsister.

La sûreté de l'approvisionnement de Paris ne peut pas se concilier, dit-on, avec la liberté du commerce des grains. Sent-on tout l'odieux de l'imputation dont on charge la Capitale & l'administration de sa police ? C'est donc Paris qui est la cause de l'anéantissement des revenus de la Nation, & de la ruine du Royaume ? Mais que deviendra Paris lui-même quand le

Royaume ſera ruiné ? On ſçait que
fut le ſort de Rome quand Rome eu
ruiné l'Empire. N'y a-t-il pas un Pari
en Angleterre ? La Capitale de c
Royaume y ferme-t-elle les débou
chés des productions de l'Agriculture
Y anéantit-elle les revenus du terri
toire ? Le Gouvernement ſçait qu
les habitans de Londres doivent êtr
des conſommateurs profitables à l'E
tat ; la police de cette Ville, aſſujetti
aux mêmes vues, ne manque pas d
moyens pour y aſſurer la ſubſiſtance
ſans préjudicier au revenu des bien
fonds, qui eſt lui-même la véritabl
ſource de l'abondance dans les Ville
On a voulu inſinuer que la ſubſiſtanc
de nos armées a dû arrêter le com
merce des grains. Mais ne ſçait-on pa
que la conſommation du pain eſt l
moindre dépenſe de la guerre ? On e
donc bien éloigné de penſer, que d
faire tomber les grains en non-valeu
dans le Royaume, ſoit un bon expé
dient pour faire ſubſiſter les Armée
& ſoutenir les forces de l'Etat : c'e
par le prix avantageux & conſtant de
productions du Royaume que l'o
peut juger de la durée des forces d'un
Nation, car c'eſt l'abondance & le

lébouchés de ces productions mêmes qui forment un commerce floriſſant, qui animent la culture, & qui ſoutiennent la puiſſance du Souverain. Toute Nation qui a ces avantages, & qui ſera attentive à les conſerver, en imposera toujours à ſes voiſins.

Il ne nous reſte donc plus qu'à faire remarquer l'abſurdité du ſyſtême de la prohibition du commerce des grains, pour aſſurer la ſubſiſtance de la Nation. Qui eſt-ce, du vendeur ou de l'acheteur, qui a le plus beſoin du débit? Si le dernier n'achete pas, il ne jouit pas de ce qu'il auroit acheté; au moins eſt-il dédommagé de ce défaut de jouiſſance par l'épargne en ſe réduisant, pendant quelques mois, à une ſubſiſtance de moindre prix que le bled, ou en en achetant de l'Etranger, qui, lui même, lui achetera d'autres marchandiſes. Mais celui qui manque de vendre perd la production dont il n'a plus le débit, ou dont il ne trouve plus le prix; il perd les frais qu'il a faits, & les revenus qu'il a à payer aux propriétaires; & cette production ne renaîtra pas, parce qu'elle n'a pas fourni la dépenſe néceſſaire pour la faire renaître. Voilà donc une extinction

de reproduction préjudiciable alors à l'acheteur, & ruineuse pour le vendeur, & un anéantissement de richesses pour la Nation. Or si c'est le vendeur qui a le plus grand besoin de chercher le débit, c'est-à-dire, de chercher des acheteurs, & s'il est si essentiel, pour éviter le dépérissement des richesses de la Nation, qu'il vende ses productions à un prix qui paye les revenus des propriétaires & du Souverain, & qui lui rende à lui-même les avances pour les faire renaître, & pour entretenir l'abondance, qui augmente la concurrence des vendeurs en faveur des acheteurs; pourquoi donc faire des loix préjudiciables aux vendeurs, à la reproduction des richesses & à l'abondance qui accroît la jouissance des acheteurs, & les moyens de se procurer cette jouissance par l'accroissement des richesses mêmes, ou des revenus qui se distribuent à toutes les classes des citoyens? Pourquoi donc rompre ce cercle de prospérité par un acte d'autorité si destructif?

C'est parce que nous sommes religieusement soumis aux loix du Souverain, que nous ne pouvons éviter, ni nous empêcher de reconnoître le mal

que cauſent celles qui s'obtiennent
ar les menées artificieuſes de l'intérêt
nal entendu ou de l'intérêt particu-
ier ; car nous ne pouvons pas nous
ouſtraire à la lumiere de l'ordre natu-
el qui eſt la grande loi divine, la me-
e & le modèle de toutes les loix de
létail ; elle réchauffe & corrobore
elles-ci, & aſſure leur empire, tan-
lis qu'elle étouffe ou arrache l'ivraye
u champ fertile des légiſlations hu-
naines. Les ordonnateurs des Siécles
aſſés mépriſoient ſans doute les loix
ui portoient les épreuves du combat
& du feu ; loix néanmoins auſſi im-
oſantes pour eux qu'elles ſont abſur-
es en elles-mêmes. La prohibition
u commerce des grains, à peine pro-
oncée, étoit heureuſement caduque
armi nous ; mais une police ſpécieuſe
& active a rappellé ces loix ridicules
& ruineuſes, & en a fait, il n'y a pas
ng-temps, la baſe de ſes fatales opé-
ations, la deſtruction progreſſive
u'elle a cauſée, nous a enfin conduits
l'épuiſement total. Le mal qui en a
éſulté eſt ſi grand, que le reméde ne
eut plus être que dans l'interdiction
u feu & de l'eau, pour tout homme,
el qu'il puiſſe être, qui oſeroit s'in-

gérer à vouloir gêner ni diriger, en manière quelconque, & dans tous les cas, le commerce rural. Mais avant de prononcer ſur les peines, examinons encore le délit, non en ſa plénitude, puiſque ce ſujet nous a paſſé pluſieurs fois par les mains dans le cours de cet Ouvrage, mais ſeulement d'après les diſpoſitions particulières ſur leſquelles nous venons de nous arrêter, & qui ſont relatives à notre objet actuel.

Il faudra donc, par la teneur de ces loix alléguées, avant de pouvoir faire le commerce des grains, 1°. avoir obtenu la permiſſion du Juge : 2°. Avoir prêté ſerment entre ſes mains. Et c'eſt parmi des Nations, où la mode eſt de raiſonner ſans ceſſe ſur les avantages du commerce, qu'on oſe rappeler de tels Edits. Mais, je demande eſt-ce comme nuiſible ou comme avantageux, qu'on a voulu refuſer à ce genre de commerce, une condition qu'on convient généralement être la plus néceſſaire de toutes au commerce en général, à ſçavoir, la liberté. Si c'eſt comme nuiſible, il faut donc brûler tous les Livres contenans tous les réſultats de la réflexion & de l'ex

rience, qui démontrent que c'eſt le mmerce qui fait tout valoir, & tirer la regle commune la matière la plus écieuſe de toutes, & par conſéient la plus importante à faire valoir. c'eſt comme avantageux, qu'on ut ſe réſerver ce commerce, & en nner les privilèges excluſifs, cer, ce ſeroit la plus atroce des tyranes, la plus cruelle des invaſions de loi du plus fort ſur le territoire comun, ſur la ſource des richeſſes de la ation, ſur la proſpérité, ſur le trail de l'Agriculture & de l'induſtrie.

» Mais, pourroit-on dire, c'eſt comme avantageux au premier chef, qu'on le tient pour plus recommandé que tout autre à la protection & à la vigilance publique, & comme pouvant devenir nuiſible par le monopole, qu'on ne peut le confier qu'en des mains avouées, & qui répondent au Public de ſon intégrité; vous voulez ſur-tout qu'on appuye & qu'on étende, le plus qu'il eſt poſſible, le commerce de la premiere main. C'eſt en effet à ce commerce que nous réſervons la denrée, de toutes la plus propre à circuler valablement & profitablement

Raiſons inſidieuſes du monopole déguiſé en préſervateur du monopole.

» par cette seule impulsion. Le grain
» n'est point de droit une matiere trans
» portable, ni qui ait besoin d'aller
» chercher au loin sa consommation
» Tout le monde en consomme, tou
» le monde en demande, & il est né
» cessaire à tous. Quant au milieu d
» ce débouché constant & journalier
» nous voyons s'élever des magasin
» & des monceaux de cette denré
» alimentaire, qui se refusent à la de
» mande quotidienne des indigens
» que voulez-vous que nous pension
» de cette opération contre nature, i
» ce n'est que c'est le fruit de quelqu
» spéculation des riches contre le
» pauvres? Ces gens-là ne trouven
» pas, sans doute, le besoin présen
» assez urgent, puisqu'ils ne débiten
» pas? Ils attendent donc un plus pres
» sant besoin, qui force le pauvre
» surpayer sa subsistance journaliere
» & c'est à quoi nous devons pour
» voir. Prétendez-vous que ces ma
» gasins sont destinés à aller cherche
» le profit au loin? Où en seroit l'ap
» parence? Le prix de ces grains s'ac
» croît, à mesure qu'ils voyagent, de
» tous les frais de transport. Si les
» étrangers manquent, ils auront les

mêmes précautions que nous de retenir leurs grains chez eux; d'ailleurs s'ils ſont pauvres, ils ne pourront acheter ce qui vient de ſi loin. Le marchand ſçait cela, mais ſon objet réel eſt de profiter de l'épuiſement du pays même qu'il effruite aujourd'hui. Profitons de l'avantage oiſif, qui eſt aſſuré en toute choſe, à celui qui peut attendre & vivre ſur ſes fonds; il fait une ſpéculation ſûre. Autant qu'il ſe préſentera de grain à bas prix, autant il en retire de la circulation & de la conſommation; & ne fût-ce qu'en achetant tout à tout prix pendant les ſix premiers mois de l'année, il eſt ſûr d'être le ſeul vendeur les ſix autres mois, & de mettre alors le prix qu'il voudra à la faim du Peuple. Si un tel monopole eſt permis, les aſſociations de tous les riches ſurpaſſeront bientôt, en pouvoir, le montant des meilleures récoltes en abondance; & les vaches maigres du ſonge de Pharaon dévoreront les vaches graſſes de votre territoire. Voilà pourquoi nous ne voulons commettre ce commerce délicat qu'en des mains ſûres, avouées connues, & qui nous ré-

» pondent des abus qui pourroient
» ſulter de leur coopération «.

Voilà tous les préjugés des ru
Maître *Yack-Pudding*, qui ſervent
prétexte à vos perfides précauti
pour la ſubſiſtance des pauvres ? M
je dois avouer que ce beau Plaido
eſt une ſuppoſition : car on doit ê
bien aſſuré qu'il n'y a aujourd'h
dans la ſous-adminiſtration, auc
perſonne qui ait deſſein de défen
une cauſe ſi odieuſe & ſi généralem
dévoilée & déteſtée ; cependant, p
diſſiper toute l'illuſion des ſophiſ
qui ont fait reparoître ces loix fu
tes, & ſurpris alors la religion du G
vernement, reprenons-en les arti
principaux. Vous dites que ce co
merce eſt très-avantageux en lui-
me, & qu'il peut devenir très-dan
reux par le monopole. A ce qu
vois, vous êtes peu entendu en
néalogie, & vous regardez le mo
pole comme étant de la même fam
que le commerce licite & libre ; n
on vous aſſurera qu'il n'eſt point d'êt
moraux d'une Dinaſtie ſi différente
oppoſée & ſi ennemie. Le comme
n'eſt autre choſe que l'achat du d
nier enchériſſeur dans la concurre

bre & générale, & la vente au plus
frant. Le monopole au contraire eſt
hat & vente excluſive, ſoutenus par
itorité, l'un eſt blanc en un mot,
l'autre eſt noir; ils ne peuvent ſub-
ter enſemble. La pleine liberté &
concurrence générale ſont les vrais
tributs du commerce licite & le ba-
ic du monopole. Jugez, après cela,
votre protection & votre fatale
gilance ſont plus applicables au com-
erce des grains, qu'à celui du foin,
s bois, de l'antimoine, de l'ambre
du verd-de-gris, ou du moins,
elles doivent avoir d'autre effet que
lui d'aſſurer un plein & libre accès
tous les achats & à toutes les ventes,
de laiſſer chaque branche de com-
erce ſe munir d'autant d'entrepre-
eurs & d'agens que ſon étoffe peut
n comporter. Vous voulez, dites-
ous, réſerver le débit des grains au
ommerce de la premiere main. J'ai
it, il eſt vrai, que ce commerce étoit
plus avantageux de tous, comme
e ſupportant point de frais d'entre-
iſe, & qu'il falloit ſur-tout l'appuyer
u profit du vendeur, & non, com-
ne vous l'entendez, par votre ma-
œuvre, pour faire baiſſer les prix,

& faire tomber les revenus ; & j'a
démontré en même-temps que, pa
une chaîne non interrompue, ce com
merce entraînoit auſſi tous les autres
que ces derniers lui étoient indiſpen
ſablement néceſſaires comme donnan
une valeur au ſuperflu, & apportan
ainſi la richeſſe ſans laquelle il eſt im
poſſible que le commerce de la pre
miere main ſe ſoutienne, & perpétu
la reproduction & les revenus ; vou
jettez le même Peuple dans la miſer
en affectant de lui aſſurer la ſubſiſtan
ce ; car les pauvres n'ont rien à échan
ger entr'eux ; ils ne peuvent rien paye
que par le ſalaire qui leur aſſure le
richeſſes du territoire. J'ai dit que
pour devenir riche, il falloit vendre
profit, que la vente la plus profitabl
étoit celle des denrées dont la natur
avoit fait plus des trois quarts des frai
Si vous gênez les Marchands, vou
gênez le commerce. Nous devenon
pauvres d'autant ; & de pauvreté e
miſère, il faut laiſſer les terres en fri
ches & abandonner le pays.

Tout le monde demande & conſon
me du grain, ajoutez-vous, & il n'
que faire d'aller chercher ſon pri
ailleurs. Et oui, tout le monde vou
droi

droit auſſi des ſouliers, un habit & une redingote ; ils voudroient bien encore autre choſe ; mais je m'en tiens à ce que chacun ne peut acheter qu'autant qu'il a dequoi payer, qu'autant que le revenu pourvoit à tout : Mais diſette de revenu eſt diſette de tout. Que ne défendez-vous auſſi les magaſins de cuirs, de drap, pour réſerver ces marchandiſes au ſeul commerce de la premiere main dans les Manufactures ? Comment vos vues ne ſe ſont-elles pas étendues juſques-là ? Cela eſt ſi conſéquent à vos idées. Les Pauvres ſe paſſent, me direz-vous, de ces marchandiſes : mais ils ſe paſſent auſſi de bled ; ils conſomment le ſeigle, le bled noir, les châtaignes, les pommes de terre, &c. & c'eſt là le mal, le plus grand mal, non-ſeulement contre l'humanité (cet objet n'entre pas dans cette diſcuſſion, parce que réellement il n'eſt pas dans celui des ſophiſmes que nous combattons) mais contre vous-même, contre vos revenus, contre ceux de l'Etat, contre les Pauvres dont vous anéantiſſez le ſalaire, & que vous réduiſez aux alimens de rebut & de non-valeur : & ce mal, ce ſont préciſément vos ſpé-

cieuſes précautions qui en ſont la cau-
ſe. Vous avez interdit, gêné, proſ-
crit le commerce, qui pouvoit ſeul
hauſſer le revenu de vos terres, &
rendre vos productions abondantes.
La culture des terres eſt négligée, les
revenus ſont nuls, & les ſalaires auſſi;
le Peuple, par conſéquent, ne peut
atteindre au pain dans le temps même
où le pain eſt à vil prix; prix ruineux,
qui conduit à un autre prix ruineux
celui de la cherté, ſi vous prétendez
avoir pour le même Peuple, privé de
ſalaire, du bled au taux de ſon dénue-
ment & de ſa miſère, faites-en donc
ſemer dans le Paradis terreſtre, où
tout venoit ſans peine & ſans frais
ou, puiſque vous prétendez avoir un
Peuple miſérable, afin qu'il ſoit plus
ſouple & plus diſpos, renoncez auſſi
au projet de le nourrir de pain, & ré-
ſervez le reſte de vos grains à ceux
qui peuvent avoir des ſouliers & des
habits, ſinon vous perdrez encore ce
reſte-là, & vous en ſerez bientôt à
l'attente de la manne céleſte.

Je vous ai aſſez expliqué, répété
en mille manières, & de façon à être
entendu de tous, ſi ce n'eſt des ſourds
volontaires, que plus on fera de ma-

gasins grands & petits, plus ces magasins seront une preuve de la multitude d'achats ; que ces achats ont, comme tous les autres, la vertu de donner la valeur vénale à la denrée, que la valeur vénale lui donne la qualité de richesses ; que celle-ci en provoque la production & l'abondance. Mais vous avez, malgré la liberté même de l'importation du bled étranger dans le Royaume, une frayeur qui ne laisse pas que de m'allarmer aussi. Car je ne puis disconvenir, que si une association de Riches, qui rassembleroit un fonds de cinq à six cens millions, ce qui produiroit, *à monopole & compagnie*, une masse de pécule qui n'existe pas dans le Royaume, venoit tout-à-coup à se répandre dans les campagnes, avec le projet de les dépouiller de tous leurs grains, à tout prix, pendant Octobre, Novembre, Décembre, Janvier, Février & Mars ; bien certains qu'au moyen de cet enlèvement général, qui, malgré la liberté des communications, ne laisseroit plus de ressource de commerce entre les Provinces, il faudroit les leur racheter à un prix exhorbitant, pour vivre ensuite en Avril, Mai, Juin & Juillet seu-

lement, ce seroit là une opération bien sûre & bien funeste. Il est vrai cependant qu'il seroit beau voir d'abord une simple spéculation de commerce rural, trouver le moyen d'ouvrir les coffres forts de ces Messieurs tant resserrés aujourd'hui, qu'aucune espéce d'inversion, d'allure & de grimace de ce renard appellé *crédit*, n'en peuvent relâcher les verrouils. Leur argent, remis d'abord dans les mains de pauvres contribuables, passeroit promptement & sans effort dans les coffres du Roi pour faire les fonds de la campagne future. Mais après cela il faudroit vivre, & l'on verroit bientôt cette facile & abondante aisance, se changer en une disette & une dépendance absolue de ces Monopoleurs. Il est vrai encore, que le dégorgement faisant désenfler les Provinces maritimes, qui n'auroient plus de barrieres, même malgré la guerre, qui ne tient point contre le profit certain, les bleds du Nord, du Levant & de l'Afrique, rempliroient nos Ports, couvriroient nos Rivieres, par l'impulsion du reflu général. Nos ennemis mêmes s'empresseroient à nous en rapporter, & nous avons

souvent reçu d'eux des munitions d'artillerie pour les combattre. Mais dans un pareil cas vos Monopoleurs ne seroient-ils pas à plaindre? Car nous l'avons déja dit, ce sont les vendeurs qui ont le plus besoin de débit. Ils se presseroient donc d'entrer en concurrence avec l'Etranger pour se partager les acheteurs. Ne seroient-ils pas même bien fondés à faire des représentations au Gouvernement pour obtenir des gratifications ou des dédommagemens, pour avoir répandu, sur le territoire, des richesses qui y porteroient une fertilité immense, qui dédommageroit bien de l'argent payé à l'Etranger pour ramener le bled de ces grands magasineurs au prix courant, & bientôt fort au-dessous de celui de l'Etranger? La nouvelle moisson, qui n'est éloignée que de quelques mois, seroit une perspective qui les presseroit fort de hâter le débit de cette immense quantité de bled, qui surpasseroit de beaucoup ce qu'il en faudroit pour la consommation des acheteurs. Les vendeurs, quand il n'y a pas de disette réelle, sont donc toujours beaucoup plus occupés que les acheteurs, du débit de leurs marchan-

diſes. Tout cela eſt vrai, mais tant de centaines de millions..... Oh ! vous avez, je crois, raiſon; il ne faut pas permettre aux riches de ſe mêler d'un tel commerce qui les ruineroit. Il faut, il eſt vrai, de l'or à l'Agriculture, qui ſeule a droit de produire & de reverſer de l'or. Mais c'eſt aux Pauvres à ſe démener pour en faire. Qu'ils brûlent du charbon pour opérer, s'ils peuvent, le grand œuvre, & encore faut-il que ces Pauvres ſoient gens ſûrs & timorés. C'eſt choſe rare; mais en cherchant bien on trouvera, & le Juge ne donnera permiſſion qu'à ceux-là, & il leur fera prêter ſerment entre ſes mains.

C'eſt la formule du ſerment qui m'embarraſſe. Eſſayons. Moi, N..... qui ne ſuis ni Gentilhomme ni Laboureur (car nous allons voir tout-à-l'heure, qu'on ne veut point de ces engences-là) natif de telle Paroiſſe, né de bon pere & de bonne mere, du moins on le dit, n'ayant dans ma race ni avares, ni uſuriers, ni pendu, ni femme galante, ni Gentilhomme, ni Laboureur, de bonne vie, mœurs & Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine, promets à Dieu, au Roi &

à la Juſtice, dans les mains de N..... Juge Royal de N.... Juré expert en toutes matières, concernant le commerce rural, comme pluye, grêle, vent, vimeres, inondations, épidémies d'hommes & de beſtiaux, &c. d'exercer légalement & en homme de bien, le commerce des grains, dans tel canton excluſivement, afin de ne point ſortir des bornes de la Juriſdiction où mes patentes pourroient être légalement connues, & valablement autoriſées; de me comporter en homme de bien dans tout ce qui concerne icelui commerce; de n'acheter qu'alors que perſonne ne me voudra vendre, & de ne vendre qu'alors que perſonne ne me voudra acheter, ou pour mieux dire, de n'acheter & ne vendre qu'à bas prix; de ne point faire de magaſins, & cependant de me tenir prêt à vendre au rabais en temps de cherté, de ne point faire d'aſſociations frauduleuſes, c'eſt-à-dire, avec aucuns poſſédans biens, Gentilshommes, Laboureurs, ni aures notables, ni riches quelconques; enfin d'exercer mon petit commerce de maniere qu'aucun de ceux qui auront faim, & qui verront du bled chez moi ne me l'envie;

de porter toujours au marché voisin ; & d'y délier le sac soit à perte, soit à gain ; de me comporter modestement enfin en toute chose, ainsi que doivent faire tous honnêtes & intimes desservans du public & de la Justice, comme Records, Archers des pauvres, Exécuteurs, &c. qu'ainsi Dieu me soit en aide, & me fasse la grace de tenir ce que je promets.

J'ai sué pour fabriquer cette formule, mais je me flatte d'y avoir réussi. Poursuivons maintenant, & tâchons d'analyser les autres dispositions de ces lumineuses Ordonnances lancées contre le commerce rural : cette discussion est longue & ennuyeuse : mais on doit me la pardonner, puisqu'il s'agit de réglement contre le commerce le plus essentiel. Or des réglemens, quels qu'ils soient, ne peuvent pas être dédaignés, parce qu'ils sont revêtus de l'autorité, & qu'on les fait exécuter sinon par raison, du moins par contrainte ; alors l'examen en doit être fastidieux ; mais il s'agit de leur effet & de l'importance de l'objet. Il faut, quoique la matière ait été discutée à fond & à plusieurs reprises, dans le cours de cet Ouvrage ; il faut, dis-je,

en démontrer en détail, & avec attention, les erreurs & les préjugés qui ont fourni les motifs de leur institution.

Le commerce des grains y est surtout prohibé aux Gentilshommes & aux Laboureurs. En effet, qui a jamais imaginé que ce seroit à moi à y placer mes enfans. Un Gentilhomme est destiné à être toute sa vie battant ou battu, un Laboureur à tenir le soc de sa charrue, & il ne leur appartient aucunement de choisir leur temps pour le débit de leurs productions. On m'objecteroit en vain que ce Gentilhomme, qui vit sur sa terre, & qui tâche d'en tirer dequoi soutenir ses enfans au service, doit faire feu des quatre pieds pour subvenir à tant de frais ; qu'en conséquence le revenu fixe, en argent, représentant le produit net, ne lui convient pas, comme à cet autre qui habite à la Ville ou à la Cour, ou que des emplois demandent dans des lieux éloignés de son patrimoine. Ce dernier a besoin de sçavoir exactement sur quoi compter. Mais l'autre, qui est sur les lieux, & qui a plus de loisir & moins de dissipations, pour recevoir sa portion de

denrrées en nature, ce qui eſt vraiment la premiere branche du commerece de premiere main. Les avantages qui réſultent de cette correſpondance, ſe partagent entre le Fermier & le Propriétaire. Le Fermier eſt déchargé du ſoin de commercer toute la partie de ſon produit qui correſpond au produit net, & il fait autre choſe pendant ce temps là. Le Propriétaire peut, au contraire, mettre ſon temps à profit en commerçant habilement ſa denrée, qui groſſit ſon revenu, ſans que pour cela il en coûte plus cher à ſon Fermier. Mais point du tout, il eſt trop dangereux de permettre à ceux à qui appartient le bled d'abord, d'en retarder la vente : Car s'ils s'aviſoient de le garder & de n'en faire part à perſonne qu'aux conditions qu'il leur plairoit, en ſe réſignant à ſe paſſer de vin, de bois, de viande, de ſouliers, de chapeau, enfin de toutes les autres néceſſités de la vie, qu'ils ne peuvent avoir qu'en échange de leurs denrées, & en défendant aux rats & à la vermine de l'aborder & de vivre au tas. Ainſi ſeroient ces Gentilshommes, & par ce moyen ils donneroient la loi; c'eſt ce qu'il faut empêcher.

Il y a néanmoins une réflexion à faire, c'eſt que ſi le propriétaire : (car enfin, la Gentilhommerie, dans tout état primitif de ſociété, n'eſt autre choſe que la poſſeſſion de la glebe) ; ſi le Propriétaire, dis-je, ni le Laboureur, ne vendent du grain, il ne partira jamais du tas, à moins que les premiers vendeurs n'ayent beſoin de leur fourrage.

Mais, dit-on, ce n'eſt pas cela qu'a voulu dire la loi. Chacun eſt libre de vendre ſon grain, mais c'eſt le métier de Marchand de bled, c'eſt-à-dire, ſelon votre propre définition, d'acheteur d'une main, & de vendeur de l'autre, qui eſt défendu aux Gentilshomme & aux Laboureurs. Eh ! que le Grand Dieu, Créateur & Moteur de tout, vous pardonne d'avoir penſé que rien n'iroit par ſes loix dans le monde, ſi vous ne vous en mêliez. Certes, s'il vous eût conſulté pour nous donner le Décalogue, ce Code divin eût été bien plus étendu & bien plus prévoyant. Eh ! ne voyez-vous pas que néceſſairement, de deux choſes l'une, ou l'ordre naturel dicte & preſcrit ce que vous ordonnez après lui ; en ce cas, votre intervention

n'étoit pas plus néceſſaire que celle de la mouche du coche : ou l'ordre naturel vous défend de le déranger ; en ce cas vous forcez nature, vous tyranniſez, & l'effet de votre erreur devient en perte ſur vous-même. Le point dont nous traitons eſt dans le premier de ces deux cas. Naturellement un Propriétaire n'eſt pas aſſez diſpoſé à ſe faire Marchand, parce que le métier de Marchand eſt foncièrement un état de mercenaire qui ſe met au ſervice du public ; c'eſt-à-dire, au ſervice des vendeurs producteurs, & des acheteurs conſommateurs, & qui vit d'un travail perſonnel ſervile. Or le Propriétaire qui croit vivre indépendant, qui, s'il eſt ſoigneux, ne manque pas d'objet dans l'entretien & la bonification de ſon patrimoine, ne peut, ni ne veut ſe faire Marchand. Un Laboureur de même eſt aſſervi à un travail & à une inſpection journalière qui lui défend de ſe partager à des ſpéculations de commerce. Ceci cependant n'eſt dit que par rapport à eux-mêmes, & nous ne pourrions pas dire ſérieuſement que le commerce dont il s'agit ici faſſe par lui-même acception des

conditions, ni des états : ce commerce, borné aux dépôts de réserve, n'est ni un métier, ni un exercice personnel servile & de détail ; car, ce qu'il y a là de travail, s'exécute, comme dans le commerce en gros, par des Voituriers & Ouvriers à gages. Ainsi donc votre précaution étoit superflue, & par conséquent dérisoire ; mais, qui pis est, elle est injurieuse. Et pour qui ? pour les premiers gens d'hommes de l'Etat. Quand vous prétendez donner des Permissions, & recevoir le Serment des admis, ce n'est pas, sans doute, à des brigands & à des faussaires qui regardent comme jeu leurs sermens ; & vous voulez interdire nommément de ce choix & de cette épreuve, qui ? Les hommes d'honneur par état, les gens de bien par profession. Et supposé que quelqu'un d'entre eux ait assez d'étendue de génie pour vacquer en même tems aux soins de l'économie productive & aux détails du commerce rural, pourquoi, s'il vous plaît, vous croyez-vous en droit de leur interdire le plein usage de leurs talens appliquables au bien public & au leur particulier ? Rien a-t-il plus de trait à une juste,

ſage & fructueuſe direction que de provoquer ſans relâche le commerce d'exportation & d'importation ? Mais ce n'eſt pas tout encore, & nous allons voir juſqu'où peut nous égarer le premier faux pas & la fureur de juger & d'ordonner, en matière inconnue & impoſſible à connoître dans l'exécution de détail.

Par une ſuite des mêmes diſpoſitions, il eſt défendu aux ſuſdits prévenus de faire aucuns amas & magaſins de bled, ſi ce n'eſt pour la nourriture du propriétaire & de ſa famille & pour deux ans ſeulement. C'eſt-à-dire, qu'on meſure ce que je doi manger de grain, moi, ma famille les rats & les charançons ; ce que j'er dois donner aux Pauvres, prêter en ſemailles, en avances, réſerver pour le beſoin des familles de ma paroiſſe & de mon voiſinage, qui, pour la plûpart, ſont obligés d'emprunter leur ſubſiſtance pendant une partie de l'année, ſur-tout dans les Pays de vignobles, & dans les Pays où les hommes vont chercher du travail dans d'autres Provinces, & laiſſent, juſqu'au retour, leurs femmes & leurs enfans dans la néceſſité d'emprunter des grains

hez les Propriétaires & chez les Fer-
iers du canton : Voyez la barbarie de
os Réglemens ! Et quelle denrée au
ıonde eſt ainſi ſous la main de la loi ?
.a police ſe mêle-t-elle de compter
es choux de mon jardin ? Eſt-ce parce
ue le bled eſt la plus néceſſaire de
ɔutes, qu'on me défend d'en garder,
ɛ qu'on défend à qui que ce puiſſe
tre d'en tenir magaſin ; c'eſt-à-dire,
'en acheter qu'au jour le jour ? Quoi !
ıon Fermier n'a point d'argent, &
es denrées n'ont point de prix, il me
oit 1260 liv. de ma ferme ; il me prie
e recevoir 90 ſeptiers de bled à 14
vres, prix moyen, ſur lequel nous
vons fondé l'apperçu de ſes frais ; il
ıut, ſi je les reçois, que je perde tout
e ſuite un tiers ou moitié de mon re-
enu, pour vendre dans un temps où
e bled eſt tombé à trop bas prix, ne
n'étant pas permis d'attendre un tems
ɔlus favorable pour éviter cette per-
e, & tout cela ſans raiſon ; car per-
ɔnne ne ſouffre de ce que je ne vends
ɔas mon bled dans un temps de non-
'aleur, & perſonne encore ne ſouffre
le ce que je le vends dans un temps
ɔù le prix eſt augmenté. On voit au
:ontraire que cette conduite eſt à

l'avantage de tout le monde, & qu'elle eſt même eſſentielle à la conſervation de la ſubſiſtance, & à la conſervation des revenus du Royaume.

Mais, dit-on, ces dernieres diſpoſitions ne ſont pas toujours exécutées à la rigueur, & les Magiſtrats chargés de cette adminiſtration, ferment les yeux ſur les contraventions, quand les circonſtances l'exigent, ſe réſervant de faire uſage de la rigueur de ces loix pour empêcher les abus en temps de diſette. Ici donc tout eſt ſubreptice, tout eſt arbitraire; mon bled & moi nous ſommes ſans ceſſe *in reatu*, & à la merci d'un Magiſtrat qui ouvre ou ferme les yeux. Si je lui gagne ſon argent au piquet, ou ſi j'éclabouſſe, par malheur, la femme de ſon Secrétaire, il ouvre les yeux, & me trouve en fraude; atteint & convaincu, par le fait, de monopole au premier chef. Je ne ſçaurois garder mon bled à ce prix. Mais il me promet de ne s'éveiller qu'en temps de diſette. Les diſettes forcées arrivent ſouvent, & tout au moins tous les 4 ou 5 ans en un Pays régi par votre police. Tous les 4 ou 5 ans donc, au plus tard, on fera haro ſur mon maga

, avant que j'aye eu le temps de le
ndre ſucceſſivement au marché,
on que les chemins & les travaux
mes domaines en permettent le
iturage ; & juſqu'à ce que tout le
gaſin ſoit vendu, je ſuis expoſé à la
ction de la loi. Mais en faveur de
i m'obligera-t-on à évacuer mon
ed ? Si c'étoit en faveur des Pau-
es, je ne dois pas attendre d'y être
rcé, ſi je le puis ; c'eſt un acte de
emiere charité, & la charité s'exer-
en détail. Ici, en effet, c'eſt tout
contraire ; le Pauvre n'eſt point en
it d'atteindre au prix du marché,
ujours trop haut pour lui, par les
ins ſinguliers de l'adminiſtration.
uant aux diſettes par ſtérilité, elles
nt peu à craindre, même pour les
uvres, car ces diſettes ſont fort
res, & elles le ſeroient beaucoup
oins encore ſi votre police n'empê-
oit pas les réſerves qui ſupplée-
ient aux mauvaiſes récoltes.

Les années de non-valeur intercep-
nt ſes ſalaires, le pauvre a vivoté,
nt mal que pis, à bas prix ; mais il
eſt nullement en avance pour pou-
ir payer le bled, & les marchés ne
oient fournis avec intelligence

qu'en faveur de monopoleurs excluſi
autoriſés, qui ont entrepris de fourr
ger la Province ſous prétexte de l'a
proviſionner. Au lieu que par la liber
du commerce des aiſés, ceux-ci a
roient pu fournir aux Laboureurs
par un prix plus avantageux, le pay
ment du fermage & la rentrée de leu
frais, qui doivent retourner au labo
rage. Le même Peuple, plus emplo
& mieux payé, pourroit toujou
ſubſiſter dans une ſorte d'aiſance co
forme à leur état; & même le Payſ
qui ſe trouveroit dans l'indigence, ſ
roit toujours ſecouru, par des cha
tés, en don & en prêt, à rendre à
récolte; & c'eſt ce qu'auroit pratiq
une multitude d'honnêtes Laboureu
*Vita ruſtica maximè disjuncta eſt cupi
tate, & cum officio conjuncta.* Mais vo
leur liez les mains ſur cet acte de fr
ternité, car vous voulez ſçavoir, ju
qu'à un boiſſeau, ce qui eſt dans leu
greniers; & tout ce qui eût été prê
aux Pauvres, ſeroit, à votre Tribuna
cenſé avoir été vendu en fraude; an
thême de la plus ſainte des charités.

Enfin vous voulez rendre cette de
rée commune, & vous livrez à la hu
publique, ceux qui, par leurs acha

leurs réserves, en empêchent la perdition. C'est donc l'esprit de pillage que vous voulez souffler par le nt de la loi, & le mêler à l'inquiétu-, compagne naturelle de ces diset- fréquentes qui arrivent sans causes ysiques.

Ordonnance surprise de ne vendre que dans les Marchés.

Une décision enfin, (c'est ainsi l'on l'appelle) de 1723, en renouellant toutes les dispositions ci-dessus, ajoûte l'injonction de porter au arché tous les bleds qu'on veut vene, & défense, sous les plus grièves ines, de vendre dans les greniers. u'un tel réglement fût une précauon passagère & de circonstance dans moment de disette, mais sans probition de vendre dans les greniers, vente étant toujours, en quelqu'enoit qu'elle se fasse, ce que l'on doit citer en pareil cas, on pourroit lui pposer quelque motif plausible; ais que ce réglement défende de endre dans les greniers, & qu'il soit it dans une année où le prix du bled étoit qu'en proportion convenable numéraire de l'argent, & qu'il soit abli en forme de loi constante, on e peut l'envisager que comme une i surprise sur de faux exposés, qui

n'ont pu avoir d'autre objet que d
intentions difficiles à pénétrer. E
effet, on s'apperçut bientôt que cet
affectation, d'obliger de ne vendre
bled qu'aux marchés, ne tournoit p
à l'avantage du public; auſſi elle e
devenue par ſes effets très-funeſte
la Nation.

On força donc le Laboureur à êt
lui-même le colporteur de ſa denré
C'eſt, 1°. attaquer directement &
main armée le commerce de la pr
miere main. C'eſt, 2°. détourner
Laboureur, ſes domeſtiques, ſes ch
vaux de l'exploitation de la culture
c'eſt l'aſſujettir à des frais conſidéra
bles pendant toute l'année, pour l
tranſport de la totalité de ſes grain
C'eſt 3°. lui prohiber tous les débou
chés, & ne lui en laiſſer qu'un ſeul
qui eſt préciſément celui qu'il n'auro
pas choiſi, puiſque c'eſt celui que l'a
dminiſtration a choiſi pour enlever ſe
grains à vil prix. 4°. Ce qui eſt plu
inhumain encore, ſans le ſçavoir peu
être, (car on ne ſçait pas toujour
tout le mal que l'on fait) c'eſt, com
me on l'a déja remarqué, livrer à l
mort les pauvres familles des cam
pagnes en leur retranchant la reſſour

: des greniers des Gentilshommes &
:s Fermiers de leurs Paroiſſes, qui
ur prêtent des grains pour ſubſiſter,
ı attendant le temps de la récolte de
ıelques grains, ou des vignes qu'ils
ıltivent par ce ſecours. 6°. C'eſt que
Police alors, comme on le ſçait,
ſpoſoit d'autorité des marchés pour
:heter & pour vendre les grains, n'y
iſſant pas même la liberté de la con-
ırrence. Finiſſons cette diſcuſſion
ır les remarques minutieuſes d'un
ranger, qui vraiſemblablement n'en
ıpoſeront pas à ſa patrie.

XTRAIT d'une Lettre à un Membre du Parlement d'Angleterre, qui propoſe des changemens aux Loix portées au ſujet du commerce du Bled.

Tiré du Journal économique, du mois d'Août 1762.

» De tout temps, dit l'Auteur, il a été défendu, du moins tacitement, d'acheter du bled dans les fermes, ou ailleurs, que dans les marchés publics. L'encouragement que l'acte du Parlement accorde à la vente de toutes ſortes de proviſions dans les places fortes & marchés publics le prouve ſuffiſamment. Il allégue auſſi les ſtatuts de la cinquié-

» me & ſixieme année d'Edouard, q
» concernent les acheteurs en gro
» & le ſtatut de la cinquieme ann
» d'Eliſabeth, qui régle & décrit l
» qualités que doit avoir une perſo
» ne pour être en droit d'obtenir d
» permiſſions particulieres; mais il e
» facile, dit-il, d'éluder leur inte
» tion, tant à cauſe des embarras
» de la dépenſe qu'emportent les pr
» viſions dans certains cas, que p
» la modicité des amendes prono
» cées contre les infracteurs. Il y
» encore un autre inconvénient: c'e
» que les détailleurs, les Boulange
» & les Facteurs obtiennent bien f
» cilement des permiſſions, & ach
» tent en conſéquence des grand
» quantités de grains chez les Fe
» miers, & les mettent en magaſi
» Si leurs propres magaſins ſo
» pleins, ils s'accordent avec le Fe
» mier qu'il gardera le grain, juſqu
» ce qu'ils l'envoyent chercher. Ain
» il vient bien moins de bled au ma
» ché, & ſon prix augmente. Si d'a
» tres Fermiers en apportent beau
» coup au marché, dans la vue de ce
» te augmentation; alors ces Ma
» chands de bled ont ſoin d'y en fair

porter tant qu'il en eſt ſurchargé ; au moyen de quoi le prix tombe tout d'un coup conſidérablement pour ce marché-là ; & ils ont des perſonnes attitrées, qui, ſur la fin du marché, en rachetent autant au moins qu'ils en ont fait vendre : ce qui fait qu'ils ne perdent point. Alors ils vont courir de nouveau dans les campagnes pour acheter le bled que les Fermiers ne demandent pas mieux que de vendre, dès qu'on leur en offre un prix un peu plus fort qu'il n'a valu le dernier marché. Ainſi ces marchands en empêchant le grain, qu'ils achetent, de venir au marché dans une certaine quantité, ils ſont en état de faire monter & baiſſer les prix ſelon que leur intérêt le demande.

Il remarque encore que « de ſouffrir que les Boulangers revendent en détail le bled ou les farines, c'eſt manifeſtement aller contre l'intention des loix concernant la taxe du pain : car les Magiſtrats n'étant attachés à d'autres régles, & n'ayant d'autres guides pour faire cette taxe que le prix courant du bled dans les marchés, ſi les Boulangers peu-

» vent faire eux-mêmes, ou influ
» ſur le prix du bled, ce ſont e
» réellement qui fixent le prix
» pain, & même l'étendue du ga
» qu'ils veulent faire. L'obligation
» laquelle on aſtreint, en Angleterr
» les acheteurs du bled & de la fa
» ne, de les revendre dans un moi
» ne peut avoir lieu, quand on
» acheté le grain pour aller dans
» Pays étranger: & quand on l
» chete dans un canton du Royaur
» pour l'envoyer par eau dans u
» autre partie éloignée, il ne pe
» guères arriver entre les mains d
» acheteurs plutôt qu'au bout
» mois. Si la quantité exportée n'
» que de cinq cens boiſſeaux, il fa
» obliger l'acheteur de le revend
» en plein marché un mois après l'
» voir reçu: mais ſi elle excéde ci
» cens boiſſeaux, & cependant qu'el
» ſoit au deſſous de mille, on pe
» lui accorder deux mois pour s'
» défaire, & trois mois ſi la quanti
» excéde mille boiſſeaux, pourvu c
» pendant qu'il ne diſpoſe pas
» moins de cinq cens boiſſeaux da
» chaque mois.

» La raiſon pourquoi, par l'a
» premi

» premier de Guillaume & Marie, le
» bled étoit ſuppoſé à bon compte,
» quand il ne paſſoit pas 48 shellings
» le *quarter*, meſure de Wincheſter,
» étoit, dit l'Auteur, que toutes ſor-
» tes de grains, & ſur-tout le bled,
» étoit fort cher lorſque cet acte fut
» paſſé, & qu'il continua ainſi plu-
» ſieurs années; deſorte que dans le
» pays de Kent, en 1693, les turnips
» faiſoient une portion conſidérable
» du pain qui ſe mangeoit alors: mais
» que perſonne maintenant, pas mê-
» me ceux qui ſont intéreſſés à ſa ven-
» te, ne s'aviſe de le trouver à bas
» prix quand il vaut quatre ou cinq
» shellings le boiſſeau. Conſéquem-
» ment les raiſons pourquoi cette loi
» permettoit l'exportation du bled,
» ne peuvent plus ſubſiſter: & comme
» le prix du bled peut être modéré
» dans un pays & fort dans d'autres,
» notre Auteur propoſe de décider
» qu'on ne pourra exporter le bled,
» moulu ou non, quand il paſſe 5
» shellings le boiſſeau dans les prin-
» cipales villes à marché: & afin qu'on
» puiſſe aiſément connoître le prix du
» bled, il propoſe que les Maires reſ-
» pectifs, ou autres principaux Ma-

» giſtrats, ſoient tenus une fois par » mois, d'en envoyer des certificats » aux Commiſſaires de la Douanne, » qui ſeront inſérés dans les Gazettes » publiques. Il remarque enfin que, » quoique le propriétaire gagne davantage pour une fois, par le prix » exceſſif du bled, il ne gagneroit » plus ſi ce prix ſe ſoutenoit long-» temps, parce que toutes les proviſions enchériroient à proportion; » que la taxe des Pauvres augmente-» roit, & par une ſuite néceſſaire les » gages & le prix du travail : toutes » leſquelles choſes pourroient bien » ne point baiſſer, lorſque le bled » tomberoit de prix.

RÉPONSE.

Toutes ces petites ſupercheries, dont on accuſe ici les Commerçans de grains & de farine, ne peuvent être que très-rares & très-paſſagères, & locales; & en les ſuppoſant vraies, elles ne pourroient être auſſi nuiſibles qu'on ſe l'imagine. C'eſt bien ici le cas où *le mieux eſt ennemi du bien*; car dans un pays où le commerce des grains eſt libre, leur prix varie très-

peu ; cependant il faut un peu de variété dans les prix pour animer le commerce, pour procurer aux marchands un gain qui assure le débit des denrées du cultivateur, & le revenu de la Nation. Cette petite variété de prix ne peut jamais devenir considérable ni préjudiciable dans une Nation où le commerce est pleinement livré à la concurrence des Commerçans regnicoles & étrangers ; si elle cause quelquefois une foible augmentation passagere dans le prix du pain, aussitôt réparée par le cours libre du commerce, la Nation en est bien dédommagée par l'accroissement & la conservation de ses revenus, qui se distribuent annuellement à toutes les classes d'hommes, & qui leur assurent non-seulement du pain, mais encore tous les autres besoins, & qui accroissent les forces de l'Etat. Si le prix des denrées étoit toujours exactement le même, il ne pourroit y avoir d'autre commerce que la vente de la premiere main sur le lieu. Il n'y auroit pas de marchands pour acheter en différens tems, en différens lieux, & revendre à profit dans d'autre temps & d'autres lieux : ce commerce, qui accélére le

débit des denrées des Cultivateurs, & qui pourvoit à propos aux payemens de leur fermage & de leurs dépenses pour la culture, s'anéantiroit; il seroit réduit au détail de la consommation journaliere du canton; & la plûpart des Cultivateurs, pressés par le terme de leurs payemens, de vendre promptement, dans un même temps, surchargeroient les marchés à leur détriment & au détriment de la culture & des revenus. Si c'est là l'avantage que l'Auteur se propose dans la contrainte de porter les grains aux marchés, ses vues ne s'étendent pas loin sur l'intérêt des propriétaires & sur la prospérité de la Nation. Ce prétendu avantage n'a servi souvent qu'à masquer d'autres intentions de la Police dans les réglemens qu'on réclame ici. Aussi tous ces réglemens insidieux tombent-ils en desuétude aussi-tôt que la clameur publique en dévoile le mystère. Il faut que le Marchand qui achete, emmagasine, transporte en tous lieux des grains, & espere du profit dans cette entreprise, autrement il ne se livreroit pas à ce commerce: il faut donc lui laisser toutes les facilités de traiter avec le Cultivateur, c'est le

moyen d'exciter la concurrence, qui rémédie mieux que tous les réglemens de Police à tous les abus; & ce n'eſt que de cette maniere qu'on peut faire fleurir le commerce rural, qui fait proſpérer l'Agriculture, & qui enrichit les Nations agricoles & marchandes.

Abandonnons, il eſt tems, ces déréglemens inſéparables de l'eſprit de réglement, toujours preſſé d'empiéter ſur le territoire de l'ordre naturel, & d'intervertir ſa marche. Peut-être même ces détails ſont-ils ſuperflus dans un temps où l'évidence & l'excès des abus, & la deſtruction totale ont éclairé les Gouvernemens & les tiennent en garde contre ces machinations artificieuſes, par leſquelles la cupidité a enlaſſé tous les produits ſous le ſpécieux prétexte du ſervice public. On s'étonnera alors que j'aye mis tant de temps & de travail à prouver que le jour eſt la lumiere. Nos ſucceſſeurs y trouveront du moins développés les principes & les effets de notre miſère, l'époque de notre reſtauration, & la ſauve-garde contre les tentatives d'une nouvelle corroſion.

Le Commerce rural

Revenons ſur nos principes. Nul

prévient les non-valeurs & les chertés, & soutient l'Agriculture & les revenus.

commerce n'est plus avantageux à l'Agriculture, & par conséquent à la Nation, que celui des denrées du crû. Plus il y a d'acheteurs, pour les mettre en réserve dans les temps d'abondance & de bas prix, plus la concurrence de ces acheteurs assure le débit dans les temps d'abondance, & plus aussi il y aura de magasins & de vendeurs dans les années stériles; & plus il y aura alors de magasins & de vendeurs, moins il y aura de cherté. Ce commerce exige de gros fonds, parce qu'il doit faire les avances des achats, & qu'il n'est pas réglé sur un débit courant. Il est donc très-important que tous ceux qui ont de l'argent oisif, quels qu'ils soient, se livrent à ce commerce. Et il est juste & nécessaire qu'ils participent aux avantages qu'ils procurent à l'Agriculture & à la Nation. Il faut donc que ce commerce soit exercé avec une entiere sûreté & liberté.

Ce Commerce ne peut s'exercer qu'avec de grandes avances en argent.

Le Commerce de débit courant exige peu d'avances en argent.

Tous les autres commerces, entierement livrés au débit courant, n'ont pas besoin d'un si grand fonds de richesses pour les avances des achats. La raison en est que ces avances reparoissent fréquemment, comme aussi

ces achats se font presque tous sur le crédit. Car le commerçant ne s'engage, pour les payemens, qu'aux termes où il prévoit la rentrée de ses fonds, par la vente d'une partie des marchandises qu'il trafique ; & par cet arrangement facile, ces Marchands ne sont, pour ainsi dire, que les commissionnaires les uns des autres ; la marchandise est elle-même le fonds qui s'ajuste au crédit courant & aux termes d'échéance. C'est pourquoi l'on n'a pas supposé, dans le Tableau, des avances proportionnées au fonds des marchandises commercées par l'entremise des lettres de change, qui sont des titres de crédit, &, pour ainsi dire, la monnoye du commerce fondé sur le courant du débit. On voit, en effet, que les Nations les plus livrées à ce commerce, ne sont pas les plus attachées à grossir leur pécule ; attendu que par les correspondances de commerce elles disposent du pécule de toutes les autres Nations, & que leur commerce étant réciproque, les marchandises s'y payent, pour ainsi dire, les unes par les autres. Ainsi l'argent n'est pas, comme le croit le vulgaire, l'idole de ces Nations commer-

çantes, même de celles qui sont les plus opulentes.

On doit distinguer le Commerce foncier ou de productions d'avec le Commerce mercantille ou de rétribution.

Il importe donc principalement à tout homme d'Etat, & à toute Nation éclairée, & livrée en conséquence au commerce & à ses avantages, de distinguer d'abord deux sortes de commerces fort différens quant au fond & quant au rapport ou produit, sçavoir, le commerce des denrées du crû, & le commerce des marchandises de main-d'œuvre. Le premier est un commerce de productions, & le second un commerce de rétribution d'ouvriers & de commerçans. Le premier vend des richesses reçues en don de la nature; le second ne vend que des dépenses de salaire, & n'est que revendeur des matieres premieres des marchandises de main-d'œuvre dont les acheteurs consommateurs restituent les fonds & les frais qui y ont été employés. Ainsi ces ventes ne sont, dans la réalité, que des frais pour l'acheteur consommateur, & qu'une restitution de dépense pour le marchand revendeur. Il faut donc, pour faire aller ce dernier commerce, que de nouvelles richesses, tirées d'ailleurs, restituent au marchand les richesses

primitivement dépensées, & payent sa rétribution & celle des artisans qui ont fabriqué les marchandises. De-là il est facile d'appercevoir que ce commerce ne peut exister par son propre fonds, par sa propre marchandise, sans d'autres richesses, qui restituent en entier ses dépenses. De-là vient que ce second commerce ne pénétre pas chez les Peuples qui habitent les deserts, avant que les terres y soient fertilisées par ces Peuples.

Le commerce des marchandises de main-d'œuvre n'est donc qu'une plante parasite attachée à un arbre, qui tire de la terre les sucs dont elle se nourrit.

S'il ne s'agissoit ici que du commerce intérieur des marchandises de main-d'œuvre, on pourroit remarquer encore que cette plante parasite épuise l'arbre lorsqu'il en est surchargé, si, par le commerce extérieur, elle ne le dédommage aux dépens d'autres arbres étrangers. Elle n'en est pas moins cependant une plante parasite, qui tire sa sève de différens arbres, & la comparaison pourroit se borner là. Mais si ce commerce domine dans un Royaume aux dépens des

richesses mêmes de la Nation; si on le favorise au préjudice du commerce des denrées du crû; si on lui sacrifie, par ce déreglement, les revenus du Royaume, la comparaison aura dans ce Royaume même son application dans toute son étendue; car alors le commerce de marchandises de main-d'œuvre ne pourroit être envisagé que comme un commerce désordonné & ruineux.

On a vu, par les calculs précédens, que le septier de bled coûte au Cultivateur pour la culture, dans le cas des impositions indirectes, depuis 11 liv. jusqu'à 14 liv., selon l'état suivant des prix du bled, qui augmentent ou diminuent les frais de la culture par l'augmentation ou la diminution des salaires qui se payent à raison du prix du bled : mais le bled & les autres grains ne forment guères que le tiers de la dépense d'une Nation; & plus la culture y est riche, moins à proportion elle employe d'hommes, & plus elle épargne à cet égard sur leur salaire.

Revenu relatif au prix des grains.

Si le septier de bled se vendoit 30 livres, il coûteroit pour la culture 14 livres; il resteroit 16 livres de produit net pour le fermage de la terre,

l'impôt territorial & la dixme.

On ne parle pas ici d'un prix paſſager, mais d'un prix permanent.

Si le ſeptier de bled ſe vendoit 27 livres, il coûteroit pour la culture 13 livres 10 ſols, ou, ce qui reviendroit au même, le Cultivateur retireroit pour ſes repriſes 13 livres 10 ſols; il reſteroit 13 livres 10 ſols de produit net.

Si le ſeptier de bled ſe vendoit 24 livres, le Cultivateur retireroit pour ſes repriſes 13 livres, il reſteroit 11 livres de produit net.

Si le ſeptier de bled ſe vend 21 livres, il coûte pour la culture 12 l. 10 ſols; il reſte 8 liv. 10 ſols de produit net pour le fermage, l'impôt & la dixme.

Si le ſeptier ſe vend 18 livres, le Cultivateur doit en retirer pour ſes repriſes 12 livres, il reſte 6 livres de produit net.

S'il ſe vend 15 livres, le Cultivateur doit retirer pour ſes repriſes 11 liv. 10 ſols, il reſte 3 liv. 10 ſols de produit net; la dixme qui enleve le treizieme des 15 livres & le treizieme de la paille du ſeptier de bled, emporte environ le tiers des 3 liv. 10 ſols de produit net.

Si le ſeptier de bled ſe vend 12 livres les repriſes du Cultivateur ſont 11 livres, il reſte 1 livre de produit net qui eſt enlevé en entier par la dixme, il ne reſte rien ni pour le fermage, ni pour l'impôt territorial. Alors, l'impôt indirect déduit, le Cultivateur ne travaille que pour lui & pour la dixme; autrement il renonceroit à la culture. S'il eſt engagé par un bail à payer un fermage & un impôt territorial, il ne peut y ſatisfaire qu'aux dépens de ſes richeſſes d'exploitation & à ſa ruine: alors la culture des terres s'anéantit radicalement & ſans reſſource.

Deſtruction cauſée par le bas prix des grains.

Si le bled étoit réduit par le Gouvernement à ce dernier prix pour calmer les terreurs de la Police ſur la ſûreté des approviſionnemens de Paris, qui ſembleroient plus embarraſſans & plus difficiles que ceux des armées auſſi nombreuſes que le peuple de Paris, & qui ſont toujours ambulantes, on douteroit trop de la capacité des Magiſtrats chargés de cette adminiſtration; auſſi ne parlons-nous pas ſérieuſement ici de cet objet. Si c'étoit en faveur des Ouvriers des Manufactures qu'on tiendroit le bled à ſi

as prix, ces Manufactures ſupprime-
oient tout le revenu du territoire,
uineroient l'Etat, & ſe détruiroient
lles-mêmes ; ou ſi c'étoit en faveur
u bas-peuple, on le feroit déſerter,
ar dans un Pays où il n'y a pas de
evenus, il n'y a pas de ſalaires ; &
à où il n'y a ni revenus, ni ſalaires,
n'y a pas de pain pour le peuple. On
çait que la journée du Manouvrier eſt
raiſon du prix ordinaire du bled, &
u'il eſt employé auſſi à raiſon du re-
enu que l'on retire de la terre. Le bas
rix du bled doit donc lui être extrê-
ement redoutable. A quelle miſere
'eſt-il pas réduit, en effet, dans les
rovinces éloignées de Paris, où le
led eſt à ſi bas prix qu'il ne peut ga-
ner de ſalaire pour en acheter ! car,
ncore, faut-il en payer les frais ; il
ſt forcé de ſe nourrir de bled noir,
e châtaignes, de patates, & d'autres
iles productions, qu'il tâche de ſe
rocurer par un travail déplacé, dont
ne peut retirer aucun ſalaire. Mais
ourquoi, dira-t-on, ne cultive-t-il
as pour lui du bled avec ſes bras ?
'eſt que ce travail ne ſuffit pas pour
culture du bled. Si on n'avoit pas
'autres ſecours pour cette culture,

les Colons ne recueilleroient pas assez de bled pour se nourrir eux-mêmes, les autres classes d'hommes, ceux-l même qui inventent des réglemen contre la franchise & la liberté d Commerce, n'existeroient pas ; le Propriétaires ne retireroient ni reve nu ni capital de leurs terres ; mais ceux ci, sans s'en appercevoir, meurent d maladie chronique, ils fixent leu confiance à des remedes empiriques enfin le régime leur retranche les ali mens & les épuise, leur patrimoin tombe en non valeur, & pour der niere ressource ils saisissent le mobilie de leurs Fermiers ruinés par les er reurs de la Police & des impositions & achevent eux-mêmes d'anéanti l'Agriculture. Combien cette march a-t-elle fait de progrès ? comment s'est elle dérobée si long-tems à la connoi sance du ministère public, lors mêm que nous étions si bien instruits pa la conduite de nos voisins ? C'est qu nous courions après l'argent, & qu nous connoissions mieux la valeu d'un écu que celle d'un mouton : mai l'écu ne produit rien pendant l'année le mouton augmente de prix, il don ne une toison, il fertilise la terre, &c

Aujourd'hui le Gouvernement plus éclairé s'occupe supérieurement à rétablir l'ordre, à réparer les dépériſſemens de l'Agriculture, la vraie & l'unique ſource de nos richeſſes.

Fauſſes idées ſur les produits du Commerce & des Manufactures.

Les Manufactures & le Commerce qui paroiſſent auſſi à quelques-uns une ſource de richeſſes, n'exiſtent que par des dépenſes ou des frais payés & gagnés réciproquement & également par les nations qui commercent entr'elles, & où les Agens des Manufactures & les Commerçans ont toujours leur rétribution aſſurée, qui leur eſt payée par les Nations mêmes qui commercent entre elles leurs productions. C'eſt cette rétribution, ou ce gain qui n'eſt que dépenſe, que le vulgaire enviſage comme une ſource de richeſſes. Cela peut être conſideré ainſi pour les Agens des Manufactures & pour les Marchands qui en profitent, & non pour les Nations qui en font réciproquement les frais, avec une telle compenſation, que chacune d'elle y retrouve ſon compte : car aucune d'elle, ſauf mépriſe, ne commerce pour ſe ruiner. Le Commerce n'a donc d'autre objet dans les ventes que d'aſſurer aux Nations la valeur venale

de leurs productions ; valeur venale qui eſt toujours de part & d'autre une valeur de compenſation de productions & de marchandiſes de main-d'œuvre que les Nations s'entrevendent ; qu'importe qui en ſoient les Manufacturiers & les Marchands ou Voituriers, pourvu que le commerce ſoit également à l'avantage des Nations commerçantes. Ce ſont donc les productions qui forment les richeſſes des Nations ; puiſque ce ſont ces productions qui fourniſſent les revenus, les rétributions & les frais des Cultivateurs, des Marchands, des Fabricans, des Artiſans, des Gagiſtes, &c. Les Protecteurs des Manufactures & du métier de commerçant ont beau s'alembiquer l'eſprit pour y trouver une ſource de richeſſes, ils n'en appercevront pas d'autres que celle du territoire. Ils nous diront peut-être que les Nations les plus ruſées peuvent gagner dans leur commerce au préjudice des autres : cela peut arriver pour un moment : nous nous flattons en effet d'avoir profité dans le petit commerce de nos modes : mais il faut convenir auſſi que nous avons été bien dupes du commerce de nos produc-

tions. Ce n'eſt pas ſur un jeu de haſard que ſont fondés les avantages du commerce réciproque des Nations, qui toutes veillent également à leur intérêt. Mais diſtinguons toujours le commerce des Nations d'avec le métier de marchand : car ce n'eſt que par cette diſtinction que l'on peut diſſiper les fauſſes idées que les Marchands nous ont inſpirées en faveur de leur métier. Je me ſouviens d'avoir vu dans la Préface du Dictionnaire du Commerce de Savari une ventillation du commerce des Manufactures de Lyon, où, déduction faite de l'achat des matieres premieres, des frais de fabrication, des intérêts & des gains des Entrepreneurs des Manufactures, & des dépenſes & des gains des Commerçans qui tranſportent & trafiquent les Marchandiſes fabriquées (abſtraction faite des droits des Douanes qui retombent ſur les acheteurs, ſur-tout ſur les acheteurs regnicoles) il eſt démontré que leurs Manufactures & leur commerce ne rendent rien au-delà des dépenſes de l'exploitation : cela eſt évident, car leurs Agens ne ſont occupés que pour la conſommation, & ne travaillent point à la reproduction.

Mais le Commerce conſideré en lui-même & diſtingué des frais du métier de commerce, peut être enviſagé ſous deux aſpects, l'un relatif à la production à laquelle il donne la valeur venale, l'autre relatif à la conſommation des productions dont il procure la jouiſſance aux conſommateurs. Le premier effet ne doit pas être détaché de l'agriculture, parce qu'il entre en compte dans les calculs des produits mêmes de l'agriculture, & que ce ſeroit faire un double emploi que de le faire reparoître encore dans les calculs des produits du commerce. A l'égard du ſecond effet qui eſt relatif à la conſommation; le commerce ainſi que les Manufactures, ne préſentent d'autre avantage qu'un ſervice qui eſt payé par les conſommateurs, & qui dans ce point de vue, ſe trouve renfermé totalement dans la claſſe ſtérile.

Les Commerces extérieurs réciproques proſperent les uns par les autres.

Si l'on conſidére ſimplement le commerce d'exportation dans un Royaume agricole, qui peut jouir d'un grand commerce extérieur des denrées du crû, lequel doit être favoriſé préférablement à tout autre; il faudra convenir alors que ſi cette Nation s'attache auſſi à exercer elle-même un grand

commerce extérieur de marchandises de main-d'œuvre, ce commerce sera immanquablement fort préjudiciable à son commerce de propriété, qui doit assurer les revenus de son territoire, & qui doit être provoqué par un commerce réciproque & abondant avec l'Etranger. Car une Nation qui s'empareroit de tous les genres de commerce, ne pourroit avoir avec ses voisins qu'un commerce fort borné. Toutes les Nations ont besoin de vendre pour acheter ; ainsi leur commerce ne peut exister que par des ventes réciproques. Tout autre système de commerce est chimérique. Il faut donc qu'une Nation fasse prospérer le commerce qui lui est le plus avantageux, en favorisant, par ses achats, le commerce des autres. Elle ne doit pas chercher à les en priver, ni se détourner du plein exercice & des avantages de son propre commerce, d'un commerce qui lui assure ses revenus, & la rétribution des ouvriers qu'employe la production, pour s'appliquer à d'autres branches de commerce qui ne rendent que la rétribution. Elle ne doit pas, dis-je, s'y livrer sous prétexte que cette rétri-

bution, payée par l'étranger, multiplie chez elle les consommateurs & la population. En effet, la culture & le commerce des productions qui assurent, dans un grand Royaume, beaucoup plus de rétributions & de grands revenus, étendent bien davantage la consommation & la population. Les artisans, employés dans un Royaume à fabriquer pour l'étranger, dépensent dans ce même Royaume, la rétribution que leur paye l'étranger. Jusques-là ils ne peuvent être envisagés que comme des pensionnaires qui résident chez autrui, où ils payent leur dépense, sans que l'on s'intéresse dans la maison d'où vient l'argent du payement, ni si ces pensionnaires travaillent pour payer leur dépense.

Quelles seroient donc les vues singulieres d'une grande Nation agricole qui s'interdiroit le commerce d'exportation des denrées de son crû, qui anéantiroit ses propres revenus en faisant baisser la valeur vénale de ses productions, pour faire subsister à bas prix des artisans & des Ouvriers de manufactures, afin de se procurer un commerce extérieur dominant de marchandises de main-d'œuvre ?

'ourroit-elle ne pas s'appercevoir u'elle ſe ruine, & que c'eſt elle qui aye par la nonvaleur de ſes denrées, ar la ſuppreſſion de ſes revenus, la étribution des ouvriers & autres gens de ce commerce, qui ne peut voir pour objet que la dépenſe de ette rétribution même de ces ouriers & commerçans ? Seroit-ce l'eemple du ſuccès brillant du comerce de quelques petites Nations aritimes, qui n'ayant pas de terrioire, n'ont d'autres reſſources que es gains que peut leur procurer, par navigation, le commerce de revenеurs & de rétribution de main-d'œure ? Il ſeroit aiſé de faire toucher au oigt que, dans ces étapes mêmes de ommerce, les denrées s'y achetent un prix courant, conſtant, & au noins auſſi haut que nulle autre part. Mais ni plus ni moins l'abondance de alaires & l'emploi y attirent les hommes, qui, en général, ne demandent u'à recevoir & dépenſer ; au lieu ue dans les cantons où les denrées ont à bas prix, il n'y a ni revenus, ni alaires, ni conſommateurs. Mais ce eroit faire tort à la ſolide puiſſance l'un Etat agricole que de la compa-

rer en rien aux petits Etats qui viven
des profits variables & incertains d
ſimple commerce de revendeurs. C
trafic peut enrichir une Ville, un peti
Etat; mais les richeſſes de ces petit
Etats, qu'on appelle commerçans
& dont l'hiſtoire a ſtupidement célé
bré l'opulence, ne doivent pas ſéduir
le Gouvernement des grandes Na
tions, qui périroient dans l'indigen
ce, ſi elles ſe bornoient à de telle
reſſources; & ce ſeroit ſe méprendr
bien groſſierement ſur la vraie ſourc
de la proſpérité des grandes Monar
chies.

C'eſt ſur ces principes bien enten
dus que l'Ambaſſadeur de Henri I
négocioit avec les Hollandois. *Mai
cet Empire de la mer*, leur diſoit-il
*que vous partagez, ſans contredit, ave
l'Angleterre, on va vous le diſputer; &
vous ſçavez que vos richeſſes & celles d
l'Angleterre ne ſubſiſtent que par la libert
du commerce. A l'égard de la France
riche de ſon propre fonds, & de ce qu'ell
produit dans ſon ſein, elle ſe met peu en
peine de cet avantage.*

Des flottes militaires peuvent ſou
mettre de petites iſles, elles peuven
auſſi s'emparer de pays incultes; mai

lles ne ſubjugueront pas des Empires
ui peuvent leur oppoſer des forces
ıpérieures. Si les Armées navales des
.omains vainquirent les Carthagi-
ois, c'eſt que ceux-ci ſe livrerent
ntierement au commerce, & négli-
erent un territoire immenſe, qui
eur auroit fourni de grandes richeſ-
es & des Armées formidables. La
.épublique Carthaginoiſe ſe trouva
éduite à une ville opulente, à un
omptoir de Marchands, plus atta-
hés à leurs tréſors qu'aux intérêts
e l'Etat. La République Romaine,
aincue enſuite par les Chefs de ſes
ırmées, & dévaſtée par le deſpotiſ-
ne, qui accumula dans la ville de Ro-
ne toutes les richeſſes des Provinces
.e l'Empire d'Occident, fut envahie
. ſon tour par les Nations brigandes
& pirates du Nord. Une Nation qui
lomine ſur les Mers n'eſt donc re-
loutable qu'à des Nations foibles ſur
erre; car toute autre Nation mariti-
ne, qui ſera plus puiſſante que celle-
à, par les richeſſes ou les revenus de
on territoire, pourra toujours, s'il
n eſt beſoin, faire conſtruire un plus
grand nombre de Vaiſſeaux, & ſolder
les Armées navales plus formidables,

Ce ſont donc les forces de terre qu dominent ſur les mers, & non les fo ces de la mer qui ſoumettent le Royaumes de la terre. Les Romain qui avoient cru qu'on étoit maîtr de la terre quand on étoit maître d la mer, ont éprouvé qu'on n'eſt plu maître de la mer quand on n'eſt plu maître de la terre.

Le Commerce extérieur ne doit pas préjudicier au Commerce de la premiere main.

Jamais une Nation ne doit perdre dans ſon commerce extérieur de ma chandiſes de main-d'œuvre, ſur l prix des matieres dans la vente de l premiere main, en faveur de l'emplo de ces matieres dans les manufacture du Pays. Car cette perte eſt au dé triment des revenus des biens fonds & elle ne peut porter que ſur la Na tion, à moins qu'elle ne procure u débit d'autres denrées, dont elle feroi monter, avec profit, le prix dans l vente de la premiere main. Ce ca d'exception doit être bien rare, ſi c n'eſt peut-être dans le produit de forges, qui releve le prix du boi dans les Pays où il ſeroit en non-va leur. Mais la matiere premiere du tra vail de ces forges, n'eſt pas, dan ſon état brute, du genre de celles qu ſont recherchées par l'étranger; ainſ

ce

cet exemple, qui eſt peut-être unique, n'apporte pas même d'exception à la regle générale.

Il nous reſte à parler du troiſieme point de ſubdiviſion du commerce de revendeurs, celui ſans doute qui eſt le plus à charge de tous ; c'eſt le commerce des marchands débitans, toujours d'autant plus onéreux qu'il ſemble employer & faire vivre plus de gens. C'eſt dans ce débit que le vulgaire croit voir le commerce. Ce fut ouvent cette partie qui faſcina le plus es yeux de l'adminiſtration, par préérence à l'Agriculture, au commerce ural, & enfin au commerce en gros, léifié d'abord dans les rêveries politiques des Nations qui crurent quitter a barbarie de leurs peres, & ſe décoer des plumes du commerce de revenleur, ou plutôt du métier de Marhand en détail. Un Sage qui voit une Ville dont tous les rez-de-chauſſées ont en boutiques, y reconnoît la ménagerie du luxe ſans faire une plus mple recherche de ce qui s'y vend; ar il ſçait bien qu'une ſeule rue ſuffioit pour tous les Marchands deſtinés établir le néceſſaire d'une Nation noins livrée aux dépenſes deſtructi-

Commerce de détail.

Fauſſe idée de ce Commerce.

ves. Une inſpection plus détaillée, en effet, lui montrera bien-tôt le monopole du goût de la ſaiſon & de la mode exercé ſur les marchandiſes les plus courantes ; les ſingeries de l'art & de la recherche, pouſſées juſqu'à l'enfance & au ridicule, dans tout le reſte de ces réduits, les vapeurs & les maux de nerfs, transformés en parfums & en vernis, & toutes les inutilités morales & phyſiques, érigées en marchandiſes. C'eſt ſur les Ports & les quais, c'eſt dans les marchés & dans les rues de rôtiſſerie & de boulangerie que le Sage cherchera la grande Ville, la Ville plantureuſe. Un Bourgeois croit bonnement voir plus de commerce dans les ſales du Palais & dans la rue Saint-Honoré que ſur la Seine. Il eſt néanmoins très-aiſé de démontrer que cette prétendue proſpérité, n'eſt autre choſe qu'une ſurabondance de frivolités très-onéreuſes à une Nation agricole.

Comment il peut devenir préjudiciable au Public.

La ſurabondance de debitans eſt ſi à charge au public. Car, 1°. ce ſont autant de têtes qui doivent vivre de la choſe, & ſubſiſter ſur les frais entre le producteur & le conſommateur. 2°. Ces Marchands détailleurs, ſu

bondans, ſont autant d'habitans inutiles, & qui doivent même ſe faire payer par la Nation une ſubſiſtance relative à la façon de vivre des citadins, plus faſtueuſe & plus chere que celle des gens de la campagne, bien plus utilement laborieux. 3°. L'exiſtence de ces hommes précaires & oiſifs, qu'on voit paſſer les jours entiers ſur la porte d'une boutique, prêts à ſaluer les paſſans & à haranguer les marchandeurs, rend frauduleux ce commerce, ſi ſurchargé de détailleurs, par la néceſſité d'y vivre d'expédiens. Dans ce genre, la multitude de marchands devient un monopole; ils s'entre-affament, ils s'entreforcent de ſurvendre, & d'altérer même les marchandiſes. Le vulgaire, au contraire, s'imagine qu'ils ſe forcent réciproquement au rabais; mais pour peu qu'on veuille calculer, ne voit-on pas qu'il faut que cette ſurabondance de marchands vive; que les moins foncés d'entr'eux ſont ceux qui ſont forcés à faire les plus mauvais marchés, les plus mauvais achats, n'ayant ni les facultés, ni le crédit pour ſaiſir les temps, les circonſtances & les occaſions d'acheter à profit; qu'en conſé-

quence, loin de pouvoir vendre à meilleur marché & loyalement, ce n'eſt que ſur la mal-façon, & ſur les fauſſes qualités des drogues, qu'ils peuvent ſe ravoir. Leur concours hauſſe la valeur des mauvaiſes marchandiſes; ce ſur-taux porte, par contre-coup, ſur les autres; & le gros débitant qui peut attendre, profite auſſi tranquillement du monopole, que tous ces moucherons ont introduit dans la marchandiſe aux dépens du public. 4°. Dix débitans peuvent remplir facilement, plus fidélement, & à moins de frais la fonction de vingt, qui font ſur-abondance. C'eſt la plus forte des erreurs de croire que cette ſurabondance provoque le débit; ces détailleurs font néceſſairement un effet contraire, puiſqu'ils le ſurchargent de dépenſes à proportion de la ſurabondance des familles de marchands débitans, qui accroiſſent les frais de ce débit. Or il n'y a qu'une meſure fixe & certaine du débit; elle eſt déterminée par le fonds du revenu. S'il y a 300 millions de revenu, il y a 150 millions de débit dans les villes qui ne doit occuper que le nombre

l'hommes néceſſaires pour ſatisfaire complettement à ce ſervice public. Vous n'avez qu'une maniere d'accroître le débit, c'eſt d'augmenter le revenu. Or vous en diminuez la reproduction de tout ce que vous en faites conſommer par des habitans dont le ſervice eſt à charge. Nous l'avons dit & prouvé. 5°. Tous ces habitans affaiblés manquent effectivement & réellement, eux & leurs facultés, dans les campagnes; & tout cela n'eſt qu'un effet & un ſymptôme du dérangement général.

En effet, les marchands débitans ſurabondent dans les Villes; ce n'eſt pas que l'homme ſe livre volontairement à la ſervitude & à l'aviliſſement de tenir auberge pour les fantaiſies d'autrui; c'eſt l'oppreſſion des campagnes, c'eſt l'interdiction du commerce rural, c'eſt le dangereux & cruel état du Laboureur, le peu de ſûreté des perſonnes & des richeſſes étalées & employées ſur le ſol; c'eſt tout cela, dis-je, qui force l'habitant à venir ſe entonner ſur un ſtérile pavé, & à tâcher d'y vivre du débit d'une nouvelle ſpéce de lunettes ou d'almanach. Comme toute, voulez-vous faire proſ-

Cauſes qui occaſionnent ce préjudice.

pérer tout genre de commerce, songez à en reſtraindre les frais. Mais dans cette ſpéculation, chacune des parties du commerce doit être attaquée par les moyens d'attrait, conformes à l'ordre naturel; chacune, dis-je, doit être plutôt renfermée dans cette opération en raiſon de ce qu'elle eſt plus diſtante de la production; car c'eſt la marque certaine qu'elle eſt plus peſante par les frais. En vertu de cette régle, ce qui doit être reſtraint d'abord, c'eſt le commerce des débitans, enſuite le commerce en gros, puis le commerce rural, le tout en faveur du commerce de premiere main, & incidemment à l'avantage de tout commerce de revendeurs. Par ce moyen, la production redoublera; ſon excédent enflera le commerce de la premiere main; l'excédent de celui-ci fournira amplement au commerce rural, le commerce rural au commerce en gros, qui contribueront à l'accroiſſement du revenu, & l'accroiſſement du revenu fournira à un débit multiplié & conſtant. Par cette rotation aſſurée & continue, tous les commerces ſeront appuyés ſur leur baſe naturelle, abondans, perpétués, & tourneront tous

Ce Commerce rentreroit dans l'ordre par la ſûreté & la liberté de ſe conformer à l'ordre.

u profit du centre & du foyer de prospérité, c'est-à-dire, de la reproduction.

Il nous reste à parler d'une sorte de commerce regardé comme le plus intéressant de tous de notre temps, où es Peuples ne sont que l'écho des préjiges présentés par l'ordre des revenleurs, appellés Commerçans, & où es Gouvernemens attaqués de la mêne épidémie, subjugués, pour ainsi lire, par la prépondérance des riches, s'épuisent à la poursuite de ces phanômes réalisés. C'est le *Commerce des Colonies* que je veux dire, c'est aujourd'hui la pomme de discorde des Nations acharnées à s'entre-ravir les moyens exclusifs d'enrichir leurs Marchands. Ce commerce, tant en chargement qu'en retour, roule principalement sur l'échange des denrées du crû de climats absolument étrangers les uns aux autres. C'est donc ici la place d'en traiter, & cet article ne sçauroit être passé sous silence, puisque les erreurs dont est tissue cette portion de la politique de l'Europe, ont de tels effets, qu'elles tendent, par la plus courte voye, à épuiser, dévaster, & réduire enfin plusieurs Colo-

Commerce des Colonies avec la Métropole, & de la Métropole avec les Colonies exclusivement aux autres Nations.

nies au même état de ruine & de déſertion, où l'on voit maintenant *Campos ubi Troja fuit.*

Rien n'eſt ſi ſingulier & ſi contradictoire à l'ordre naturel que les conditions auxquelles les puiſſances de l'Europe ſemblent accorder leur droit de protection & de ſouveraineté à leurs Colonies. Je n'en conſidérerai ici qu'une, qui porte toute entiere ſur l'objet de nos ſpéculations. Elle conſiſte à brider le colon dans les rapports néceſſaires avec l'Europe, de maniere qu'il ne puiſſe avoir de commerce qu'avec le marchand de la Nation Européenne métropole, ce qui équivaut à lui preſcrire d'acheter tout du plus cher vendeur, & de tout vendre au moindre enchériſſeur. C'eſt à l'exécution de cette loi contre nature que ſont dévoués tous les chefs, à peu près deſpotiques, qui leur ſont envoyés de l'Europe, les frais de garde, les armemens, les guerres nationales, &c. Je m'arrête à l'expoſition ſimple de ce monopole, & je laiſſe d'abord à juger.

On me dira, ſans doute, que le commerce des Colonies d'un Royaume, doit être enviſagé ſous un autre

point de vue que le commerce réciproque entre différentes nations, & entre les différentes Provinces d'un même Royaume qui concourent ensemble au bien de l'Etat ; au lieu que c'eſt, dit-on, ſur le commerce entre la métropole & la colonie que le Souverain retire un revenu de la colonie, & que c'eſt par conſéquent, par ce moyen même, que la colonie eſt profitable à la métropole. En conſéquence, on lui interdit tout commerce avec les autres Nations, toute culture de productions, que la métropole peut lui vendre, elle ne peut acheter que de celle-ci, qui par-là ſe procure le débit de ſes productions; & la colonie ne peut vendre à d'autres les productions qu'elle cultive. Par le moyen de ces entraves on s'aſſure de tout ſon commerce & de toutes ſes marchandiſes, & l'on charge ces marchandiſes de droits par leſquels la colonie rend un revenu au Souverain.

Tous ces beaux moyens ſe préſentent, il eſt vrai, à l'autorité & à la force ſous des apparences trompeuſes, qui cachent un monopole auſſi déſavantageux à la métropole qu'à la colonie & au Souverain. Ce qu'on porte

à la colonie lui est vendu à des prix exhorbitans, auxquels elle ne peut atteindre qu'en vendant aussi ses productions bien au-dessus de leur valeur. Le Commerçant s'y prête volontiers, parce qu'il est sûr de faire retomber à son retour la surcharge de ce monopole sur ses Concitoyens, & en partie sur l'Etranger. On fait accroire à la Métropole qui sur-achete, qu'elle est dédommagée par le gain excessif que le Commerçant retire aussi de la portion qu'il vend à d'autres Nations; & elle reste effectivement dans la persuasion que c'est elle-même qui profite de ce gain que le Commerçant retire sur elle & sur l'Etranger.

Pour lui mieux fasciner les yeux à ce sujet, on lui prouve qu'en portant à la Colonie pour soixante millions de marchandises du pays, on en rapporte pour 150 millions de denrées, d'où il paroît évident que ce commerce qu'on fait avec sa Colonie est en effet très-avantageux. A la vérité, ce n'est que de retour à la Métropole & aux dépens de celle-ci, que ces marchandises valent 150 millions, mais c'est un mystère que l'on ne pénetre pas. La Métropole voit tout simplement

que le Commerçant porte peu à la Colonie, & en rapporte beaucoup. C'eſt pour lui, Commerçant, qu'eſt ce profit que la Nation lui paye elle-même, & elle croit que c'eſt pour elle. Les Commerçans revendeurs, en faiſant de groſſes fortunes, accumulent les richeſſes qui ſont diſtraites de la maſſe commune, lorſque l'on croit au contraire qu'elles s'y réuniſſent & qu'elles l'accroiſſent continuellement. Ce ſont les fortunes mêmes de ces Commerçans qui nous perſuadent que le commerce, & même le monopole qui retombe ſur nous-même, eſt pour nous une ſource de richeſſes, ſur-tout quand l'Etranger y contribue, du moins en partie. Car, diſons-nous, ces fortunes reſtent dans notre pays, elles accroiſſent donc nos richeſſes. Mais pourquoi ne penſons-nous pas de même des redoutables fortunes des concuſſionnaires, des exacteurs, des uſuriers, des agioteurs, &c. qui reſtent auſſi dans le pays ? C'eſt que les premieres s'acquierent par le commerce; que nous ſommes fort prévenus en faveur du commerce exercé par nos Concitoyens; & que nous penſons ſur-tout, que nous ne de-

vons pas nous intéreſſer de même à la fortune des Commerçans étrangers, quand même le commerce qu'ils exerceroient avec nous, nous ſeroit beaucoup plus profitable que celui de nos Commerçans. Cette erreur aſſez démontrée telle ailleurs, n'a réellement d'autre fondement que parce que les Etrangers ne ſont pas de notre Nation. Cette raiſon, ſi claire & ſi bien cavée, a toujours prévalu ſur notre propre intérêt, & ſuſcité des guerres fréquentes que nous ſoutenons juſqu'à l'épuiſement en faveur de nos Commerçans revendeurs & de leur monopole.

Mais, dira-t-on, vous avez effleuré ſeulement, comme en paſſant, l'article du profit de nos Commerçans ſur l'Etranger par le moyen de la vente excluſive des denrées de nos Colonies: c'eſt pourtant-là le point le plus intéreſſant de ce commerce, & celui que nous regardons comme tel; celui par lequel nous recouvrons les ſommes que les déſavantages ſur d'autres branches de Commerce nous feroient perdre ſans reſſource, ſi nous ne conſervions ce moyen de récupération. C'eſt enfin cette portion importante

les fortunes de nos Commerçans qui nous les fait regarder comme favorables, & fort différentes de celles auxquelles vous les avez comparées.

Y revenons-nous donc, à cette louche opinion des profits faits sur l'Etranger, comme si c'étoit un vol fait au Diable. J'ai tant éventré cette question, que j'aurois du dégoût à la reprendre, si je n'étois excité dans mon travail uniquement par des vues de charité, & ce sentiment ne se lasse point. Je sçais qu'il est des Lecteurs, & malheureusement il en est nombre, qui écoutent tout, comme le vent souffler, jusqu'à ce qu'on en soit à l'article qui touche leur intérêt, ou qui contredit l'opinion qu'ils ont chaussée sur parole. J'écris aussi pour ceux-là, & l'envie de leur parler surmonte l'ennui des répétitions. L'Etranger ne perdra point sur cette branche de votre Commerce, qu'il ne gagne sur quelqu'autre, ou bientôt forcé de se passer de votre sucre, il mangera le miel de ses abeilles. Mais il gagne en effet par ailleurs; ce que vous appellez récupération, est, au contraire, le principe des désavantages que vous cherchez à réparer. Voulez-vous vous en

convaincre ? faites ouvrir les Tarifs de vos balances, je ſçais que vous en tenez. Vous verrez que vos Marchands ne gagnent ſur l'Etranger que ce qu'ils font perdre à vos Colonies, & que ce que vous perdez vous-mêmes en leur accordant le commerce excluſif de vos productions, dont les débouchés ſont bornés au commerce de ces Colonies, ce qui vous interdit chez vous-mêmes cette concurrence d'Acheteurs qui aſſureroient le débit & la valeur vénale de vos denrées. Votre commerce tombant ainſi néceſſairement aux mains du monopole, qui s'enrichit à vos dépens, vous ne retirez pas de ce commerce les avantages requis pour la reproduction. Votre production, ſurchargée encore de ces droits que vous croyez retirer ſur les produits de vos Colonies, & que vous retirez en effet ſur vos denrées, fournies en échange de ces retours, retombent ſur vous par ce coin-là, comme par tous les autres. D'ailleurs vous êtes obligé de tirer des productions de l'Etranger, parce que vous lui voulez vendre du ſucre ; au lieu que s'il achetoit vos bleds & vos laines, & vous vendoit du ſucre, le

rofit des Commerçans ſeroit à la char-
e de l'Etranger, & non à la vôtre.
ſais, dites-moi, cette denrée n'eſt-
lle pas aſſujettie auſſi aux règles
ommunes à toutes les productions ?
i vous ne ſurvendiez pas vos ſucres
l'Etranger, n'en acheteroit-il pas
avantage ? Cette double conſomma-
on ne feroit-elle pas double produc-
on & double commerce, &, ce qui
ſt bien plus important, l'accroiſſe-
ent de vos Colonies & la multipli-
ation de conſommateurs, de ven-
eurs, de ſujets & de forces ? Il ne
eſteroit donc plus qu'à chercher la
aniere de recevoir les revenus du
ouverain. Ce point va venir tout-à-
heure.

Continuons notre examen. Eſt-il
vantageux pour les Colons, que l'E-
anger ſur-achète, par monopole du
Marchand-revendeur, les productions
e la Colonie ? Ne leur ſeroit-il pas
lus profitable de jouir uniquement
e la propre valeur de leurs produc-
ions, & d'en favoriſer le débit par
n prix plus modéré qui leur ſeroit
eux-mêmes plus avantageux, ſur-
out par une pleine liberté de commer-
e qui leur procurât une concurrence

de Commerçans de toutes Nations, pour leur porter leurs besoins & pour leur acheter leur superflu? Ne sont-ce pas-là les grands moyens de faire prospérer les Colonies, comme tous les Territoires du monde? Mais la Métropole, me dira-t-on, ne doit s'intéresser aux Colonies qu'autant qu'elles lui sont profitables. C'est uniquement par le commerce exclusif qu'elle fait avec elles que le Souverain retire des droits qu'il impose sur leurs marchandises, que la Métropole les force à acheter ses denrées, & qu'elle profite seule du commerce de leurs productions. Examinons sommairement ces trois questions l'une après l'autre.

Comment une Colonie en prospérité peut contribuer au revenu.

La premiere, est celle de la levée des droits du Souverain. Le fondement des revenus du Prince, est la richesse de ses Sujets. La base donc des profits du fisc sur les Colonies est de fonder de grandes, riches & fortes Colonies, & les moyens que vous suivez pour cela sont uniquement propres à faire précisément l'effet contraire. Car ces moyens étant bien examinés, on apperçoit clairement qu'ils tournent au profit de quel

ues Particuliers qui les font valoir yranniquement au préjudice de la Métropole, du Souverain & des Co-onies. Qu'eſt-ce qu'une Colonie, ſi-on une Province, qui, comme les utres Provinces du même Etat, doit ouir des mêmes prérogatives, & ontribuer aux mêmes charges que out le reſte. Elle doit, dis-je, jouir es mêmes prérogatives pour proſpé-er, accroître ſes richeſſes, ſa popu-ation & ſa contribution. Ainſi tel doit tre le gouvernement & la contribu-on proportionnelle des Colonies. es progrès des Colonies dépendent es progrès de la culture du territoi-e; & de ces progrès réſulte l'ac-roiſſement ſucceſſif de la Colonie & e ſa contribution, c'eſt-à-dire, de la opulation, de la conſommation, de i reproduction, & du produit net, ont le Souverain eſt Co-propriétaire vec le poſſeſſeur des terres cultivées. ar je diſtingue ici les Colonies, des mples Comptoirs éloignés & ſans erritoire, où le commerce ſe fait par es Compagnies privilégiées & exclu-ves, qui s'enrichiſſent par un mo-opole autoriſé qu'elles exercent ſur a Nation & ſur les Nations voiſines,

Diſtinction des Comptoirs éloignés qui appartiennent à des Compagnies qui exercent un Commerce privilégié avec les Colonies.

& qu'il faut toujours regarder au fond comme bien plus préjudiciables qu'avantageuses.

On nous objectera que la contribution des Colonies ne peut pas s'établir d'abord sur le produit des terres cultivées, parce qu'il faut que la culture s'établisse auparavant, & que les premieres dépenses de cet établissement soient restituées aux Colons dans les premieres années par les produits de la culture même, avant qu'il y ait un produit net pour fournir à la contribution. Or dans cette attente, dira-t-on, le Souverain ne retireroit pas de revenu. Ainsi les Colonies, pendant ce tems-là, ne seroient pas profitables à l'État.

Non, sans doute, si vous fauchez votre bled en herbe, vous ne le recuillerez pas en grain; il faut attendre qu'il mûrisse. Mais l'attente de la prospérité économique sera fort courte, au moyen de l'active avidité des Colons, des faveurs du climat, & surtout de la pleine & entiere liberté du commerce. Au lieu de cela, si vous préférez de jouir tout-à-l'heure, vous étouferez la Colonie, & réduirez la Métropole au même sort, & vous-

ême à la condition de ne pouvoir
tirer vos droits dans le Royaume,
ue de la même maniere dont vous
ſez hoſtilement pour épuiſer l'enfan-
e de vos Colonies, c'eſt-à-dire, par
es levées ſur le commerce, & des
rpoids ſur la reſpiration. Mais ren-
és dans la voie naturelle, elle vous
ontrera que les Colons eux-mêmes
ommencent par des dépenſes, & non
ar des rétributions & des revenus,
ue ces dépenſes doivent leur rentrer
vant de tirer du profit de leur cultu-
e; & n'eſt-il pas juſte que le fiſc at-
ende auſſi que la terre lui paye an-
uellement le revenu qui lui eſt dû.

Premiers ſecours naturels qui facilitent l'établiſſement d'une Colonie.

N'y a-t-il pas, dira-t-on, dans les leſerts mêmes où une Colonie arrive, les productions naturelles, comme la chaſſe, la pêche, &c. ſur leſquelles e Souverain a d'abord ſon droit comme ſur les richeſſes acquiſes, & peut par conſéquent retirer un tribut? Non, car ces productions doivent faire partie des avances de l'établiſſement pour hâter les premiers progrès de la culture. La partie de la Peuplade qui ne ſe livre pas à la culture des terres, & qui s'adonne à la chaſſe & à la pêche, & qui fait un trafic ſur lequel

elle subsiste, ne peut payer des droits au Gouvernement de la Colonie ; car ce seroit établir un tribut nuisible sur le travail qui fait subsister cette portion de Colonie, qui ne peut faire les avances de la culture, mais qui contribue au progrès de la Colonie par son trafic, par ses échanges, par sa consommation qu'elle solde du produit de sa chasse, de sa pêche, &c. cette consommation procure le débit des premieres productions de la culture, & établit un commencement de commerce de denrées qui vivifie la Colonie, & qui retourne tout entier au profit de la culture : ce seroit rallentir extrêmement, & arrêter même les progrès de l'établissement de la Colonie, que de charger de droits ou d'impôts un commerce naissant, qui commence à donner une valeur vénale aux productions d'un Pays, que de nouveaux habitans commencent à défricher. Ce Pays & son commerce ne peuvent contribuer à enrichir l'Etat à qui elles appartiennent & qui les soutient, qu'à proportion qu'ils parviennent à leur plein dégré de population & de revenus.

De la nature, de la formation & de la multiplication des richesses.

Dès qu'il y a dans un Pays un nom-

Trois conditions consti-

re d'hommes de différens états, des Cultivateurs, des Artisans, des Marhands, &c. il y a des richesses; car il a alors des échanges entre les ouvrages de l'Artisan, par exemple, & es productions du Cultivateur, & ces changes se reglent au moins sur une valeur vénale de compensation, qui 'exprime par quelque mesure comnune représentée par des écrits, par es piéces d'or ou d'argent, ou par 'autres marques convenues. Par ce noyen, la valeur vénale de chaque hose est spécifiée par compte & par nesure dans les échanges; & ce sont es prix déterminés qui désignent les uotités de richesses des biens que chaun possède, & dont il fait usage pour a subsistance & ses autres besoins, ommodités & agrémens. Alors tout e qui a cet usage, a un prix d'échange, & tout ce qui a un prix est richesses. Ainsi, des hommes rassemblés dans in Pays fertile, avec sûreté & liberté, n'ont besoin que d'eux-mêmes pour 'y former des richesses, les accroître & les perpétuer. Si leur commerce 'étend avec d'autres Nations, il ne acilitera l'accroissement de leurs richesses que par un débit plus certain,

tutives des richesses, *production*, *échange* & *jouissance*.

par l'état plus ſtable & plus égal de
valeur vénale qu'il aſſûre à leurs pr
ductions ; car du reſte, ce commer
extérieur, qui ſera réciproque, ne
ſoutiendra lui-même de part & d'a
tre, que par la conſommation &
reproduction ſucceſſive. Les richeſſ
n'ont donc d'autre origine, ni d'aut
exiſtence, parmi les hommes, que
production, l'*échange* & la *jouiſſance* p
les hommes mêmes. Mais il faut d'
bord à ces hommes des biens d'ava
ce pour s'établir dans un pays deſe
inculte ; car il faut qu'ils puiſſent
tisfaire à leur nourriture & à le
beſoins pendant qu'ils préparent
terre & attendent la récolte. Ce
n'eſt point particulier aux Colonie
cette condition eſt également eſſe
tielle dans l'intérieur d'un Royaur
par-tout où il y a des friches ; & c
lieux incultes ſont également des pa
à colonies, qui reſteront en fric
tant qu'il n'y aura pas de Colons
état de faire les frais des défrichemen
& qu'il n'y aura pas de profit à cul
ver ; & une Nation réduite à ce d
gré de dépériſſement, ne doit pas pe
ſer à ſe former des Colonies dans d
Pays éloignés, ni s'abuſer ſur la forn

les Colonies qu'elle fait retomber en monopole ſur elle-même.

Somme totale, un homme qui n'a pas des avances aſſez fortes pour parfaire un défrichement, & attendre qu'il ſoit en rapport pour en tirer un produit, qui n'a pas même la liberté du débit, ni du choix de la culture; fait une forte imprudence de l'entreprendre. Les Colonies ne ſont autre choſe que de nouveaux défrichemens. Celles qui dans les anciens temps s'accrurent & proſpérerent, livrées à elles-mêmes, & ne répondant à perſonne, firent dans leur commencement, ſans doute, ce qu'on appelle, *de la terre le foſſé.* Petit à petit elles s'accrurent, & profitérent par le travail, devinrent Sociétés complettes, & quelques unes de grands Empires. Celles d'aujourd'hui auroient encore de plus grands avantages naturels, 1°. dans la perfection de la Navigation qui les enfanta, & qui établit tout-à-coup les branches de leurs rapports avec les ſociétés formées, & donne une valeur vénale à tous leurs produits, qui étoient interdits par la nature à l'Europe, & qui lui ſont devenus néceſſaires : 2°. par l'adoption

dont les principales Nations ont pr
tendu les favoriſer, & qui les engag
à appuyer à propos, par des frais &
des avances, le progrès des Colonie
Mais ſi cette adoption devient ach
& ſervitude, ce n'eſt pas la peine d'
conſommer des frais & de ſe mainte
nir en querelle avec ſes voiſins pou
ſe conſerver des eſclaves, qu'on n
peut ni nourrir ni employer. Son
mes-nous en avances, & n'avon
nous plus de place pour les employe
utilement, entreprenons des défrich
mens, c'eſt bienfait; mais attendon
qu'ils ſoient en plein rapport, pou
qu'ils nous rendent nos avance
Avons-nous au contraire beſoin d
fonds, de produit & de revenu pou
vivre au jour le jour: ne l'allons pa
chercher ſi loin; défrichons notre en
clos, & laiſſons aux avanturiers l
ſoin de courir les avantures.

La ſeconde queſtion porte ſur le
avantages que trouve la Métropole
forcer les Colonies à conſommer ſe
denrées. Tout ce qui eſt tyranniqu
eſt également abſurde, cela ſe trouve
roit en tout & par-tout; mais ici l
choſe frappe d'elle-même. Faut-il dé
fendre à nos Colonies de ſemer &
plante

planter les denrées d'Europe, & d'en recevoir d'autres que de nous ? La queſtion eſt d'un enfant ſot & méchant. Si la Sicile, naturellement ſi fertile en grains, en vins & en huiles, devenoit une Colonie de la France, faudroit-il ordonner aux habitans de cette Iſle d'arracher leurs vignes & leurs oliviers, & leur défendre de ſemer du bled, afin de les forcer à acheter nos grains, nos vins & nos huiles, & les empêcher pareillement d'en recevoir des étrangers, afin de leur vendre les nôtres plus cher que nous ne les vendrions à nos voiſins par un commerce extérieur libre. Les Colonies ne ſont-elles donc que des Nations étrangéres vaincues par des brigands, & traitées en ennemis ? Mais ſi on les regarde comme des Provinces d'un même Empire, ignore-t-on que chaque Province doit être riche par elle-même, & de ſon propre fonds, pour contribuer à la proſpérité de l'Etat ? Ne ſçait-on pas que chaque Pays eſt toujours peuplé à proportion de ſes richeſſes, & qu'il entretient ſes richeſſes par la conſommation que les habitans font eux-mêmes des productions qu'ils font naître !

Quel eſt votre intérêt de vendre vos denrées aux Colonies ? C'eſt, comme en toute autre vente, l'intérêt de trouver des conſommateurs : moins vous leur ferez ſurpayer la denrée, plus ils en pourront conſommer. Plus ils vous en demanderont, plus ils vous donneront en échange de leurs denrées au rabais, plus ils en cultiveront : plus ils produiront, plus ils payeront en contributions directes ſur leur produit net, de même que vos autres Provinces.

Mais, direz-vous, leurs ventes ne ſeront pas pour nous. Nos Emules en navigation, plus habitués & plus haſardeux, leur apporteront les denrées d'Europe à meilleur marché, prendront les leurs à plus haut prix ; & ce débouché nous ſera enlevé par leur vigilance. Entendons-nous, ſont-ce les profits de la revente que vous craignez de perdre ? En ce cas nous ſortons de notre objet, & nous allons traiter tout à l'heure de celui-là ; il ne s'agit maintenant que de la proſpérité du Royaume. Or ſi les conditions, relatives à la proſpérité de l'Agriculture, & que nous avons détaillées ailleurs, ſont obſervées chez vous,

certainement ce ſeront vos propres denrées que ces colporteurs habitués & hazardeux prendront le ſoin de porter dans le nouveau monde : car aucune Nation n'aura plus que vous des récoltes abondantes & à un prix raiſonnable & conſtant, & de la meilleure qualité. Dès-lors la vigilance, l'habitude & l'intrépidité de ces Navigateurs ſont un avantage pour vous, & il ne vous importe point que ce ſoient ceux-là ou vos Commerçans qui ſoient les Agens des communications entre les deux mondes. En effet, nous ſommes convenus que tous les frais du commerce & de la correſpondance entre le producteur & le conſommateur, étoient à la charge de l'un ou de l'autre, ou des deux enſemble, & en perte pour la choſe, pour ſa reproduction & pour la richeſſe. Ainſi donc l'agent le plus habile à diminuer les frais, eſt celui qu'il vous importe le plus d'employer. Que faites-vous au contraire par votre ſyſtême excluſif & barbare. Vous, protecteurs de Marchands lourds, inhabiles & craintifs, vous leur permettez de groſſir les frais à leur volonté, & c'eſt pour aſſûrer leur fortune que vous tyranniſez

vos colonies, nuisez à vos fonds, & traitez vos voisins en ennemis, & cela sous le prétexte que ces Marchands sont les vôtres. Hé ! au vrai, si votre œil vous scandalise arrachez-le ; & quel plus grand scandale que de forcer en tout la loi & l'ordre naturel, & le tout pour se nuire & se détruire ; terme certain, il est vrai, terme inévitable & calculé de toute tyrannie.

La troisieme question enfin, roule sur l'avantage de profiter seul du bénéfice du commerce des productions des colonies. En discutant ce que c'est que ce bénéfice, & quelle est la part que nous devons prendre aux profits & aux fortunes de nos Commerçans, nous avons répondu à cet article-là. Mais ignore-t-on qu'il ne peut y avoir de commerce considérable qu'entre des pays riches & peuplés ; que la valeur des denrées est fixée par le prix convenu entre les Nations commerçantes ; que c'est sur ce prix que chaque pays régle la culture de ses productions, & qu'il ne faut, pour le maintien de cet ordre naturel, ni police ni réglemens. Considérons dans le commerce de nos Colonies ce que nous devons considérer dans le com-

merce du Royaume, c'eſt-à-dire, l'avantage du territoire & des différentes Provinces dont le commerce fait la richeſſe en apportant la valeur vénale à leurs productions, & par elle la reproduction & le retour conſtant des revenus. Dès-lors nous ſentirons que plus le commerce quelconque arrive à nos Colonies, plus elles deviennent floriſſantes, plus elles s'aſſûrent de revenus ſur leſquels le Souverain aura ſa part, qui eſt la partie intéreſſante de l'Etat, plus elles conſommeront de denrées, plus, par conſéquent, leur exiſtence & leur commerce s'accroîtront, plus elles contribueront à leur défenſe.

Commerce des Compagnies des Indes.

Il ſeroit peut-être à propos de parler ici de ces comptoirs de commerce entretenus par des Compagnies privilégiées, que nous avons tout à l'heure exceptées dans nos diſcuſſions ſur les Colonies. *En examinant*, dit un Anglois, (l'Auteur de la Lettre à Milor Butte) *les conſtitutions actuelles de notre Compagnie des Indes, on voit qu'il eſt très-difficile de décider ſi c'eſt la Nation ou le Particulier, qui doit retirer le plus d'avantages de nos conquêtes dans les Indes.*

L'exemple des petites Nations qui ſe ſont procuré un état brillant par le commerce mercantile, & parmi leſquelles des aſſociations de marchands ont tenté avec ſuccès de ſe faire des établiſſemens aux extrémités du monde, pour en rapporter quelques denrées tranſportables, & ſur-tout des marchandiſes rares & propres à exciter notre curioſité; cet exemple, dis-je, a porté depuis les grandes Nations, dans ces tems de rafolement du commerce, à vouloir entrer en concurrence de celui-là. Elles n'ont pas voulu voir que chez celle qui leur donna l'exemple, le profit des Marchands étoit le profit de l'Etat, puiſque l'Etat n'étoit qu'une aſſociation de Marchands, qui tirent leur profit des autres Etats riches en productions, où ils débitent leurs importations. De pareilles Compagnies, établies dans de grands Royaumes, y ſont de même de petits Etats à part dont le métier de commerce de revendeur de marchandiſes des Indes, n'a rien de commun ni de réciproque avec le commerce naturel du Pays, ni avec les intérêts de la Nation, qui, à l'égard de ces aſſociations regnicoles privi-

légiées, est toujours acheteur avec perte, & jamais vendeur avec profit; & elles deviennent plus préjudiciables à cette Nation même que les associations étrangeres du même genre, parce qu'elles y obtiennent de l'Etat des priviléges exclusifs, qui forment dans la Nation, contre la Nation même, un monopole rigoureux & inhumain. On ne peut donc envisager ces compagnies regnicoles privilégiées, que comme des troupes ennemies de la Nation, qui taxent la concurrence de contrebande de crime, qui exercent le pillage monopolaire, l'oppression, la captivité & le meurtre.

Un de nos plus mauvais calculs, en fait de commerce, est de croire qu'il est avantageux de nous épuiser en efforts pour avoir aussi nos comptoirs & nos magasins de marchandises des Indes. Si nos voisins les marchands nous vendent de ce qu'ils vont chercher si loin, c'est une preuve sûre qu'ils nous achetent de ce qui croît sous nos pas & sur notre terre. N'oublions pas que vouloir vendre de tout est une chimere; cherchons plutôt à acheter, ce sera la marque que nous aurons beaucoup à vendre. Pourquoi

la France n'auroit-elle pas l'intelligence du riche Laboureur, qui achete, ſans héſiter, le travail de ſes domeſtiques, des Artiſans qui lui fabriquent les ouvrages dont il a beſoin, des autres Ouvriers qu'il employe, de ſes chevaux mêmes pour obtenir de bonnes récoltes de grains, qu'il débite à quiconque en a beſoin, ſans ſe ſoucier même s'il les vend à ceux dont il achete le travail. Achetez à profit pour vendre, & vendez à profit pour acheter, l'étranger fera de même; car voilà le commerce. Mais penſez que ſon objet eſt la jouiſance, & que la jouiſſance ſans luxe accroît & perpétue les richeſſes que vous déſirez acquerir par le commerce. Il ſemble que c'eſt de l'argent que vous prétendez obtenir par le commerce; ſoit: mais vous n'y gagnerez pas davantage, car dans l'ordre économique d'une nation agricole, il faut que l'argent ſe convertiſſe en jouiſſance & la jouiſſance en richeſſes. Ainſi, acheter ou vendre de l'argent, vendre ou acheter des marchandiſes par le commerce, cela revient au même. Comment l'entendez-vous donc, lorſque vous voulez vendre de tout, & ne

rien acheter ? Car vendre, c'eſt acheter : & acheter c'eſt vendre.

Arrêtons-nous, il en eſt temps ; ceci ne doit être que ſommaire. On peut obſerver par ce détail, que le commerce de propriété ſe réduit préciſément à l'acte du choix de l'échange qui conſtitue le commerce purement uſuel ; que le commerce mercenaire ou de revendeurs, n'eſt qu'un métier de commerce dont la rétribution enchérit le prix des marchandiſes au préjudice de ceux qui le payent ; que cette rétribution eſt toujours payée, directement ou indirectement, aux dépens du revenu des biens fonds, & que bien loin que le métier de commerce ſoit une richeſſe pour les Nations qui poſſédent les biens fonds, & qui font naître les productions, il n'eſt, pour ces Nations, qu'un objet de dépenſe qu'elles doivent ſupprimer autant qu'il eſt poſſible : 1°. Par la facilité des débouchés & des charrois : 2°. Par la plus grande concurrence poſſible des marchands tant regnicoles qu'étrangers, qui exercent le commerce rural & le commerce en gros d'exportation : 3°. Par la ſuppreſſion de la ſurabondance des Marchands de

détail, qui ne ſont que des doubles & des triples emplois, tous entretenus ſur la choſe. Cette ſuppreſſion ſe fera naturellement par l'attrait d'autres emplois & par la permiſſion d'habiter les campagnes avec profit & liberté. 4°. Par la chute des Manufactures dont l'exploitation ne ſçauroit être profitable à la Nation.

L'épargne ſur les dépenſes du commerce conſiſte à vendre ſes marchandiſes le plus haut prix qu'il eſt poſſible dans les ventes de premiere main, & acheter celles de l'étranger le plus bas prix qu'il eſt poſſible, & à préférer toujours, dans le commerce, & dans les achats des marchandiſes étrangères & même du Pays, *cæteris paribus*, le ſervice le moins cher. Car, de même que l'on doit ménager les frais de fabrication & de commerce, par les machines, les canaux, les rivieres, &c. *On doit acheter au plus bas prix qu'on le peut, & vendre au plus haut poſſible*, pour ne pas perdre d'une part, & profiter d'ailleurs de toute la valeur vénale de ſes marchandiſes; & voilà donc toujours, entre les Nations & les Marchands, des intérêts oppoſés, qui doivent être décidés par la con-

currence la plus libre. Or, ce n'eſt que par les quatre conditions que l'on vient d'indiquer, que l'on peut ſe procurer de l'épargne ſur les frais du commerce, & que l'on peut étendre le revenu & la jouiſſance du revenu d'une Nation, qui poſſéde les biens fonds, ſource des richeſſes, & qui doit s'attacher à la culture de celles qui lui ſont les plus profitables par le commerce.

CHAPITRE XII.

RAPPORTS des Dépenſes avec les Richeſſes d'une Nation.

NOUS touchons aux bornes de notre carriere, à la fin de nos contemplations ſur l'œuvre de la ſageſſe éternelle & infinie; & je l'oſe dire, à la fin de l'œuvre de vérité & de juſtice. S'il eût été poſſible que nos talens fuſſent proportionnés à l'importance de la matiere, & ſeulement à nos lumieres en ce genre, à notre intention & à notre courage, ce ſeroit ici, après la loi ſuprême même qui nous a guidé, le premier des Li-

Science par excellence, dictée par l'ordre immuable & évident des Loix divines.

vres pour les humains. Un temps viendra (& plût au Ciel que ce temps ne tarde guères) où l'on nous accusera de nous être trop étendus sur certains détails d'abus visibles, que l'énonciation seule des principes, ou même la conséquence infaillible des vérités primordiales, anathématisoit assez, sans nous donner la peine de les analyser & de les combattre.

L'évidence de ces Loix suprêmes dissipe les ténébres de l'ignorance, & manifeste le crime.

On nous reprochera d'avoir refroidi quelques-uns des lecteurs par ces détails devenus des digressions; d'avoir distrait l'attention & la réflexion des autres, qui portés d'abord par la nouveauté, attachés ensuite par la clarté & l'importance des principes, faisoient un effort volontaire de jugement pour en suivre le nœud & les conséquences. Mais rappellés par nous-mêmes sur la voie des abus & des usages, ils se retrouvent dans la carriere de l'imagination & de la mémoire, où ils repassent encore en revue leurs prestiges & leurs premiers préjugés. Puisse bientôt l'humanité nous faire de tels reproches! Heureux, je le répete, heureux, & trois fois heureux, le siécle où l'on ne verra dans cet Ouvrage que l'enfance de la résurrection

de l'ordre naturel! Qu'auſſi équitable que le furent nos illuſtres claſſiques du ſiécle paſſé, qui ſe reconnoiſſoient redevables à Montagne & à Amyot, des premieres richeſſes d'une Langue qu'on a depuis perfectionnée, ce ſiécle nous ſçache gré de cette eſquiſſe, tracée d'après la nature, & qu'il en récompenſe nos manes en uſant ſagement de ſon bonheur, qui nous a coûté. Mais qu'il ceſſe de nous objecter d'avoir trop longuement combattu les principes courans des miſeres préſentes. Quoi! parce que les combats des gladiateurs ont ceſſé, fera-t-on un crime aux grands Hommes qui attaquerent à coups redoublés ce barbare uſage, ce cruel préjugé de leur temps? Ce ſentiment même, ſi vivement affecté aujourd'hui de l'horreur de ces combats, eſt le grain ſemé par la parole de ces hommes reſpectables. Ainſi le bonheur réſultant de l'établiſſement de l'ordre naturel, ſera peut-être une ſuite du travail pénible & faſtidieux par lequel nous avons attaqué pied à pied tous les déſordres qui lui diſputoient ſon empire. Et n'eſt-ce rien que de parler au cœur & à l'ame de ſes contemporains? Ce n'eſt point

Les abus de la liberté de l'homme l'écartent de l'ordre, mais ils ne dérangent point l'ordre. Le désordre est l'œuvre de l'homme pervers : l'ordre est l'œuvre de l'intelligence par essence.

l'homme qui s'éloigne de l'ordre, parce qu'il voit ses semblables vicieux, endurcis, injustes, dédaigneux; c'est l'orgueil qui ne peut souffrir de contradiction, & qui se rejette vers la postérité muette aujourd'hui, & qui ne parlera que quand nous serons muets. Non, l'homme a d'autres entrailles : c'est un être entraîné en substance & par nature vers la justice & la charité ; & tous les maux qu'il endure, & qu'il se procure à lui-même, ne proviennent que du dénuement & du malheur de son état, livré à des desirs & à des intérêts mal entendus, & fourvoyé par l'abus qu'il fait de sa liberté. L'homme, dis-je, aime la lumiere & la vertu; c'est sans effort de génie, & par une simple condescendance à son propre sentiment intérieur, qu'il apperçoit que l'erreur & le vice ne sont que misere & contagion ; l'endurcissement, qu'aveuglement ; l'injustice, que déreglement ; l'intérêt mal entendu, que séduction, qu'égarement, que délire. C'est ce que notre cœur nous dit à tous, si nous daignons l'écouter dans le silence de notre intérieur. C'est à l'homme, institué tel par les mains de son Créateur, que nous offrons

L'homme est pénétré de la vérité & de la justice de l'ordre immuable & éternel.

notre travail comme un tribut d'amour & de juſtice, & la route de ſon propre bonheur dans la connoiſſance de ſes vrais intérêts.

Diſtinction des biens & des richeſſes.

Il importe de finir ce traité par une indication des rapports des Dépenſes avec les richeſſes d'une Nation. Je dis une indication, attendu que ce Chapitre ne comprendra que quelques apperçus ſur la nature des richeſſes, ſur la dépendance où elles ſont des dépenſes, quelques vérités de droit & de fait, enfin ſur la maniere d'enviſager cet objet éblouiſſant avec une juſte préciſion. Des détails d'approximation plus circonſtanciés n'auroient été que la répétition de ce qui a été dit en ce genre dans l'explication du Tableau économique, imprimé à la fin du Traité de l'Ami des hommes, on y voit, (& au Ch. VII de cet Ouvrage-ci), le détail des rapports des dépenſes & du revenu annuel, avec la maſſe totale des richeſſes d'une Nation; & nous ne pourrions ajoûter rien d'inſtructif à cette ventilation ſûre & proportionnelle. Il ſuffit donc de l'indiquer ici, & de nous en tenir d'ailleurs à l'énonciation des principes appuyés de faits & de circonſtances qui y ſont relatifs.

Les biens ſont le fonds des richeſſes, mais la richeſſe eſt une qualité fugitive, qui ne ſe réunit aux biens que par l'intelligence des hommes. La richeſſe diſparoît quand l'abondance des biens ſurpaſſe les beſoins des hommes, ou quand les hommes ſont dans l'impuiſſance de jouir des biens. Ainſi où il y a beaucoup de biens, il faut beaucoup d'hommes qui ayent la faculté d'en jouir, pour donner à ces biens la qualité de richeſſes.

Les biens ne ſont richeſſes qu'en raiſon de la demande qu'en font les hommes. L'eau, par ſa nature, l'un des premiers biens, n'eſt richeſſe qu'aux lieux où ſa rareté la met à prix. Les hommes donc ſont le premier principe des richeſſes, & ne le ſont que par leurs beſoins. Les beſoins ne ſont autre choſe que des néceſſités de dépenſes; ainſi donc les dépenſes ont le rapport le plus direct avec les richeſſes d'une Nation. Tranſportez des dépenſes où il y a des biens à conſommer, vous y tranſportez des richeſſes; car les dépenſes donneront à ces biens une valeur vénale, dont la liaiſon tranſforme ſeule les biens en richeſſes.

Les beſoins ſatisfaits d'une Nation,

c'eſt-à-dire ſes dépenſes, ſont donc la meſure certaine de ſes richeſſes. Etendez la meſure, vous étendez le point meſuré. Multipliez les beſoins, vous multipliez les richeſſes. C'eſt là le point politique qui fait entrer à leur place, dans l'édifice & la maſſe économique, les arts mêmes qui ne ſemblent que de pur agrément, & juſqu'aux êtres moraux. Je m'explique. Il eſt des beſoins naturels, il en eſt plus encore d'opinion; il eſt, en conſéquence, des richeſſes foncieres, il en eſt de mobiliaires, il en eſt enfin de morales. Ce dernier point n'entre pas dans nos ſpéculations, quoiqu'au fond rien ne leur ſoit étranger, & moins ceci qu'autre choſe, mais nous ne calculons que le phyſique.

Richeſſes d'opinion.

Les richeſſes mobiliaires qui répondent aux beſoins que nous appellons *d'opinion*, n'en ont pas moins un prix foncier, relatif à la valeur de la matiere & du travail qui ſont entrés dans leur compoſition, ou pour mieux dire, à la valeur que l'intelligence, le concours & la convention des hommes ont donné à cette matiere & à ce travail. Mais leur prix réel eſt néanmoins relatif à l'opinion, en ce que les

hommes peuvent ſubſiſter ſans cela, & que ces richeſſes perdroient la qualité de biens. L'opinion des Sarraſins rava la le prix immenſe que les Nation policées attachoient à la bibliothéqu des Ptolomées, à la valeur des fagots propres à chauffer leurs bains. Le Joyaux de Charles le Téméraire n'eu rent plus aucune valeur dans les main des Suiſſes.

Les richeſſes mobiliaires d'une Na tion dépendent donc, non-ſeulemen de ſa civiliſation, mais encore de cell de ſes voiſins. Car il ne ſuffiroit pa qu'on eſtimât les Tableaux en Italie pour que les Italiens fuſſent riches e Tableaux. Cela ſe peut d'un Particu lier à un autre lorſque tous les deu ont le même goût, & qu'ils ſont en vironnés d'autres dont la paſſion er ce genre rend cette opinion regnante dans le canton. Mais par la même rai ſon, il faut qu'on eſtime les Tableaux en France, en Angleterre, &c. pou que les Tableaux en Italie deviennen richeſſe mobiliaire nationale, eſtimée telle par les autres Nations.

Quand je dis que les richeſſes mo biliaires d'opinion dépendent de la *civiliſation*, je trouve l'adhérence de

ces deux choſes dans leur nature même. La civiliſation eſt une extenſion des facultés & des jouiſſances de l'humanité par les forces & les moyens de l'opinion. Rien ne tient à l'homme qui n'éveille ſes appétits, & ne lui indique des beſoins. Les beſoins d'opinion donnent l'être & la valeur aux richeſſes d'opinion.

Mais il n'eſt pas queſtion ici de traiter métaphyſiquement de la nature & de l'eſſence des beſoins & des richeſſes d'opinion. Il s'agit de trouver les rapports des dépenſes avec ces richeſſes, & ces rapports ſont ſimples & clairs.

Les beſoins d'opinion ſont ſuſceptibles d'une extinction individuelle, & les beſoins naturels n'en peuvent trouver que dans celle de l'eſpéce. Je m'explique. Je puis avoir à la fois beſoin, pour ma ſatisfaction, d'une nombreuſe bibliothéque, de deux grands parterres, & deux beaux appartemens de bains, & je ne puis avoir beſoin de diner deux fois. Si je veux conſommer deux portions, il faut que je m'aſſocie mon ſemblable. Mais cet avantage démontré, ſitôt qu'il eſt convenu que c'eſt du concours & de la mul-

tiplicité des beſoins que dépend l
multiplication des richeſſes; cet avar
tage, dis-je, n'empêche pas que le
beſoins d'opinion ne ſoient dans l
pleine dépendance des beſoins natu
rels. Le néceſſaire paſſe avant le ſu
perflu; l'on ſçait cela, & il eſt inutil
de l'analyſer. Ce n'eſt que de la ſatiét
des beſoins naturels que naiſſent le
beſoins d'opinions : ces derniers doi
vent être conſidérés comme les bran
ches, & les premiers ſont le tronc.

Richeſſes foncieres. C'eſt donc de la quotité des richeſ
ſes foncieres que dépend celle des ri
cheſſes mobiliaires. Nous avons, dan
tout le cours de cet Ouvrage, démon
tré que c'étoit des dépenſes que dé
pendoient la reproduction & la per
pétuité des richeſſes foncieres ; que
la quotité des dépenſes étoit la meſu
re de la quotité des richeſſes; que l'ac
croiſſement ou la diminution des dé
penſes faiſoient l'accroiſſement ou la
diminution des richeſſes ; que de la di
rection des dépenſes, par la voye la
plus courte, vers la conſommation &
la ſubſiſtance, naiſſoit l'accroiſſement
des richeſſes; & que du dévoyement
des dépenſes de cette route ſimple,
pour s'égarer dans les circuits des

ais, dérivoit la diminution des ri-
heſſes. Tout cet Ouvrage, en un
ot, n'a roulé que ſur le développe-
ent de l'influence des dépenſes ſur
s richeſſes; & les réſultats de cette
érité ont été non-ſeulement prou-
és, mais calculés. Les calculs juſtes
bien établis ſont déciſifs; tout le
onde eſt convaincu de leur certitu-
e : le Payſan même ne doute pas
u'ils ne puiſſent prédire avec ſûreté
avec certitude le moment d'une
clipſe. Qu'on ne ſoit donc pas ſur-
ris, ſi, du calcul de la charrue, on
arvient à l'énumération des richeſſes
oncieres & mobiliaires d'une Na-
on.

Ce n'eſt que du ſuperflu de ſes re-
enus, qu'un Peuple peut ſe procu-
r un ſuperflu de jouiſſances. Les Edi-
ces, les Somptuoſités, les Statues,
s Tableaux, les Richeſſes mobiliai-
s, en un mot, de tous les genres,
euvent, il eſt vrai, s'amonceler en un
ays par le pillage, mais elles ceſſent
ès-lors d'être la ſource des richeſ-
s renaiſſantes : elles deviennent poi-
on pour leurs poſſeſſeurs, s'ils ſont
vrés à la paſſion d'en jouir, ou du
oins inutile & dangereux fardeau,

s'ils en ignorent & dédaignent l'usage. Rome dépouilla l'Univers par l'avidité de cette jouissance, & Rome débilitée par la guerre intestine que ce poison alluma dans son sein, devint, par la stérilité des richesses mêmes, la proye des Barbares, à qui elle n'avoit laissé aucun moyen de connoître & de desirer ces richesses. Les Huns amoncelerent depuis, dans leur Pannonie, les dépouilles de Rome dévastatrice & dévastée, & n'en firent d'autre usage que de sçavoir qu'ils avoient là des trésors. Les Nations belliqueuses le sçurent aussi; elles forcérent les retranchemens des Huns, & trouverent ces dépouilles entassées, qui n'avoient pas fourni la matiere d'une seule palissade.

Rien ne peut être richesse qu'autant qu'on en jouit réellement, ou qu'elles se commercent entre les hommes. Ces conditions sont refusées aux fruits du brigandage accumulé. Ainsi donc une Nation ne peut être riche que de ses revenus, & augmenter en richesses mobiliaires qu'autant qu'elles proviennent de l'emploi de ses revenus.

Tels sont les rapports des dépenses

vec les richeſſes d'une Nation, mê-
ıe mobiliaires ou de pure oſtenta-
on. Telles ſont les tendances qui
ous autoriſent à dire & calculer avec
ne ſorte de certitude : une Nation
ui a tant de revenu, ou tant de ri-
ıeſſes perpétuellement renaiſſantes,
oit avoir tant en richeſſes mobiliai-
:s ; car de la valeur vénale des cho-
:s de premier beſoin, dépend la va-
ur vénale des richeſſes d'agrément,
ɔn-ſeulement par la dépendance na-
ırelle de ces dernieres, & du prix de
ſubſiſtance & du ſalaire de ceux qui
s ont travaillées, mais bien plutôt,
ırce qu'à raiſon de l'abondance, croît
: s'étend l'eſtime & l'appréciation du
ıperflu. Paſſons maintenant aux rap-
ɔrts des dépenſes avec ce que nous
vons appellé richeſſes foncieres,
eſt-à-dire, richeſſes productives ou
ns ceſſe renaiſſantes, pourvu qu'el-
s ſoient ſans ceſſe conſommées. C'eſt
nſi ſeulement qu'il faut entendre la
ualité de *foncieres* que nous leur
ɔnnons ici; car ſi l'on prétendoit
ıférer de cette dénomination, que
: ſont des richeſſes exiſtantes d'elles-
ıêmes, & non dépériſſables, qualités
ue l'on attribue aux biens fonds, on

ſeroit dans l'erreur; & nous allon prouver qu'il n'eſt aucune ſorte d richeſſe qui ne ſoit fugitive de ſa na ture.

Conditions conſtitutives des richeſſes.

Les biens qui ne s'acquierent, o qui ne renaiſſent que par le travai des hommes, ſont par eux-même des richeſſes, parce qu'ils ne s'ob tiennent que par des richeſſes, c'eſt-à dire, que par des dépenſes avec leſ quelles les biens qu'elles procuren doivent avoir une valeur de compen ſation, ſans laquelle ce commerc primitif des hommes avec la terr ceſſeroit, la terre reſteroit inculte Donc tout ce qui a une valeur de com penſation ou d'échange eſt richeſſe.

Mais ſi la valeur de cette richeſſe ſ bornoit à la dépenſe de la reproduc tion, elle ne donneroit point au bie fonds, à la terre même qui la produit la qualité de richeſſe. Ainſi les bien fonds ne pourroient avoir de valeu vénale, & ne pourroient rapporte par ſurcroît aucun revenu aux poſſeſ ſeurs de ces biens, ſi la reproductio ne valoit que la dépenſe.

En raiſon de ce que les temps de viennent durs pour une Nation, c'eſ à-dire, que cette Nation tombe dan

la pauvreté, causée, soit par les tributs qui enlevent les richesses d'exploitation, soit par le défaut de débouchés & de consommation de ses denrées, on voit le prix des fonds de terres y décheoir en proportion de la progression de la misere. Ce prix pourroit être une bousſole sûre de l'état d'une Nation, si les produits & la valeur des denrées de premier besoin n'étoient pas eux-mêmes la mesure du prix des biens-fonds. En raison de ce que les hommes deviennent pauvres, la terre le devient aussi. Un Prince arbitraire & dur, qui gouverna durement une grande Nation dans le quinzieme siécle, fut le premier qui, par une loi fixe, dénatura certains droits seigneuriaux ou revenus que les Colons payoient à leurs Seigneurs, alléguant que ces droits étoient trop onéreux à ses Sujets. Ceux qui nous donnent les droits primitifs résultans des inféodations, pour des droits barbares, & qui outragent le droit naturel, ignorent, sans doute, que l'homme n'est point cloué à la terre; qu'on a beau l'offrir aujourd'hui en ajoûtant des priviléges & franchises aux défrichemens, que personne ne se préſen-

te pour occuper des fols plantureux de leur nature. Auparavant on la recherchoit quoique chargée alors de redevances, dont nous ne ſçaurions bien connoître le vrai prix, faute de pouvoir bien comparer, avec nos mémoires, la valeur réelle & numéraire de l'argent dans ces temps reculés. Donc les emphitéotes comptoient y trouver leur compte. La terre, plus expoſée aux ravages & aux cas fortuits, avoit néanmoins une valeur qu'elle n'a plus: donc que ſes fruits avoient une valeur vénale qui leur eſt maintenant prohibée. Quoi qu'il en ſoit, la terre elle-même ne peut avoir de valeur que relative à ce qu'elle rapporte en ſurcroît de la reſtitution des dépenſes néceſſaires pour la fertiliſer; & ſans ce ſurcroît, peu d'hommes & peu d'argent.

Propriété des biens & des richeſſes.

Les biens fonds que l'on regarde comme la richeſſe fondamentale, comme la mine des richeſſes d'un Etat, ne peuvent donc être eux-mêmes des richeſſes qu'autant que la valeur des productions ſurpaſſe la valeur des frais. Ainſi tout ce qui attaque la valeur venale des productions & des dépenſes qui les font naître, attaque la pro-

priété, & ne laisse plus aux possesseurs des terres que le vain titre de propriétaire établi par des loix spécieuses qui n'ont pas pourvu à la sûreté de la propriété effective des biens, par la sûreté de la propriété mobiliaire.

Fausse propriété des biens-fonds.

Une legislation si bornée & si peu éclairée, ne forme qu'une constitution illusoire; car si l'erreur ou l'intérêt particulier anéantissent les dépenses d'exploitation & la valeur venale des productions, toutes les richesses d'une nation s'évanouissent dans l'instant.

Il n'y a donc rien de si fugitif que les richesses d'une nation, puisque ce n'est qu'un mode d'être qui n'a d'adhérence aux biens fonds que par des causes extérieures qui peuvent aisément être livrées à l'erreur & à la rapine, qui anéantissent les richesses d'exploitation.

Qui détruit les richesses annuelles, détruit la propriété des biens-fonds.

Arrêtons-nous sur ces principes, & jugeons de l'erreur de ceux qui pensent que les biens fonds, quoique constituans une propriété pénible & peu rapportante au gré des mœurs molles & dépravées d'une nation qui a joui de l'avantage éphemere, passager & ruineux des rentes ou revenus

factices ; qui penſent, dis-je, que les biens fonds aſſurent du moins une hypotheque ſtable que rien ne peut enlever : mais ils n'apperçoivent pas que le fond de terre n'eſt rien ſans les richeſſes qui le font valoir. Ainſi qui enleve ces richeſſes annulle le fonds, & l'hypothéque du Rentier. Les premiers Seigneurs, propriétaires des Iſles du Vent avoient certainement là de belles terres, & ils les cederent au Roi à meilleur marché qu'ils n'auroient fait un ſimple jardin à Paris. La ligne de démarcation partagea ces terres déſertes ſans conteſtation, à peu près dans le même tems où chaque pouce de terre dans les Pays-Bas coûtoit un ruiſſeau de ſang. Les Etats donc ne doivent pas plus que les particuliers, meſurer leur puiſſance par l'étendue de leurs frontieres, ni leur ſtabilité par la nature de leurs poſſeſſions. Qui leur enleve les richeſſes d'exploitation, leur enleve les produits, les revenus, l'argent, les hommes, la Souveraineté, la propriété, & même l'exiſtence.

Toutes ces choſes conſiſtent donc dans la poſſeſſion des richeſſes d'exploitation : mais qu'il eſt important de ne pas ſe méprendre dans la vraie con-

noissance de ces richesses, & de suivre à cet égard les traces de la Nature.

Dès qu'il y a des richesses dans un Etat, il y a de l'argent; mais l'argent, comme valeur de toutes richesses, devient le vehicule de la spoliation des richesses, lorsque l'autorité tutelaire, ou l'ignorance de la nation, séduites par de fausses apparences du bien général, se confient à une sous-administration insidieuse & dévorante, qui enleve l'argent, qui ne respectent ni l'ordre, ni les richesses qui perpétuent les richesses.

Enlevement de l'argent, cause de la destruction des richesses.

L'objet général de tout gouvernement quelconque, doit être d'aider à la nature, s'il est possible; c'est surtout de veiller à ce que rien ne s'oppose à sa marche préordonnée & prescrite par les loix mêmes du mouvement. Par elles les dépenses de consommation s'arrangent, de sorte qu'elles montent toujours au niveau des productions; ce travail s'accroît en proportion; & la reproduction fruit du travail, surpasse le taux des dépenses précédentes, & crée ainsi de nouvelles dépenses qui vont exciter une plus forte reproduction. Ainsi l'homme obéit à l'ordre du Créateur, &

Gouvernement tutélaire des richesses.

participe en quelque sorte à sa puissance. Il croît & multiplie son espece, ses richesses, ses jouissances, & les fruits de la terre à l'infini. Il vit laborieux, utile, heureux, & perpétue la chaîne immense des ouvrages de Dieu, dans laquelle il est compris comme être intelligent, & d'un ordre supérieur à toute autre espece.

Ce que c'est que bon Gouvernement.

Le Pyrrhonisme politique a cru triompher des spéculations philosophiques sur l'excellence d'un gouvernement parfait (spéculation qu'il compare à la recherche futile du mouvement perpétuel); en demandant quel est le gouvernement qu'on devroit préferer de tous ceux que les Sociétés ont imaginés, pour éviter les abus de l'autorité? Est-ce le Monarchique? Est-ce l'Aristocratique? Est-ce le Républicain? Est-ce le Democratique, &c? Le Sage répond froidement, pour prouver la réalité d'un bon gouvernement, sans entrer dans ces discussions, &c; *que le meilleur gouvernement est celui d'un Etat naissant qui parvient à un haut degré de puissance & de prospérité, & qui s'y maintient.* Je dis, *qui s'y maintient*, attendu que toute maniere d'être a, pour ainsi dire, par

elle-même & par l'attrait naturel à la nouveauté, une sorte de force centrale qui l'aide à l'accroissance, & qui par cela même contrarie la stabilité. Rome eut dans sa constitution & dans ses préjugés le principe de ses succès & de ses conquêtes; elle avoit même celui d'une force intérieure qui la rendoit comme inébranlable contre les attaques du dehors; mais sa Constitution indigeste & fortuite en ses principales institutions, renfermoit les vices corrosifs qui nécessitoient sa ruine future dès l'instant même où il ne lui resteroit plus rien à conquérir. Rien n'est plus rare, & ne seroit peut-être si neuf dans l'histoire, qu'une législation qui pose des fondemens de stabilité. La pierre angulaire & principale manque toujours dans l'institution de tous les Gouvernemens. Les Sujets plus occupés de leur intérêt que de celui de l'Etat, écarteroient toujours, ainsi qu'on l'a déja remarqué, la nécessité d'assigner sur les biens fonds un revenu public suffisant, ample, bien déterminé, & toujours proportionnel au revenu des biens, pour subvenir aux dépenses du Gouvernement, & à la défense de la

nation, conformément à sa puissance & à ses forces; & pour réunir les intérêts du Souverain & ceux du Peuple par un partage bien clair du revenu général, dont la conservation & l'accroissement intéressent la nation, mais intéresseroient alors, d'une maniere invariable & précise également l'un & l'autre. Ils intéresseroient aussi directement le Souverain que les Sujets, parce que ce partage lui assureroit un plus grand revenu, un revenu plus immanquable qu'aucun autre qui seroit fourni par une contribution indirecte & arbitraire, si excessive qu'elle pût être. Chez quelques Peuples on a bien senti cette nécessité, puisqu'on a rendu inaliénables par des loix auxquelles les Tribunaux sont fort attachés, de grands & immenses Domaines annexés à la Couronne; mais une telle provision ne peut suffire que chez les Incas qui avoient rassemblé sous un empire prospere un peuple immense environné de Sauvages, de Deserts & de Mers inconnues, & qui ne connoissoit ni commerce, ni autres besoins que ceux auxquels les fruits du territoire suffisoient, & en conséquence ne payoit de tribut que

l'obéiſſance. Il eſt impoſſible qu'un grand Monarque qui a des voiſins, & qui commande ou en impoſe à des nations civiliſées, n'aye la ſuprématie de l'économie rurale; *Tu regere imperio populos*, &c. C'eſt où doivent tendre tous ſes ſoins; car il faut qu'il connoiſſe l'état de ſes Sujets & ſa propre puiſſance; & lorſqu'il aura ſa part fixe & proportionnelle dans le revenu même du territoire, le Thermometre ſera ſûr. Quoi qu'il en ſoit, le Sage dit, je le répéte, *que le meilleur gouvernement eſt celui d'un Etat naiſſant qui parvient à un haut degré de puiſſance & de proſpérité, & qui s'y maintient.* Il apperçoit d'ailleurs que l'opulence d'une Nation excite la cupidité de ceux à qui l'autorité eſt confiée, & ſuſcite le brigandage; & conclut enfin que le plus mauvais de tous les gouvernemens eſt celui qui ſe détruit lui-même par ſon autorité, & qui diſſout le concours mutuel du Souverain & des Sujets.

Ce dernier point n'eſt aucunement étranger aux rapports des dépenſes avec les richeſſes. Les dépenſes, quant à la conduite de l'économie politique, ſont dans la main du Souverain, les

richeſſes d'exploitation dans celles des Sujets. Tout gouvernement où il y a diſſention d'intérêt, & qui néglige les rapports moraux entre ces deux genres de poſſeſſions faites pour rentrer les unes dans les autres, pour s'entendre & ſe rapprocher ſans ceſſe, ſuit, peut-être même ſans le ſçavoir, le chemin de la ruine fonciere & de l'interception du mouvement.

Charlemagne ne négligeoit pas les aſſemblées des Etats, alors même qu'il étendoit ſa Domination, & qu'il diſtribuoit les dépouilles de l'ennemi à ſes Sujets pour enrichir la culture & accroître les revenus de ſon Empire.

Les différentes formes de gouvernement imaginées par les hommes, ne doivent pas être confondues avec l'eſſence du vrai gouvernement. Le vrai gouvernement n'eſt pas d'inſtitution humaine.

Eſt-ce donc dans les différentes formes de gouvernement imaginées par des hommes livrés à des intérêts particuliers mal entendus & diſcordans, qu'il faut chercher le modèle d'un bon gouvernement ? L'archetype du gouvernement le plus parfait, ne ſe préſente-t-il pas avec évidence dans l'ordre immuable des loix de la Nature, où tout ce qui peut être le plus avantageux à l'autorité tutelaire & aux Sujets, ſe démontre par la meſure & par le calcul, & où les loix poſitives n'en doivent être que les réſultats par

la démonſtration la plus complette & la plus déciſive ? C'eſt cette Theocratie, & c'eſt elle ſeule qui conſtitue le gouvernement parfait, le vrai gouvernement des Sociétés, le gouvernement par eſſence. Le gouvernement parfait n'eſt pas d'inſtitution humaine ; les hommes n'y peuvent rien ajouter, ni rien réformer. Il faut le conſiderer dans toute ſa pureté & dans toute ſa perfection, avec abſtraction de tous genres de gouvernement inſtitués & corrompus par les hommes, toujours dominés par des intérêts déreglés, par des paſſions tyranniques, par l'erreur & la ſéduction. Banniſſez l'ignorance & l'impoſture, *éclairez les voyes*, tout ſe rapprochera de l'ordre.

Fauſſes apparences de la richeſſe des Empires.

Comment, dans les tems de déſordres & de la décadence des Empires, pourroit-on découvrir les rapports des dépenſes avec les richeſſes d'une nation ? Ceux qui habitent les Villes, jugent de l'opulence d'un Royaume par l'éclat du luxe de ceux qui le détruiſent, par les fortunes pecuniaires que l'uſure transforme en faux revenus, qui ne ſont qu'une contribution impoſée ſur la nation ; ils jugent de la proſpérité d'un Etat par l'accroiſſe-

ment de leurs rentes. La ville de Rome ne parut jamais si floriſſante que dans le tems où ſe préparoit la décadence de l'Empire, que dans le tems où elle avoit envahi les richeſſes des Campagnes, & où tôt après les Provinces épuiſées & ſans force furent livrées aux incurſions des Voiſins, & Rome elle-même, ſans défenſe, abandonnée au pillage, au carnage & à l'incendie. Son opulence ſtérile, qui n'étoit que le magaſin des dépouilles des Provinces, n'a laiſſé que de ſuperbes monumens de ſa magnificence & de ſa ruine; les Hiſtoriens mêmes ont confondu cette fauſſe opulence avec l'état de la plus grande proſpérité de cette nation, qui avoit ſubjugué les autres nations, & que les autres nations pouvoient alors envahir ſans y trouver aucune réſiſtance. Ces hiſtoriens ſuperficiels ne voyent les Etats que comme les voyent les Voyageurs ignorans, qui jugent de la richeſſe des nations par le faſte des principales Villes où ils ſéjournent, & par la magnificence des édifices.

Ces Voyageurs croyent connoître l'Angleterre, lorſqu'ils on vu Londres; & la France, lorſqu'ils ont vu

Paris. Mais l'homme instruit des principes naturels, en juge autrement; il n'estime d'une Ville que ses proportions avec son territoire & sa fécondité actuelle; si elle excede ces proportions, il cherche quel est l'autre territoire qui fournit à son extension; si c'est le territoire regnicole, il ne voit dans cette masse que la transplantation de plusieurs autres villes ou habitations champêtres qui seroient placées bien plus utilement ailleurs. Il voit que cette transplantation ne sçauroit être que par extrait, attendu la perte de tout le suc alimentaire qui s'est imbibé par les chemins avant que d'arriver à la Capitale. Si cet excedent est fourni par le séjour du commerce qui le tire des Etats voisins, il considere cet excedent comme mal assis, précaire, variable & fugitif: s'il découvre enfin, qu'il soit le fruit de la spoliation & de la rapine, il voit l'éternel *mane tekel e phares* empreint sur ces murs odieux, & prévoit fort aisément leur démolition & leur ruine.

Ce qui en impose le plus au peuple, & même à ceux qui sont chargés du gouvernement d'une Nation, ce sont les fortunes pecuniaires de

Ce n'est pas par l'argent ou la monnoye qu'on doit juger de la richesse des Nations.

quelques citoyens. Car, c'eſt uniquement à l'argent qu'ils fixent leur attention pour juger des richeſſes & de la puiſſance de la nation.

On ſera ſurpris, ſans doute, que dans le détail où nous ſommes entrés ſur les richeſſes d'une nation dans ſon état de proſpérité, nous n'ayons pas encore parlé *argent*, cette richeſſe ſi précieuſe aux hommes, regardée comme l'extrait ou la quinteſſence de l'opulence. Ce metal, qui ſeul ſemble mériter le nom de richeſſe, ne devoit-il pas être le principal objet de notre attention? Ne devrions-nous pas nous occuper des moyens d'attirer l'or & l'argent des autres nations, & d'enrichir l'Etat de la richeſſe même qui, à ce que l'on croit, peut rendre un peuple heureux & redoutable à ſes voiſins? On pourroit effectivement nous faire ce reproche, ſi nous compoſions un traité de l'Alchymie, ſans parler du grand œuvre de la pierre philoſophale; mais cette chimere ne ſe rencontre pas dans l'ordre des réalités que nous avons examinées. L'argent ne peut être enviſagé que comme une richeſſe qui s'acquiert par d'autres richeſſes, & qui n'eſt utile qu'autant

qu'il rend richeſſe pour richeſſe. L'argent ne peut donc pas nous enrichir, puiſqu'il coûte autant qu'il vaut, & qu'il ne rend que ce qu'il vaut. Il n'y a là qu'échange & point de production, point de richeſſe renaiſſante, point de profit. Ayez toujours de quoi vendre, vous aurez toujours de l'argent.

Le pecule d'Angleterre n'étoit, dit-on, que de 11 millions ſterlings au commencement de la guerre de 1740; il ſe trouva augmenté de 5 millions ſterlings à la fin de cette guerre, & ce fut par cette augmentation même que cette nation clairvoyante apperçut le dommage que la guerre lui-avoit cauſé; car cet accroiſſement de pecule ne provenoit que des fonds du commerce qui étoient rentrés alors, & qui étoient reſtés oiſifs par les entraves que la guerre & les impoſitions ſur les denrées avoient apporté au commerce de ce Royaume.

L'argent monnoyé n'eſt lui-même qu'un uſtencile de commerce, qu'un gage & une meſure de la valeur venale des autres richeſſes dont nous jouiſſons. Je dis l'argent monnoyé, car il doit être diſtingué de l'argent

marchandise employé à différens ouvrages pour la jouissance, & qui alors est véritablement une richesse de jouissance ; au lieu que l'argent monnoyé est soustrait à la jouissance par son emploi fixé & borné au seul usage d'échange, & n'est bon qu'autant qu'on s'en défait pour se procurer la jouissance effective de quelqu'autre bien, & faire renaître de nouvelles richesses. Ce n'est qu'une richesse à demeure qui ne s'use point, qui n'a d'autre effet qu'une circulation par laquelle il se répéte tellement, qu'une petite quantité suffit pour multiplier prodigieusement son emploi ; & des lettres de change entre des citoyens riches, y satisfont encore plus commodément que l'argent même.

Les Colonies d'Amérique qui n'ont point d'argent, ont autant de richesses & de jouissance par l'entremise du papier, que les autres nations qui abondent le plus en pecule. Quelque abondante que fût la richesse pécuniaire en Europe, nous n'en serions pas plus riches en argent, si nous n'avions pas des productions à vendre, ou si une police déréglée ou des taxes désordonnées faisoient tomber nos

productions en non-valeur en accablant le commerce; mais si nous avions beaucoup de productions de bon prix à vendre & un commerce libre & immense, nous aurions aussi une grande quantité d'argent pour acheter d'autres richesses plus profitables & plus satisfaisantes que l'argent.

Ce cercle nous ramene donc toujours aux productions, & à la liberté & à l'immunité du Commerce qui procurent l'opulence, & qui perpétuent le bonheur, la force & la puissance des nations agricoles, & nous avons observé que la masse totale du pecule qui y circule, ne doit être qu'à peu près égale au revenu d'une année des biens fonds. L'argent, dit-on, est le nerf de la guerre; mais la guerre épuise l'argent, lorsqu'elle éteint les revenus par des impôts & des emprunts ruineux.

Ce n'est pas par les revenus arbitraires des Souverains que l'on doit juger de leur puissance & de la richesse de leurs Etats.

Les Geographes & les Historiens qui nous parlent des richesses & de la force des Etats, en jugent ordinairement par l'impôt que les Souverains levent sur leurs Sujets, sans examiner comment il est imposé. Ce signe équivoque de la prospérité ou

de la ruine d'une nation n'en impose pas à la politique des voisins, & ils apperçoivent que l'accroissement forcé des revenus du Souverain ne produit que la décadence de ses États & de sa puissance.

S'ils ne l'ont pas calculé, les effets en démontrent bientôt l'insuffisance. La guerre se déclare; ces revenus destructifs & illusoires, qui n'ont pu aucunement pendant la paix, liberer l'Etat & le fisc, parce que le Gouvernement rendoit d'une main à ses Fermiers dans tous les détails de ses dépenses, ce qu'il en recevoit de l'autre; ces revenus, dis-je, ne peuvent suffire à aucuns des frais de la guerre. Il faut doubler l'impôt & le lever par des impositions accablantes. Il faut recourir aux emprunts qui se tarissent bien-tôt eux-mêmes par l'épuisement d'un pecule que l'imagination multiplie, & qui, dans le fait, est toujours fort médiocre dans un Royaume où la culture est languissante. Tout cela va se perdre dans le même gouffre, & l'Etat énervé ne fait d'effort réel que contre lui-même. C'est sur la montre même de ces gros revenus du fisc, que l'ennemi prévoit la foiblesse & la ruine

e ſon ennemi. *La politique ne calcule lus aujourd'hui l'argent des Nations, i le revenu des Souverains, elle calcule s revenus & l'ordre économique des Na- ons mêmes. Car l'argent eſt toujours naiſſant à raiſon des revenus.*

On voit dans l'expoſition détaillée ı Tableau économique que nous ve- ons de citer, les rapports des dépen- s & de la maſſe totale des richeſſes 'une Nation. Ces richeſſes y ſont valuées par le revenu du territoire ; revenu par le prix & la quantité des roductions annuelles des biens fonds ; la valeur venale des biens fonds & es autres immeubles, par le revenu. inſi c'eſt toujours le prix des pro- uctions annuelles & leur quantité roportionnelle à l'étendue du terri- oire, qui décident de l'état actuel de ı maſſe totale des richeſſes d'une na- on ; je dis de l'état actuel, parce que ı richeſſe, je le répéte, n'eſt qu'une ualité fugitive des biens de tous gen- es, qui diſparoît par-tout où les pro- uctions annuelles d'une nation agri- ole tombent en non-valeur ; de-là et adage vulgaire, *le prix fait tout.*

Mais le prix eſt relatif aux dépenſes qui font renaître annuellement les pro-

L'argent eſt une meſure très-variable

& très-irrégulière du prix des richesses.

ductions avec profit, & il est relati
aussi à l'argent qui sert de mesure à l
valeur venale de ces productions, &
la valeur venale de l'argent est fixé
par son prix qui a cours entre les na
tions commerçantes. Ainsi aucune na
tion en particulier ne peut mettre l
taux au prix de l'argent.

Cependant, c'est une prétentio
assez commune aux Souverains, qu
celle de croire qu'ils peuvent user d
droit de taxer le prix de l'argent à leu
volonté; & en s'arrogeant en effe
ce droit absurde, ils portent dans l'or
dre économique une confusion fo
difficile à débrouiller, sur-tout dan
les recherches qui concernent l'éta
des richesses, ou de la puissance d'un
nation dans les différens siècles, ce qu
est le point le plus intéressant de l'Hi
toire des Empires.

Combinaisons à remarquer entre le prix de l'argent & le prix des richesses en différens siécles.

A cette difficulté s'en joint une au
tre; celle de démêler dans les diffé
rens tems la vraie valeur réelle de l'ar
gent, relativement à la rareté général
de cette richesse & à la valeur des pro
ductions dans les années ordinaires d
fertilité, & dans la pleine liberté &
immunité du commerce. Cette der
niere condition est essentielle pou

onnoître le véritable prix courant &
énéral de l'argent entre les Nations
ommerçantes, par le prix courant
es denrées ; car une Nation qui s'in-
erdiroit le commerce d'exportation
es productions de ſon crû, ne pour-
oit pas connoître par le prix de ſes
roductions, la vraie valeur ou cherté
e l'argent entre les Nations commer-
antes. Elle ne pourroit le connoître
ue par le prix des marchandiſes mê-
es qu'elle acheteroit de l'étranger ;
ar elle peut appercevoir dans le com-
erce paſſif, la perte qu'elle ſouffre
ur le prix de ſes propres denrées, par
elui des marchandiſes qu'elle achete
es autres Nations ; mais oubliant un
ſtant les ſiècles aveugles livrés à ce
égime déſaſtreux, nous parlons ici du
rix courant de l'argent entre les Na-
ons, évalué par le prix des marchan-
iſes payées en argent, & de l'argent
ayé en marchandiſes.

La valeur réelle commune du marc
'argent, relativement au prix des den-
ées de premier beſoin, & du ſalaire
es bas ouvriers, & du fermage des
erres, eſt celle de trois ſeptiers de
led peſant 240 livres pour un marc
'argent, du vingtieme du prix d'un

ſeptier de bled pour le prix du ſalair
du manouvrier ; pour le revenu d'u
arpent de terre de 100 perches à 2
pieds la perche, & d'une qualit
moyenne, ce revenu, comprenant l
fermage, l'impôt & la dixme, eſt ég
environ au prix d'un ſeptier de blec
Cependant on remarque que, dan
des tems aſſez ſuivis, la valeur réell
du marc d'argent a été de 10, de 12
& même de 15 ſeptiers de bled, dan
d'autres tems de 6, dans d'autres d
4, &c. Ainſi on ne peut connoître
vraie valeur vénale, ou le prix réel c
l'argent, & les richeſſes des Natio
en différens ſiècles, que par le rappo
de l'échange de l'argent avec le pr
des productions dans chaque ſiècle.

Depuis Pepin juſques vers la fin d
guerres d'Outre-mer, la valeur réel
de l'argent a été aſſez conſtamme
dans ſa proportion ordinaire, avec
valeur venale du bled ſur le pied d
trois ſeptiers pour un marc d'argent.

Depuis ces guerres, la valeur réel
de l'argent a augmenté ſucceſſivemen
juſqu'à Louis XI ; un marc d'arge
valoit ſous ce regne autant que la tot
lité du prix de 15 ſeptiers de bled
enſuite elle a diminué ſucceſſivemen

uſqu'à Henri II, où la valeur du marc eſt retombée à la valeur de trois ſeptiers de bled, & même de deux ſeptiers dans les regnes ſuivans. Nous parlons de la valeur reglée ſur le prix commun du bled qui a cours préſentement dans cette partie de l'Europe entre les Nations commerçantes; je dis du prix qui a cours entre les Nations commerçantes; car en France, la prohibition de l'exportation des grains, & l'interception de leur commerce entre les Provinces du Royaume, cauſent de ſi grandes & de ſi funeſtes variations dans les prix du bled en différens tems & en différens lieux, & à l'égard de l'acheteur & à l'égard du vendeur, qu'il n'eſt pas poſſible, dans un tel déſordre, de les réduire à un prix commun relatif aux dépenſes & au produit, ni d'en faire l'application à la valeur réelle, c'eſt-à-dire, à la valeur de change de l'argent.

Sous Charlemagne le marc de huit onces d'argent fin monnoyé, étoit quinze ſols; ainſi le ſol étoit à peu près demi-once d'argent fin. Le prix commun du bled étoit alors environ 5 ſols ſterling quelques deniers, plus ou moins. Le ſol ſterling valoit 4 ſols tournois d'alors.

Sous le regne de Louis le Jeune, le prix du ſeptier de bled ſe ſoutenoit encore au moins à la valeur du tiers du marc d'argent, c'eſt-à-dire, à 5 ſ. & quelques deniers ſterling (1); le numeraire du marc d'argent étoit encore alors à peu près le même que ſous Charlemagne; ainſi on peut ſe regler ſur la même ſupputation.

Examen de la valeur de l'argent par le prix de denrées, dans les différens ſiécles de la Monarchie.

Je n'examinerai pas ici les différens poids des monnoies qui ont été confondus ſous la même dénomination, & qui laiſſent beaucoup de doutes ſur la valeur réelle des denrées dans les ſiècles paſſés; je me bornerai à un même poids, & à un même ordre de monnoies connues ſous les dénominations les plus conſtantes, afin de me fixer à une maniere de compter générale, & applicable aux différens tems & relative à notre monnoie d'aujourd'hui, & à la valeur actuelle de nos denrées. Depuis la rédaction des Coutumes du Royaume vers le milieu du quinzieme & au commencement du ſeizieme ſiècle, qui eſt le tems où le prix des denrées ſemble avoir beaucoup varié, ces Coutumes ont apprécié alors le ſeptier de bled au douzieme du marc

(1) Eſſai ſur les Monnoyes, page 80.

d'argent,

d'argent, preuve de l'uniformité du prix des denrées dans les différentes Provinces du Royaume dans ces tems-là. Or le poids du marc d'argent eſt reſté le même qu'il étoit alors ; ainſi il peut ſervir du moins à comparer ſûrement la valeur des denrées dans ces tems-là & dans les tems ſuivans, avec celle d'aujourd'hui, & ces rapports connus indiquent aſſez clairement la valeur des denrées dans les ſiècles précédens : car on reconnoît facilement ſi les variations des prix dépendent du poids des monnoies & de la valeur des denrées, ou de l'un & de l'autre enſemble. Depuis Henri II. juſqu'à préſent, les différences du numeraire du marc d'argent étant conciliées, on trouve que la valeur des denrées eſt conſtamment à peu près la même. Mais depuis les guerres des Croiſades juſqu'à Henri II, cette uniformité ne ſe trouve plus, & la même variation dans les prix ne ſe remarque point dans les premiers ſiècles de la Monarchie. Cette variation a augmenté peu à peu depuis les guerres des Croiſades juſqu'à Louis XI, & l'uniformité s'eſt établie enſuite en fort peu de tems dans le même état que ſous le regne

de Charlemagne, & les regnes ſuivans juſqu'à Philippe Auguſte.

Valeur de l'argent ſous Charlemagne.

Sous Charlemagne la livre de poids d'argent étoit à peu près onze onces : l'once de huit gros, le gros de 72 grains. La livre de poids d'argent fut diviſée en vingt ſols ; ainſi il y avoit, à peu près, quinze ſols au marc d'argent de huit onces.

Sous S. Louis le marc d'argent valoit 58 ſols tournois.

Dans deux Ordonnances de Saint Louis, il eſt dit, que le ſol ſterling ne ſera reçu que pour 4 ſols tournois ; or les 58 ſols (ou à peu près 3 livres) du prix du marc d'argent ſous Saint Louis, & les 15 ſols à peu près du prix du marc d'argent ſous Charlemagne, étoient dans la même proportion que les ſols tournois & les ſols ſterling, qui étoient chacun quadruple du ſol tournois. Les 15 ſols qui étoient le prix du marc d'argent ſous Charlemagne, étoient donc équivalens à 60 ſols tournois, & les 3 livres qui étoient à peu près le prix du marc d'argent ſous Saint Louis, étoient donc auſſi équivalens à 15 ſols ſterling. Les 15 ſols du prix du marc d'argent ſous Charlemagne, étoient donc des ſols ſterling,

& les 58 sols du prix du marc d'argent sous S. Louis, étoient donc, par la même raison, des sols tournois.

Le prix du bled sous Charlemagne étoit 5 sols sterling quelques deniers plus ou moins; il étoit sous S. Louis environ 15 sols tournois, & par conséquent environ un quart moins de valeur en poids d'argent que sous Charlemagne.

Les prix des denrées depuis Charlemagne jusqu'à présent.

Nous n'avons pas de monumens suffisans pour nous assurer du prix courant du bled pendant le regne de S. Louis; la journée du Manouvrier qui s'établit sur le prix commun le plus constant du bled, & qui est assez régulierement le vingtieme du prix du septier de bled mesure de Paris, est un moyen qui peut indiquer à peu près le prix courant du bled. Or on voit, dans un état de compte, qu'en Languedoc, du tems de S. Louis, on a payé la journée d'homme six deniers tournois, qui est le vingtieme de 10 sols tournois qu'auroit coûté alors un septier de bled; mais on ne marque point si c'étoit dans la saison d'hyver ou d'été, ce qui décideroit plus exactement le prix moyen du salaire; il est dit seulement, *Pro 40 jornalibus*

hominum, 20 *turn.* (1). D'ailleurs, dans une Province si éloignée, les prix pourroient être moindres qu'au milieu du Royaume, où les Provinces ont plus de communications entr'elles ; ainsi l'on peut conjecturer par toutes ces raisons, que le prix commun du bled, sous le regne de Saint Louis, devoit être environ de 15 sols : ce prix se concilie assez bien avec ceux des tems précédens & des tems suivans.

Sous Charles V, le marc d'argent valoit 5 livres ou 100 sols tournois. La valeur numéraire du sol tournois étoit donc montée de 3 à 5. Le bled valoit sous Charles V 20 sols tournois, c'étoit 5 septiers pour un marc d'argent, & par conséquent le bled avoit près de moitié moins de valeur en poids d'argent que sous Charlemagne, où 3 septiers valoient un marc d'argent.

Sous Louis XI, le marc d'argent valoit 10 livres ou 200 sols tournois. Le sol tournois étoit diminué de trois quarts & un tiers en poids d'argent. Sous Charlemagne, le septier de bled valoit 5 sols sterling ou le tiers du

(1) Essai sur les Monnoyes. Variat. p. 4.

marc d'argent. Sous Louis XI, il valoit 13 ſols tournois ou le $\frac{1}{15}$ du marc d'argent, & par conſéquent le bled valoit alors quatre fois moins en poids d'argent que ſous Charlemagne.

Aujourd'hui le marc d'argent vaut 54 liv. 6 ſols ou 1086 ſols tournois. Le ſol tournois eſt diminué de dix-ſept fois moins en poids d'argent. Le ſol tournois, depuis Charlemagne juſqu'à S. Louis, étoit la 58e partie; prenons le compte rond, la 60e partie du marc d'argent; & le ſol ſterling, la 15e partie. Le ſol tournois ſe trouve aujourd'hui diminué de dix-ſept fois moins en poids d'argent, il ne préſente donc plus aujourd'hui que la 1086e partie du marc d'argent, au lieu de la 60e qu'il repréſentoit ſous Charlemagne juſqu'à S. Louis excluſivement; ainſi dans ces tems, un ſol tournois étoit égal à 18 ſols tournois d'aujourd'hui, & un écu de 60 ſols tournois égal à 18 écus de 60 ſols tournois d'aujourd'hui. Le bled vaut 18 liv. ou le tiers du marc d'argent, ainſi la valeur du bled en poids d'argent, ſe trouve aujourd'hui au même état que ſous Charlemagne, quoique notre numéraire ſoit fort différent.

Rapports de la Monnoye d'aujourd'hui avec celle des siécles précédens.

Sous S. Louis le bled se vendoit environ 15 sols tournois; il se vend aujourd'hui 18 liv. tournois. Ainsi le sol tournois, sous S. Louis, étoit égal à environ 20 sols tournois d'aujourd'hui. Sous Charles V le bled valoit 20 sols tournois; par conséquent le sol tournois étoit égal à 18 sols tournois d'aujourd'hui. Sous Louis XI le bled se vendoit 13 sols tournois; ainsi un sol tournois étoit égal à 26 sols tournois d'à-présent. Sous Charles IX le prix du bled étoit de 23 liv. il s'est soutenu à peu près à ce prix dans les Régnes suivans; & il est encore sur ce pied en Angleterre où le commerce extérieur des grains est libre; ce prix revient aux 5 sols & quelques deniers, qui étoit la valeur du bled sous Charle-magne & les regnes suivans jusques vers le regne de Saint Louis.

Valeur de l'argent sous Saint Louis.

Nous avons remarqué que sous S. Louis un sol tournois étoit égal à 20 sols tournois d'aujourd'hui; ainsi un denier tournois étoit égal à 20 deniers tournois d'aujourd'hui, une livre tournois égale à 20 liv. tournois d'aujourd'hui; ainsi on peut par cette supputation connoître quelle étoit, par exemple, la solde militaire sous le

regne de S. Louis. Celle du Chevalier Baneret (1), y compris les hommes d'armes, étoit par jour pour la paye ordinaire, 20 sols (20 liv.); pour la grande paye, qui étoit d'usage en certains cas, & qui étoit d'un tiers en sus, c'est-à-dire 30 s. (30 liv.) par jour.

Solde militaire sous S. Louis.

Celle de Bachelier & de l'Ecuyer Baneret de 10 sols (10 liv.), la grande paye de 15 sols (15 liv.)

Celle d'Ecuyer simple 5 s. (5 liv.), la grande 7 sols 6 den. (7 liv. 11 s. 6 den.).

Celle du Gentilhomme à pied 2 s. (2 liv.), la grande 3 sols (3 l.).

Celle du Sergent à pied 12 den. (1 liv.), la grande 16 d. (1 l. 10 s.).

Celle de l'Arbalêtrier 15 den. (1 liv. 5 s.), la grande 22 deniers, (1 liv. 11. s. 4 den.).

Les soins du Monarque s'étendoient à tout. Souvent il envoyoit des Commissaires (2) pour veiller à ce que les rivieres fussent navigables, rien enfin n'étoit oublié. Tant de soins en établissant l'ordre dans l'Etat, en assuroient le repos & la tranquillité. Ils ré-

Gouvernement économique de S. Louis.

(1) L'Abbé Velly, Hist. de Fr. Tome V, page 30.

(2) *Idem*, pages 301 & 302.

pandirent l'abondance dans le Royaume, c'eſt peu dire, ils augmenterent les revenus de la Couronne; ce qu'on peut regarder, dit l'Hiſtorien, comme un chef-d'œuvre de la politique : car ce ne fut pas, en effet, dit cet Auteur, par les Impoſitions extraordinaires que le Monarque s'enrichit, on ne les connoiſſoit preſque pas dans ces anciens tems. *Louis perſuadé que ce qui eſt à charge au Sujet ne peut être avantageux au Prince, fut toujours en garde contre les vexations. Finalement, dit Joinville, le Royaume ſe multiplia tellement, pour la bonne droiture qu'on y voyoit regérer, que le Domaine, cenſive, rente & revenu du Roi croiſſoient tous les ans de moitié.* Le Roi, ennemi de toute violence, étoit toujours prêt à ſacrifier ſon droit lorſqu'il y avoit l'ombre de doute; cette noble équité ſe manifeſtoit dans toutes les occaſions où on lui faiſoit des repréſentations judicieuſes.

Valeur de l'argent ſous Charles V.

Sous Charles V le marc valoit, relativement au numéraire d'aujourd'hui, & relativement auſſi à ſon prix d'échange avec les denrées (ces valeurs combinées), valoit, dis-je, 90 livres 10 ſ. de notre monnoie. Ainſi

dans ce tems-là une livre, ou un franc, valoit 18 liv. d'aujourd'hui, un denier valoit 18 deniers, un sol 18 sols. Les Historiens, faute d'être entrés dans cet examen, font remarquer à leurs Lecteurs la modicité des gages & des dépenses de ces tems. Ils sont étonnés de la simplicité des vêtemens, parce que la robe d'un Conseiller au Parlement ne coûtoit que 40 livres, qui étant multipliés par 18, font 720 liv. ainsi, suivant la valeur du numéraire d'alors, & la valeur d'échange de l'argent dans ces tems-là avec les marchandises, on trouve que cette robe valoit 720 livres de notre monnoie d'aujourd'hui.

D'après ces principes on peut juger de la valeur de 17 millions (306,000,000 d'aujourd'hui) de réserve qui se trouverent au trésor royal à la mort de Charles V, & de la puissance, & de la cause des succès des armes, & de la politique de ce sage Monarque, qui d'ailleurs avoit réuni, par acquisitions, à sa Couronne plusieurs Principautés ou grands Fiefs, & accumula en outre des richesses immenses en argenterie, pierreries & autres effets mobiliers, nonobstant les dépenses

des guerres qu'il ſoutint victorieuſement pendant preſque tout ſon regne. Son opulence le fit nommer *Charles le riche.*

Mais nos Hiſtoriens calculateurs confondent encore dans leurs calculs, qu'ils réduiſent au ſimple numéraire, le prix de l'argent, marchandiſe ou matiere premiere, avec le prix de l'argent monnoyé. Ainſi cette partie fondamentale de l'Hiſtoire eſt ſi négligée, qu'il ſemble que les Hiſtoriens n'ayent d'autre objet que la narration des événemens merveilleux d'un jeu de haſard.

Valeur de l'argent ſous Louis XI.

Sous le regne de Louis XI, l'argent étoit extrêmement cher en Europe. On avoit quinze ſeptiers de bled pour un marc d'argent, ſa valeur réelle ou d'échange avec les denrées étoit un peu plus que le quintuple de ſa valeur d'échange d'aujourd'hui. La valeur numéraire du marc étoit à 10 livres, c'eſt-à-dire, à peu près comme 2 à 11 de ce qu'elle eſt aujourd'hui. Le revenu du Souverain, réduit à l'étendue de ſa domination & aux taux des impoſitions d'alors, étoit de 4 millions 700 mille livres, qui, ramenées d'abord à notre numéraire actuel, fe-

Revenu royal sous Louis XI.

roient 26 millions, lesquelles étant quintuplées par la valeur réelle ou d'échange de l'argent avec les denrées, dans ce tems-là, formeroient à peu près 128 millions de notre monnoye d'aujourd'hui. Le denier seroit 26 deniers, le sol tournois 26 sols, la livre 26 liv. Un arpent de terre, à Marly-sur-Marne près Paris, étoit affermé 16 sols, c'est 21 livres de notre monnoie (1) d'aujourd'hui. Il paroît que l'impôt territorial n'étoit environ qu'un dixiéme du revenu.

Le revenu que le Roi retiroit alors de la Normandie étoit, selon Philippe de Comines, de 950,000 livres, ce produit étoit à peu près 26 millions d'aujourd'hui. L'impôt étoit fourni sans entremise de Fermes générales; car à la réserve d'un droit de 12 deniers par minot de sel, qui étoit marchand alors, les denrées & marchandises n'étoient point chargées d'impositions. Sous Louis XI il n'y avoit gueres que les deux tiers des Provinces de la domination actuelle du Roi qui

(1) Les terres étoient alors peu chargées d'impôt, ainsi le prix du fermage devoit être plus haut qu'il ne l'est aujourd'hui.

fussent réunies immédiatement à la Couronne.

Valeur de l'argent sous Louis XII.

Sous Louis XII, le numéraire du marc d'argent étoit à 11 livres, & sa valeur d'échange avec les denrées étoit quadruple d'aujourd'hui ; car selon les coutumes rédigées dans ces tems-là, & selon les coutumes rédigées sous le regne de Charles VII, le prix du septier de bled étoit évalué à un douziéme du marc d'argent. Sous Louis XI, comme nous l'avons vu, il étoit tombé d'un cinquiéme plus bas, & on le trouve déja remonté d'un cinquiéme sous Louis XII. Le revenu de ce Monarque étoit 7,650,000 liv. Cette somme équivaloit à 143,000,000 de notre monnoie ; le sol d'alors étoit comme 1 à 20 d'aujourd'hui.

Revenu royal sous Louis XII.

Sous le regne de François premier, la valeur d'échange de l'argent avec les denrées diminua rapidement & tomba à la moitié de ce qu'elle étoit dans le regne précédent.

Valeur de l'argent sous François I.

Le marc d'argent étoit à 13 l. Le revenu du Roi étoit de 15,730,000, abstraction faite des subventions fournies par la Nation pour les besoins extraordinaires. Cette somme de 15,-

730,000 livres équivaloit à 128,840,-000 liv. d'aujourd'hui ; le sol d'alors étoit comme 1 à 8 ½ d'aujourd'hui. Le revenu paroît environ le double de celui de Louis XII, comparativement aux sommes totales de ces tems-là, & les Sujets de François Ier faute de faire attention aux valeurs numéraires & d'échange de l'argent avec les denrées, pouvoient penser qu'ils supportoient une grande augmentation d'imposition, tandis qu'ils payoient réellement près d'un huitiéme moins que dans le regne précédent. Les Historiens se fixant à l'augmentation du nombre de millions, nous laissent croire, & ont cru aussi eux-mêmes, que François premier avoit beaucoup plus chargé d'impôts ses Sujets que Louis XII. Cependant on sçait que ce Monarque étoit peu avide d'argent, & qu'il étoit même aussi économe que Louis XII, que l'on accusoit de parcimonie. On n'a pas accordé cette qualité à François premier qui avoit moins de revenu, & qui a laissé à sa mort une épargne de 800,000 écus d'or (à multiplier par 8 ½), & d'un quart de son revenu à recevoir.

Revenu Royal.

La rareté générale, ou la cherté de

La cherté ou la rareté gé-

nérale de l'argent ne change rien à l'état des richesses des Nations.

l'argent ne retranche rien à la richesse des Etats, puisque sa plus grande valeur réelle ou d'échange, prête toujours, sous d'autres dénominations, aux autres richesses, la même mesure de valeur vénale. Ainsi la pénurie de l'argent n'est pas une disette de richesses dans les Etats fertiles en productions qui conservent toujours au fond la même valeur vénale qui a cours entre les Nations commerçantes. Nous ne nous trompons pas à cet égard sur la valeur de l'or, par exemple, qui est environ quatorze fois aussi cher que l'argent. Mais si l'or venoit à diminuer de moitié de son prix dans les siecles à venir, on pourroit se former alors une idée fausse de nos richesses actuelles.

La découverte des mines de l'Amérique n'a donc pas enrichi les Nations de notre Continent. Elle nous a seulement fourni plus de matiere premiere d'or & d'argent pour les ouvrages d'orfévrerie, matiere qui peut maintenant s'acquérir à meilleur marché, mais toujours dans la proportion réciproque des valeurs vénales des richesses commerçables. Ainsi cette plus grande quantité d'ouvrage d'orfévre-

rie n'eſt pas non plus un accroiſſement de richeſſes. Au tems de Louis XI, la richeſſe d'un plat d'argent de 6 marcs étoit égale à celle de 5 plats d'argent du même poids de 6 marcs chacun. Aujourd'hui notre magnificence en argenterie ne doit donc pas nous en impoſer. Le bon marché & la mode ont pu déterminer nos dépenſes de ce côté là, & nous donner une apparence d'opulence que l'on n'avoit pas dans d'autres ſiecles, où la Nation étoit plus riche qu'elle ne l'eſt à préſent. L'éclat des dorures qui nous éblouit tant aujourd'hui, ſe réduit à peu de choſe par le calcul, qui d'ailleurs feroit voir que ce goût pour la dépenſe en orfévrerie forme une excroiſſance qui retient les ſucs de l'arbre. D'ailleurs il ne faut pas ſe diſſimuler que l'argent eſt une marchandiſe étrangere, & qu'en tenant nos denrées à bas prix, nous l'achetons par échange fort cher, tandis que nous vendons à bas prix celui que l'Etranger retire de nous dans les achats que nous lui payons en argent; lors même qu'il remploye cet argent chez nous en achats de nos marchandiſes; nous qui n'enviſageons que l'argent

dans le commerce, nous ſommes cependant des commerçans bien mal habiles.

RÉCAPITULATION.

Les dépenſes précédent l'origine des richeſſes.

Le véritable fond des richeſſes ne peut conſiſter que dans les productions. On ne peut obtenir l'accroît des productions que par l'accroît des dépenſes ; car tout marche par les dépenſes.

La premiere dépenſe eſt celle des productions ſpontanées de la nature. L'homme a choiſi celles qui lui étoient propres. Ce premier choix donna la premiere valeur, & la valeur l'engagea à fertiliſer la terre qui lui rendit de nouvelles & ſemblables productions en échange de ſon travail & de ſes dépenſes. Tant que ces productions n'excéderent pas la ſomme du travail, toujours inſéparable de la dépenſe de ſubſiſtance, la terre ne nourrit encore que la claſſe cultivatrice ou productive, & ſes coadjuteurs.

Gradation de l'accroiſſement des richeſſes par les dépenſes.

Les beſoins de cette claſſe, autres que ceux de la ſimple ſubſiſtance, l'obligerent à appeller à ſon ſecours la coopération de l'induſtrie, qu'elle paya

par échanges en subsistances ; & la nécessité de ce concours commença à appeller richesse cet excédent de production, qui devint richesse, parce qu'il avoit dès-lors une valeur d'échange avec l'industrie. Ces deux valeurs, *valeur de subsistance* & *valeur d'industrie* réunies, donnerent de nouvelles forces à la production. La terre une fois reconnue une source abondante de biens, prit de cette notion même une troisiéme valeur, fondée sur l'accroît du produit qui, par la valeur vénale, surpasse les frais : c'est *la valeur de propriété*. Cette troisiéme valeur mise en échange dans le loyer des biens fonds, excita le Cultivateur à s'assurer annuellement de l'excédent & de l'accroît pour solder son engagement avec le Propriétaire, & pour accroître son profit.

Trois sortes de dépenses dans l'état complet des sociétés.

C'est ce dernier excédent qui s'appelle *revenu*. Des-lors la Société fut complette & roula sur trois sortes de dépenses ; dépenses des avances de la culture, dépenses de l'industrie, & dépenses du revenu, qui font entr'elles ce qu'on appelle *circulation*. De ces trois valeurs tirées de la terre, les deux premieres sont astreintes & liées

à leur emploi, qui ne peut souffrir d'interception. La troisiéme est la seule disponible en apparence. Elle a néanmoins sa marche circonscrite par l'ordre naturel, comme les deux autres. Les Propriétaires la doivent repartir à leurs besoins. Ils la reversent ainsi sur les deux classes qui se la repercutent par la réciprocité des achats & la continuité des dépenses. Ainsi donc toute richesse vient de la production. Les productions ne sont elles-mêmes une richesse, que parce que la demande leur donne une valeur, & la demande n'est qu'une suite de dépenses. Ce sont donc les dépenses qui donnent le branle à toute la machine économique.

Source des dépenses. En vertu de ce cercle bienfaisant, la source des dépenses est la dépense elle-même qui excite le travail productif. Cette source a des canaux circonscrits, par lesquels elle doit tout vivifier & refluer sur elle-même, pour perpétuer à jamais le mouvement & la vie végétative, aliment de la vie animale & principe du nécessaire, de l'abondance & du superflu.

Avances des dépenses. Pour former le courant de cette source, il faut un fond d'avances qui

fourniſſe aux dépenſes de l'attente & aux frais du travail. La nature fait d'abord le fond de ces avances, ainſi que je l'ai dit, en offrant un produit ſpontané. Mais ce foible produit n'a ſuffi qu'à un petit nombre d'hommes pauvres, & ſollicitant pauvrement le produit futur. Ce produit croiſſant, le nombre d'hommes, de beſoins & de demandes ſe ſont accrus en proportion, & ont ſollicité une plus forte production. Celle-ci demande une forte culture œconomiſée à l'aide des animaux & des outils de toute eſpece. Le fond de tout cela conſtitue celui des avances primitives. Les frais de leur action, de leur entretien, & des dépenſes continuelles pour la ſubſiſtance, demandent des avances annuelles. Il eſt auſſi des avances pour la claſſe ſtérile, qui ſont un amas de denrées qu'elle doit ouvrer & des marchandiſes ouvrées, & la dépenſe préalable de ſubſiſtance qui précéde la rétribution. Ce fond fournit à profit à la conſommation, & quoiqu'il ne produiſe rien, non plus que le travail qui le met en œuvre, il eſt néanmoins appréciable en raiſon de la valeur que la dépenſe donne à ces matieres, & au travail

Deux ſortes d'avances de richeſſes pour la reproduction des richeſſes.

qui les approprie à nos besoins, lequel est inséparable de la dépense de la subsistance de l'Ouvrier. Ce fonds doit être sans cesse renouvellé, à mesure que la dépense & la demande attirent le debit: il doit être entretenu, dis-je, attendu que c'est l'huile de la lampe de l'industrie. Mais les avances productives ont une qualité bien supérieure, en ce que ce sont elles qui produisent tout. Elles tirent de la terre, 1°. leur propre renouvellement: 2°. L'intérêt des avances primitives pour les réparations de ces avances mêmes, & des pertes casuelles: 3°. Tout ce qui doit servir à l'entretien des deux autres classes, à la circulation, & au maintien de la Société. Plus ces avances sont fortes, plus la production donne d'excédent; plus, au contraire, elles s'appauvrissent, plus l'abondance rentre dans la terre, & la Société dépérit. L'immuable loi de la nature est de nous demander des dépenses, avant de nous rien accorder; dépenses en consommations, dépenses en frais de travail, dépenses en avances. Mais ce sacrifice une fois fait, elle nous rend à proportion & avec usure. L'immunité, l'activité & l'opiniâtreté des dé-

penſes eſt la ſeule voie de proſpérité.

La diſtribution des dépenſes ſe fait dans l'ordre que nous avons eſquiſſé ci-deſſus. La Société n'eſt complette que quand la culture donne un excédent qu'on appelle *revenu*, portion de la claſſe propriétaire. Juſques-là elle ne peut être conſidérée que comme une réunion d'hommes pauvrement cultivateurs, entraînant après eux un petit nombre de mercenaires, qui fourniſſent à leurs plus preſſans beſoins, les inſtrumens, les vêtemens, &c. & qui ſont alimentés des reſtes d'un foible produit. Une telle aſſociation où chaque membre eſt cloué à ſon travail journalier, ſous peine de manquer de ſubſiſtance, n'a nulle des conditions de ſûreté, de liberté & de jouiſſance, nulles richeſſes diſponibles, & nul emploi d'hommes diſponibles qui conſtituent un Etat abondant, ſtable & puiſſant. Toutes ces choſes ne ſe trouvent que dans le revenu. Le revenu complette la population, étend les travaux de l'induſtrie, fournit à la défenſe de l'Etat, à l'entretien du culte, au maintien des Loix & de la propriété, à la création de l'abondance & du riche ſuperflu.

Revenus, fonds de richeſſes annuelles eſſentiel à la conſtitution des Etats agricoles.

Ordre de la distribution des richesses annuelles.

La distribution du revenu, en apparence plus libre que celle des autres parties de la production, toutes appliquables à leur objet direct, a néanmoins des regles inviolables, sous peine d'entraver & d'arrêter la machine, de borner la production, & de détruire, par conséquent, le revenu : ces regles se trouvent suivies d'elles-mêmes & désignées par l'impulsion des besoins. Le besoin de subsistance me fait verser une partie du revenu directement sur la classe productive, qui offre de la premiere main les matieres de subsistance. Les besoins de vêtemens, logemens, meubles, ustensiles, services particuliers, publics & d'Etat, instructions scientifiques, récréations méchaniques, & autres nécessités & commodités de la vie, attirent l'autre portion de revenu du côté de la classe stérile, qui fournit les matieres ouvrées adaptées à ces besoins. Ainsi commence le cercle de dépenses & d'échanges qu'on appelle circulation, qui donne le mouvement à la société, qui ordonne le travail à tous les individus, & qui leur départit la subsistance en échange de ce travail. Chacune des deux classes laborieuses

ayant reçu sa portion du revenu, en dépense la moitié sur elle-même pour fournir à ses besoins, du genre relatif à son institution, & verse l'autre moitié sur la classe latérale, en échange des fournitures relatives à ses besoins, du genre auquel cette classe doit pourvoir. Ainsi chacune de ces classes reçoit le revenu tout entier, moitié de la premiere main, moitié de la seconde. Le revenu repassant ainsi en entier par achats réciproques dans chacune des classes, fait par-tout son effet vivifiant, semble se multiplier à l'œil en raison de la multitude de mains par lesquelles il passe sans y séjourner, & de la quotité des biens à qui la dépense donne une valeur que le signe convenu des valeurs représente, signe que la circulation reporte au Propriétaire pour recommencer sans cesse la même circulation.

Effets des dépenses.

Voilà donc la transmission continuelle entretenue par les dépenses. La premiere condition qu'elle exige, est que le revenu soit dépensé. L'objet premier de la dépense du revenu, est la vivification de tous les rameaux de la société. Mais son objet définitif, auprès duquel le premier n'est qu'un

véhicule, est de faire renaître, par la reproduction, la substance de la dépense qui satisfait aux besoins, & qui renouvelle successivement le revenu. Ces effets entretiennent continuellement cette circulation, par laquelle chaque homme qui peut, à l'aide de son travail, offrir quelque chose de propre aux besoins des autres, peut manifester ses propres besoins, & obtenir en échange de son travail, de quoi satisfaire à ses demandes. Cette multitude de demandes toujours croissantes en raison de ce qu'on a plus d'espoir apparent de les pouvoir satisfaire, crée en même-tems, & de droit naturel, une multitude de valeurs de compensation, excite une multitude de travaux réciproques, qui tous reviennent par reflet à l'accroît du travail créateur.

Reproduction des dépenses par les dépenses.

L'objet réel & entier de ce travail est la reproduction, point central de tout le labeur des hommes, par lequel seul leurs travaux & leur jouissance renaissent & se perpétuent par la renaissance & la perpétuité circulaire des revenus. Plus les dépenses font de circuit, pour arriver à ce point central, plus elles augmentent en frais, plus

plus elles diminuent en profit, & plus leur effet reproductif s'affoiblit & diminue, en entretenant un nombre de têtes oisives, ou dont le travail n'est que d'ostentation ou d'inutilité. Plus au contraire les dépenses diminuent en frais inutiles, plus elles augmentent en profit, & plus les richesses renaissent promptement & abondamment, & rapportent un excédent de revenus, seul principe de tous les excédens de tout genre, qu'on appelle abondance & superflu.

Les divers rapports des dépenses avec les différentes parties constitutives des Etats agricoles.

C'est à ce principe démontré qu'il faut ramener les rapports de toute espéce, par lesquels les dépenses tiennent la société; & réunissant tous ses efforts, les dirige vers le principe unique de sa perpétuité. En subdivisant & rangeant par classes ces rapports, on trouve que les dépenses ont, 1°. des rapports entr'elles: 2°. des rapports avec la Population: 3°. des rapports avec l'Agriculture: 4°. des rapports avec l'Industrie: 5°. des rapports avec le commerce: 6°. des rapports avec les Richesses de la Nation. Et tous ces rapports sont des rapports mesurés, réglés & fixés par des loix primitives, souveraines & invariables, & dans lesquels consiste

tout l'ordre économique prescrit aux hommes.

Rapports des dépenses entr'elles & avec les richesses annuelles.

Les rapports des Dépenses entr'elles établissent la juste distribution alimentaire des biens communs de la société, donnent la connoissance anatomique des vaisseaux & rameaux de tout genre, par lesquels se répandent les fluides de la circulation, qui vont nourrir jusqu'aux moindres parties de la Société. De-là l'on connoît ce qui est obstruction, excroissance, loupe, chair morte, éjection, &c. ce qui appartient à chaque partie, ce qui lui revient, & ce qui lui suffit; & l'on voit sur-tout que la pleine & libre circulation est le vrai principe de la santé & de la vie.

Rapports des dépenses avec la Population.

Les Rapports des Dépenses avec la Population, démontrent qu'il faut faire sur les hommes la même spéculation que sur toute la machine économique; que c'est par leur dépense & leur travail, que les hommes peuvent influer sur la prospérité en excitant la reproduction. Qu'en conséquence, plus les hommes peuvent faire de dépenses, plus ils sont utiles; moins ils peuvent dépenser, plus ils deviennent inutiles; ce qui les conduit à être nuisibles enfin par la pauvreté. C'est là que se manifeste la bonté de l'Etre

ſuprême, qui a tout arrangé ſi parfaitement pour le bonheur des hommes, que c'eſt par leur plus grande jouiſſance qu'ils peuvent être utiles, & que tous doivent participer largement à la jouiſſance pour accroître, perpétuer & aſſûrer à tous la jouiſſance, & ſurtout la jouiſſance de ſubſiſtance. Ici donc eſt la Loi & les Prophetes. Tout nous attache religieuſement à notre ſouverain bienfaiteur; tout nous y invite à adorer & à ſuivre ſes voyes; à coopérer au bonheur de notre prochain comme au nôtre même, à nous fixer à l'ordre; car la récompenſe eſt inſéparable, dès ici bas, de l'obſervation de cette loi obligatoire & admirable, qui eſt la lumiere naturelle qui éclaire tout homme venant en ce monde.

Rapports des dépenſes avec l'Agriculture.

Les Rapports des dépenſes avec l'Agriculture, préſentent, dans le détail, l'analyſe du foyer de la ſociété, dont le phénix des anciens fut l'emblême, & la découverte de ce point central où s'opére la *réproduction*. On y voit que les dépenſes ne font tout aller que parce qu'elles excitent les demandes; que celles-ci accroiſſent la valeur vénale, dont l'effet eſt d'augmenter le travail toujours recompenſé avec uſure par le produit tiré du ſein inépuiſa-

ble de la nature. Que ces différentes roues ſont tellement engrainées, qu'une même impulſion les fait aller, qu'un même obſtacle les arrête; que tout ce qui tend à nuire à l'une d'elles intercepte toutes les autres; qu'en conſéquence les fortes dépenſes, les nombreuſes demandes, la haute valeur vénale & le plus opiniâtre travail, ſont les mobiles de la proſpérité; comme auſſi tout ce qui tend à enchevêtrer les dépenſes, les demandes, la valeur vénale, le travail, à diminuer les richeſſes d'exploitation, fait la ruine de la Société.

Rapports des dépenſes avec l'Induſtrie.

Les rapports des dépenſes avec l'Induſtrie montrent que l'Induſtrie eſt un travail ſecond & ſubordonné, qui ne peut proſpérer que par la proſpérité du travail productif; qu'en vertu de la regle qui fait que le verſement le plus direct & le plus prochain à la claſſe productive, eſt auſſi le plus promptement & le plus efficacement reproductif, il arrive que plus le verſement qui ſe fait ſur la claſſe ſtérile, eſt diſtant de la claſſe productive, plus il ralentit & énerve la production. En conſéquence, la dépenſe la plus recherchée & la plus futile, eſt la plus nuiſible à la reproduction, comme étant la plus diſtante & la plus infruc-

tueuſe, & celle dont le tribut a paſſé par le plus de mains laborieuſes en recherches, & ſtériles dans le fait. Ils montrent enfin que vouloir proſpérer ou prédominer, par ce travail, c'eſt cueillir les fleurs de l'arbre économique & en ſupprimer le fruit.

Rapports des dépenſes avec le Commerce.

Dans le Rapport des Dépenſes avec le Commerce, on voit que l'échange eſt vraiment le commerce; que plus il eſt rapproché de la production, plus il la vivifie; que l'entremiſe de ſes agens n'eſt qu'une barriere à ce rapprochement, & que le vrai & ſeul moyen de rendre cette entremiſe utile, nombreuſe & continuelle, eſt de la conſidérer comme ennemie, & de la reſtreindre par tous les moyens propres à en diminuer les frais, par la faveur accordée au commerce de la premiere main, par la facilité des communications, &c. On voit qu'il en eſt, en un mot, de ce rapport comme de tous les autres qui doivent, dans le plan politique, être tous ſacrifiés à l'avantage du point central, *à la reproduction:* Que c'eſt dans cette méthode unique que chacun d'eux en particulier trouvera ſon extenſion, ſa ſolidité & ſa perpétuité.

Rapports des dépenſes avec les Ri

Les Rapports enfin des Dépenſes avec les richeſſes des Nations, démon-

richeſſes totales d'une Nation.

trent qu'il n'eſt aucune richeſſe qui ne ſoit fugitive ici bas, toute richeſſe n'eſt que valeur vénale, puiſque rien ne reçoit une valeur vénale ou de compenſation, que de ſon propre uſage, que rien n'a d'uſage que provenant d'un beſoin, & que dans cette roue circulaire, compoſée de piéces de rapports, qui intercepte un des rapports, décrete l'extinction de tous les autres. La vie n'eſt qu'un ſouffle, mais c'eſt ce ſouffle qui fait tout aller. La ſource de la ſociété conſiſte dans l'ordre naturel & régulier de toutes les parties du corps politique; mais l'Agriculture & la reproduction qui pourvoyent à la demande des beſoins, à leur accroiſſement toujours renaiſſant, ſont ſa vie, qui aſſigne à chaque choſe créée ſon uſage; par le moyen de l'uſage, ſa valeur; par l'enchere, la qualité de richeſſes; qualité qui déſigne au travail de l'homme ſon objet, & ſa récompenſe.

Dévouement des hommes à l'ordre immuable des loix phyſiques & morales qui aſſurent la proſpérité des Empires.

Ainſi ſe meut, dans l'ordre naturel & preſcrit dès l'inſtant de la création, la nature entiere en faveur de la créature privilégiée. Ainſi l'homme remplit la tâche de travail qui lui fut preſcrite, à laquelle furent attachés ſa ſubſiſtance & ſon bonheur ici bas. Ainſi ſe trouve ſous ſes pieds le cane-

vas de ſon exiſtence. La terre eſt le bien univerſel de l'humanité. L'homme peut transformer en richeſſes les fluides, les ſolides, les chairs & les os; il peut auſſi languir & ſécher ſur le ſein de ſa mere nourrice; il lui eſt libre d'obéir ou d'être ſourd à la voix de ſon inſtituteur, mais il ne peut changer l'ordre primitif de la nature. Par cet ordre la terre eſt l'unique ſource de tous les biens; c'eſt la ſource commune. Toute la terre eſt le partage du genre humain. Chaque famille diviſée par des arrangemens domeſtiques, cherche à s'en approprier les ſucs. Que chacune d'elles apprenne que la ſource dont elles ſe diſputent de foibles rameaux, eſt un fleuve inépuiſable de richeſſes, aiſées à découvrir en ouvrant ſon lit. Mais au contraire, ſi chacune d'elles tend à combler le ruiſſeau de ſon voiſin, penſant en attirer davantage dans celui qui lui eſt propre, bientôt le cours de l'eau ſera interrompu: partout les cataractes du fleuve ſeront comblées, bientôt par nos ſoins parricides les terres deſſéchées ne ſeront plus couvertes que d'oſſemens. L'or & ſes agioteurs ont rendu la face de l'Europe abominable devant Dieu, comme autrefois le fut le Pays de Canaan; l'ignorance n'eſt

que faute aux yeux du Tout-Puissant, mais l'erreur volontaire est un crime.

Et qui de nous peut, sans frémir, envisager l'horreur du crime considéré seulement comme révolte de l'infiniment petit contre l'infiniment grand! Hommes de tout culte & de tous sens, la loi physique de la nature vous est développée; il ne sera plus temps d'en alléguer l'ignorance; le crime par essence est désigné. Si l'épaississement de vos organes vous flate d'un asile dans la lie de la matiere, cherchez du moins à vous la rendre propice pendant le court espace de temps où elle doit fermenter en vous. L'homme n'est créature privilégiée & supérieure à toutes autres ici bas, qu'en tant qu'il est un être intelligent, & que par cette faculté il connoît tous les avantages qu'il doit retirer de l'observation des Loix de l'ordre éternel & immuable; & ce n'est que par cette faculté même qu'il peut prétendre au droit naturel dont il doit jouir, en se conformant à l'ordre qui est lui-même la regle du droit naturel. L'homme est créé libre, parce que sa liberté est essentielle à sa destination. De sa liberté dérivent les crimes & les vertus. Les désordres de l'humanité n'éteignent pas la lumiere qui l'é-

claire : ainſi l'homme inique ne peut être que rebut & exécration devant Dieu : il n'y a que l'homme juſte qui puiſſe être compris dans les deſſeins de ſon Auteur. Les crimes & les déſordres qui bouleverſent les Nations, n'ébranlent point le Sage ; il voit clairement que le *Tout-Puiſſant* ne peut rien perdre, & que la perdition de l'homme n'eſt que pour celui qui ſe perd lui-même. La multitude de ceux qui s'égarent ſciemment & volontairement, nous paroît immenſe ; hélas ! ce n'eſt, dans l'ordre de la juſtice éternelle, qu'un limon abandonné à ſa corruption. La Providence a tout arrangé pour le bonheur des hommes : elle les éclaire, mais elle ne les force pas ; elle ne veut que des actions de choix, de dignité, d'obéiſſance & d'amour : ce n'eſt que dans ce point de vue que l'œuvre du Créateur eſt parfait par rapport à lui, & par rapport à nous, & qu'il lui ſuffit à lui-même : il a créé l'homme libre ; il l'a voulu ainſi pour ſa gloire. Mais par ſon eſſence abſolue & inaltérable, il eſt indépendant des volontés de ſes créatures ; toute imperfection eſt incompatible & inaliable à l'Etre infiniment parfait par eſſence. L'homme doit obéir à la loi, telle eſt ſa condition

& ſon mérite ; celui qui la tranſgreſſe eſt coupable, tels ſont les decrets de l'Eternel, tel eſt l'ordre immuable manifeſté à tous les hommes, telle eſt la lumiere qui nous éclaire, telle eſt l'image de la divinité qui caractériſe l'homme, qui conſtitue ſa raiſon & ſa dignité, & ſans laquelle il n'y a point de milieu entre l'homme & la bête. Cette multitude innombrable d'hommes dégradés & livrés à la brutalité, ne m'en impoſe pas plus contre l'ordre & la réalité évidente & admirable de la Providence, que cette prodigieuſe quantité d'animaux de toute eſpéce répandue ſur la terre, aſſujettis uniquement aux impulſions phyſiques, & à un inſtinct féroce.

L'homme, tiré du néant, condamné à la mort, qui croit que tout eſt créé pour lui, & qui ne ſe demande pas pourquoi il eſt créé lui-même, & quels ſont ſes devoirs, eſt un inſenſé. Cependant la perverſion & les crimes de ſes ſemblables ne lui inſpirent que du mépris & de l'indignation pour eux, & il ne s'apperçoit pas qu'il ſe juge lui-même. L'homme peut-il donc ignorer qu'il n'eſt homme que par la raiſon, & que ſans la raiſon il n'eſt qu'un monſtre livré à ſes excès, un être vil & déteſtable, ſelon ſon pro-

pre jugement ; jugement qu'il ne peut désavouer ni révoquer, parce qu'il est conçu avec une évidence de délit & d'indignité à laquelle il ne peut se refuser. En vain entreprend-il, pour autoriser lui-même sa conduite criminelle, d'obscurcir les notions du juste & de l'injuste ; son aversion pour les méchans, & la lumiere naturelle le ramenent toujours à la même décision ; ses inconséquences sont elles-mêmes une démonstration continuelle de son aveuglement & de sa perversion. Je ne juge pas ici les hommes, nous ne connoissons que leurs actions ; Dieu seul voit naître leurs pensées & leurs déterminations : Dieu seul en connoît le mérite ou le démérite ; Dieu seul peut les juger. Ses jugemens sont impénétrables ; mais sa loi est notre guide. Ne disputons point sur le pouvoir de l'accomplir ; celui qui nous juge le connoît & ne peut se tromper dans ses jugemens, il est la vérité & la justice même. Tous nos raisonnemens abstraits, & détachés de ces vérités essentielles, ne peuvent être qu'erreurs & absurdités. Quant à moi, qui rempli déja de plus de moitié de la vie qui nous est commune, me sens encore tout entier par l'esprit & par le cœur ; cet-

te raiſon ſeule, ſi j'étois aſſez malheureux pour n'en avoir pas d'autre, me feroit regarder mon écorce comme les langes de l'enfance de mon ame, qui débarraſſée un jour de cette enveloppe corruptible & paſſagere, tendra, par l'attrait invincible de ſa ſubſtance, à une plus haute deſtination. Je dois être noblement ambitieux pour l'avenir, & l'on ne peut trop tôt s'inſtruire & ſe former à ſa vocation définitive. Si j'avois ici bas apperçu une plus haute ambition que celle d'être utile à mes ſemblables, de prévenir de grands maux, d'indiquer de grands biens, d'être l'organe enfin de l'ordre naturel, de la loi divine, de l'obligation & de la proſpérité humaine, je l'aurois ſuivi ſans doute ; mais j'ai cru voir la carriere du meilleur emploi de mes forces & de mon temps, & j'y ſuis entré. J'ai cru voir le bien poſſible, ſelon ma portée, & je l'ai fait. Puiſſe-t-il être utile à d'autres quelque jour. Mais ma conſcience, mon vrai juge actuel, m'en promet quelque ſorte de mérite au pied du grand Tribunal.

BON PAIN, ET BONNE CONSCIENCE.

Hæc meta laborum.

FIN.

NA. *Page* 12, *lig.* 6, Médecine, *ajoutez* ou l'art de guerir en général.